



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(8 mai 1970 - 8 mai 1971)

VOLUME I

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NATIONS UNIES

New York, 1971

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/5027
E/CN.12/867/Rev.2

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
SIGLES		vi
INTRODUCTION	1	1
PREMIERE PARTIE. ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LE 8 MAI 1970	2 - 320	1
A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES	2	1
B. AUTRES ACTIVITES	3 - 295	1
1. Activités du secrétariat	3	1
Cabinet du Secrétaire exécutif	4 - 16	1
Division de la recherche et du développement économique	17 - 24	4
Division des affaires sociales	25 - 29	6
Division de la politique commerciale	30 - 42	7
Division du développement industriel	43 - 89	9
Programme relatif aux transports	90 - 106	18
Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture ..	107 - 114	21
Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie	115 - 145	22
Division de statistique	146 - 161	28
Centre latino-américain de projections économiques	162 - 179	30
Groupe de l'administration publique	180 - 190	33
Bureau de Mexico	191 - 222	35
Bureau de Washington	223 - 225	44
Bureau de Rio de Janeiro	226 - 234	44
Bureau de Montevideo	235 - 243	47
Bureau des Antilles	244 - 272	48
Bureau de Bogota	273 - 274	54
Programmes intéressant plusieurs divisions .	275 - 283	55
Siège de l'Organisation des Nations Unies et autres organismes	284 - 294	57
2. Réunions et séminaires	295	58

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
C. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES	296 - 320	59
Institutions spécialisées	296 - 297	59
Institut latino-américain de planification économique et sociale	298 - 302	59
Organisation des Etats américains	303 - 305	59
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	306	60
Banque interaméricaine de développement	307	60
Marché commun de l'Amérique centrale	308 - 310	60
Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)	311	61
Accord de Carthagène	312	61
Association de libre-échange des Antilles	313	61
Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA)	314	61
Autres organismes	315 - 320	62
DEUXIEME PARTIE. QUATORZIEME SESSION DE LA COMMISSION	321 - 535	63
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	321 - 334	63
Composition et participants	327 - 330	64
Pouvoirs	331	64
Election du Bureau	332	64
Organisation des travaux	333 - 334	64
B. ORDRE DU JOUR	335	65
C. RESUME DES DEBATS	336 - 535	68
Evolution récente de l'économie latino-américaine	336 - 387	68
L'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	388 - 431	77
Le rôle futur de la CEPAL et la rationalisation des structures régionales des Nations Unies ...	432 - 438	84
Conférence des Nations Unies sur l'environnement.	439 - 445	90
Institut latino-américain de planification économique et sociale	446 - 453	91

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
Centre latino-américain de démographie (CELADE)	454 - 456	93
Programme de travail et ordre de priorité, 1971-1973	457 - 516	93
Modification du nom de la Commission	517 - 518	102
Centre latino-américain de documentation économique et sociale	519 - 522	102
Etablissement de relations entre la Commission et le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC)	523	103
Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement ...	524 - 526	103
Lieu et date de la prochaine session	527 - 529	103
Etat des incidences financières des résolutions 306 (XIV), 308 (XIV), 309 (XIV), 310 (XIV) et 311 (XIV) présenté conformément à l'article 26 du règlement intérieur de la Commission économique pour l'Amérique latine	530 - 535	104
TROISIEME PARTIE. RESOLUTIONS ET AUTRES DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA QUATORZIEME SESSION	536 - 540	106
QUATRIEME PARTIE. PROJET DE RESOLUTION PRESENTEE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	541	124
CINQUIEME PARTIE. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE	542	125
ANNEXES		
I. LISTE DES REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE		126
II. LISTE DE REUNIONS ET SEMINAIRES		127
III. LISTE DES DELEGATIONS		129
IV. LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE DEPUIS LA CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE PLENIER		135

SIGLES

ALAF	Association latino-américaine des chemins de fer
ALALE	Association latino-américaine de libre-échange
BCT	Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies
BID	Banque interaméricaine de développement
CARIFTA	Association de libre-échange des Antilles
CECLA	Commission spéciale de coordination latino-américaine
CEE	Communauté économique européenne
CEMLA	Centre d'études monétaires latino-américaines
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CIAP	Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès
CICCM	Centre interaméricain de commercialisation
CIDA	Comité interaméricain de développement agricole
CIPE	Centre interaméricain de promotion des exportations
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ENALUF	Empresa Nacional de Luz y Fuerza (Nicaragua)
FAC	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IISA	Institut interaméricain des sciences agricoles
ILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
IPA	Institut de planification économique et sociale (Brésil)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
CMM	Organisation météorologique mondiale
CNUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration de l'Amérique centrale

INTRODUCTION

1. Le vingt-deuxième rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) porte sur la période allant du 8 mai 1970 au 8 mai 1971 1/. Il est présenté au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa cinquante et unième session, conformément aux dispositions du paragraphe 12 du mandat de la Commission.

PREMIERE PARTIE

ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LE 8 MAI 1970

A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

2. On trouvera à l'annexe 1 la liste des réunions tenues par les organes subsidiaires au cours de la période considérée.

B. AUTRES ACTIVITES

1. Activités du secrétariat

3. La présente section et les suivantes traitent des activités du secrétariat qui n'ont pas de rapport direct avec les attributions des organes subsidiaires de la Commission.

CABINET DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

L'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

4. Dans un document présenté à la quatorzième session de la Commission (E/CN.12/863), le Secrétaire exécutif examine les divers aspects à envisager dans l'application de la Stratégie internationale du développement pendant la décennie 1970-1980. Cet examen porte en particulier sur la signification des objectifs et des politiques de la stratégie internationale pour l'Amérique latine; sur la façon de promouvoir et d'assurer matériellement l'application de la stratégie et sur le problème de l'évaluation périodique des progrès réalisés.

1/ Pour le vingt et unième rapport annuel de la Commission, voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément No 4 (E/4806).

5. Cette interprétation de la Stratégie internationale d'un point de vue latino-américain est nécessaire parce que la réalité économique et sociale de la région, la nature de ses problèmes et ses perspectives d'évolution diffèrent sur des points importants de celles des autres pays en voie de développement. Il est donc indispensable d'examiner les objectifs, les buts et les politiques envisagés dans le contexte de l'Amérique latine, en visant avant tout à encourager les pays eux-mêmes à déterminer leurs plans, leurs buts et leurs objectifs.

6. En ce qui concerne les tâches plus particulières dont l'exécution revient au secrétariat, le document énumère les points suivants :

- a) Concentration du travail d'information et de recherche effectué par le secrétariat sur les problèmes internes et externes les plus importants des politiques de développement des pays d'Amérique latine;
- b) Promotion dans les pays des activités techniques liées à la préparation des plans de développement ou à la définition des buts, objectifs et politiques énoncés dans la Stratégie internationale;
- c) Rassemblement et classement systématique au secrétariat de la Commission des études et autres documents nécessaires pour traduire au niveau régional les buts, objectifs et politiques proposés ou décidés par les gouvernements d'Amérique latine;
- d) Fourniture aux pays qui en feront la demande d'une assistance technique pour assurer la réalisation des activités susmentionnées;
- e) Coordination avec les autres organismes des Nations Unies des activités destinées à promouvoir la deuxième Décennie.

7. Le document envisage également le problème de l'évaluation périodique des résultats obtenus au cours de la deuxième Décennie; il analyse la nature et la portée de l'évaluation que la CEPAL doit effectuer et aborde certaines questions concernant les méthodes, les systèmes d'évaluation et d'information nécessaires à cette fin. Il note qu'il faudra prévoir l'organisation de l'assistance technique dont les pays pourraient avoir besoin pour effectuer leurs évaluations nationales; enfin, il examine certaines questions de coordination avec les organisations régionales, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et les divers organismes des Nations Unies.

Coopération internationale à l'occasion du tremblement de terre
survenu au Pérou, le 31 mai 1970

8. Dans sa résolution 297 (AC.63), le Comité plénier^{2/} a demandé au secrétariat de la Commission et à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale de continuer à apporter leur coopération dans toute la mesure du possible pour répondre aux demandes que le Gouvernement péruvien poursuit concernant les questions économiques, sociales et techniques de leur compétence.

^{2/} Pour le rapport sur la sixième réunion extraordinaire du Comité plénier, voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément 4 A (E/4883/Rev.1).

9. En août 1970, la Commission économique pour l'Amérique latine et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale ont envoyé une mission mixte chargée de déterminer, en collaboration avec l'Institut national de planification du Pérou, les besoins prioritaires du point de vue du développement de la zone sinistrée.

10. A la suite des études effectuées par la mission mixte CEPAL/ILPES, le Gouvernement péruvien a demandé au PNUD de préparer un projet destiné à assurer le développement de la région dévastée. Le projet, établi par la CEPAL à partir des recommandations de la mission et discuté avec les responsables péruviens de la planification, prévoyait deux étapes : pendant l'étape initiale, d'une durée de trois mois, il s'agissait d'établir les grandes lignes du développement futur de la zone, d'adopter des mesures d'action immédiates et de rassembler les ressources humaines et financières nécessaires; pendant la deuxième étape, d'une durée de 12 mois, il s'agissait d'élaborer une stratégie du développement sur une période de 20 ans dans la région septentrionale du Pérou dans laquelle la zone affectée par le séisme se trouve entièrement comprise. Les grandes lignes du développement futur de la région et les mesures concrètes visées dans la première étape doivent avoir été définies avant le 15 avril 1971. Ces mesures portent sur trois aspects socio-économiques fondamentaux : l'environnement, la population et l'économie.

11. En ce qui concerne l'environnement, il faudra dresser la liste des mesures permettant d'éviter que la saison des pluies n'entraîne de nouvelles catastrophes et fixer des critères pour déterminer les nouveaux emplacements des futurs centres de population et le tracé des voies de communications à construire, le tout compte tenu des études effectuées et des renseignements disponibles concernant le climat, les sols, les ressources hydrauliques et la végétation.

12. Pour ce qui est de la population, il faudra faire l'inventaire des besoins fondamentaux (santé, nutrition, logement et éducation) et, en accord avec la mission de l'OIT au Pérou et avec d'autres groupes qui collaborent avec les autorités du pays, définir un programme répondant à ces besoins. En même temps, il faudra évaluer les ressources et les investissements sociaux nécessaires pour rendre la population à ses activités normales et pour l'intégrer au processus de reconstruction, en évitant que soient construits des logements ne présentant pas de garanties contre les séismes

13. Dans le domaine économique, il faudra remettre en route la production agricole et artisanale, en donnant la priorité aux produits les plus importants pour l'économie de la zone et du pays et en organisant leur commercialisation à l'intérieur et au dehors de la zone. Il faudra en même temps accorder une attention spéciale à l'infrastructure de base et notamment au système de communications terrestres et aériennes, aux télécommunications, à l'énergie électrique et à la protection contre le danger des eaux.

14. Le plan, qui doit prévoir l'avenir de la zone sinistrée sur un délai de 20 ans, cherchera à définir les lignes directrices du processus régional de développement et établira des plans pour chacune des zones administratives comprises dans la région septentrionale.

15. La CEPAL et l'ILPES ont prêté leur concours au Gouvernement péruvien pour la première étape du projet en détachant à cet effet une mission composée de 10 experts et placée sous la direction d'un coordonateur qui doit en outre aider le gouvernement à porter un diagnostic sur l'économie actuelle de la zone sinistrée et à mettre en place des mécanismes assurant la coordination des programmes et des projets sectoriaux et régionaux.

16. Les autres experts doivent s'occuper des divers aspects sociaux et économiques correspondant aux objectifs du projet, à savoir : la planification régionale future; les programmes d'action sociale en fonction du développement; l'inventaire des moyens de communication; l'examen de l'état matériel dans lequel se trouvent les centres de population pour évaluer les possibilités de relèvement; l'hygiène du milieu; le développement des petites et moyennes industries ainsi que de l'artisanat; les possibilités de développement de l'élevage; l'exécution de projets d'irrigation ainsi que la remise en état et l'amélioration du réseau électrique.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17. Durant la période considérée, la Division, comme elle le fait chaque année, a établi l'Estudio Económico de América Latina, 1970. Elle a en outre effectué diverses recherches relatives à la définition d'une stratégie pour la deuxième Décennie du développement.

Etude économique sur l'Amérique latine, 1970

18. L'Estudio Económico de América Latina pour l'année 1970 (E/CN.12/868) comprend une vue d'ensemble de l'évolution économique générale de la région et de chaque pays ainsi que diverses études spécialisées, qui portent principalement sur des problèmes du commerce extérieur.

19. L'étude présente les indicateurs les plus utiles pour l'analyse des tendances et de la structure du développement en Amérique latine au cours des années 60 et pour l'élaboration d'une stratégie du développement. Elle analyse en premier lieu l'évolution du produit intérieur brut et de ses facteurs déterminants ainsi que l'évolution du commerce extérieur. En 1970, selon des estimations provisoires, le produit intérieur brut s'est élevé à un taux supérieur à 6,5 p. 100 (contre 6,1 p. 100 en 1969 et 6,4 p. 100 en 1969), les exportations ont augmenté d'environ 10 p. 100 et les importations de 8,5 p. 100. L'analyse par pays montre qu'au cours de la même année - selon les données disponibles à la mi-décembre - la croissance du PIB a été de plus de 7 p. 100 au Brésil, au Mexique et au Panama; elle s'est située entre 5 et 7 p. 100 en Colombie, au Pérou, au Costa Rica, en Bolivie, au Venezuela, en Argentine, au Guatemala, au Paraguay et en Uruguay et entre 3 et 5 p. 100 en El Salvador, au Chili et au Honduras.

20. Les études spécialisées portent sur la nature et le rôle des entreprises multinationales ainsi que sur les caractéristiques des échanges entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne et le Japon.

Mobilisation des ressources intérieures

21. Deux nouvelles études ont été menées à bien dans la série, inaugurée en 1969 ^{3/}, consacrée à la mobilisation des ressources intérieures. La première examine l'importance qu'a actuellement et que pourrait avoir à l'avenir le secteur des entreprises publiques dans certaines économies d'Amérique latine et la seconde analyse l'évolution et les caractéristiques des intermédiaires financiers ainsi que leur rôle dans la formation et l'orientation de l'épargne.

a) Les entreprises publiques : leur importance présente et future dans le processus de développement

22. Dans cette étude (E/CN.12/872), l'importance du secteur des entreprises publiques est analysée du point de vue des investissements qu'il effectue, de son importance relative sur le plan national et des principales activités auxquelles il se consacre. On y examine le rôle des entreprises publiques en tant qu'agents de la politique de développement, et notamment leur influence sur l'épargne et l'investissement évaluée à partir de leurs comptes d'exploitation, de leurs politiques de prix, de tarifs et de salaires, ainsi que leur influence sur l'évolution technologique, sur les industries productrices de biens d'équipement et sur d'autres éléments clefs de l'économie. Les recommandations formulées portent sur les conditions auxquelles devraient répondre ces entreprises pour jouer un rôle efficace dans l'application de la politique de développement.

b) Les intermédiaires financiers en Amérique latine

23. Cette étude (E/CN.12/873) se poursuit par un examen de la question du développement financier en tant qu'élément du problème plus large de la mobilisation des ressources. Elle cherche, d'une part, à préciser certains éléments théoriques concernant les fonctions générales du secteur financier et leur relation possible avec le modèle de développement économique; d'autre part, elle cherche à approfondir les questions que pose l'évolution récente des institutions financières en Amérique latine. Après avoir rappelé le rôle des intermédiaires financiers au cours des différentes étapes du développement latino-américain, elle procède à une analyse générale des divers types d'institutions et de leurs fonctions au cours de la nouvelle étape qu'aborde l'Amérique latine et elle retrace en conclusion le développement financier de certains pays pour lesquels on dispose d'informations précises et récentes (Colombie, Equateur, Pérou et Chili).

Autres études

24. Les autres questions dont la Division s'occupe actuellement portent sur les stratégies de développement possibles et sur leurs relations avec la répartition du revenu, la technique et l'emploi; la répartition du revenu dans certaines grandes villes d'Amérique latine; le jeu des relations entre le centre et la périphérie, les principales modifications survenues au cours de la décennie passée et leurs incidences pour l'Amérique latine.

^{3/} Voir "La Movilización de recursos internos", Boletín Económico de América Latina, vol. XV, No 2, segundo semestre de 1970.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

25. Durant la période considérée, la Division a préparé, en collaboration avec l'ILPES, un cours de planification régionale du développement (du 31 août au 3 octobre 1970). Elle a mené à bien une étude sur les tendances démographiques et sur les voies ouvertes aux politiques de population en Amérique latine.

Tendances démographiques et voies ouvertes aux politiques de population en Amérique latine

26. Cette étude (E/CN.12/874) contient une analyse des relations entre l'évolution démographique et les changements survenus dans les principaux domaines de la politique économique et sociale, un exposé sommaire de l'état actuel de la controverse sur les objectifs de la politique démographique et un examen des mécanismes qu'une politique de population pourrait utiliser.

Autres études

27. Outre les travaux décrits ci-dessus, la Division a terminé une étude sur l'emploi et l'utilisation des ressources humaines où l'on s'efforce d'analyser les principales déficiences liées aux modalités actuelles de croissance économique et d'évolution sociale; les différentes fonctions de l'emploi à l'intérieur du processus de développement; les mesures qu'il convient de prendre pour améliorer l'exercice de ces fonctions; et les mécanismes politiques nécessaires pour atteindre les objectifs définis en la matière. La Division a également effectué une étude sur les aspects régionaux du développement dans les pays d'Amérique latine (E/CN.12/896); cette étude analyse les notions qui commandent actuellement le développement régional interne dans les pays d'Amérique latine, les caractéristiques et les causes de disparités que l'on constate entre les diverses régions et les critères qui ont été avancés en matière de politique. La Division a en outre rédigé des monographies présentant de manière synthétique les renseignements disponibles sur le développement régional dans divers pays.

28. La Division a également rédigé une note sur "la population dans les politiques de développement" et une autre sur "l'évolution démographique et le développement rural en Amérique latine" pour la Conférence régionale latino-américaine de la population (Mexico, 17-22 août 1970).

29. Parmi les travaux en cours, on peut mentionner "l'urbanisation et les problèmes des groupes sociaux marginaux", étude qui se fonde sur des enquêtes effectuées dans deux capitales d'Amérique latine; la croissance urbaine en Amérique latine, 1960-1970; le volume et les caractéristiques différentielles de la migration en Colombie; le taux et la répartition de l'utilisation des contraceptifs en Amérique latine; la fécondité différentielle en Amérique latine; et les formes d'organisation des nouvelles agglomérations urbaines.

DIVISION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

30. Durant la période considérée, les activités de la Division de la politique commerciale ont consisté principalement à fournir des services consultatifs à la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), à préparer des documents, à organiser des cours et à fournir des services consultatifs aux pays de la région. La Division était également chargée d'organiser le cinquième cours régional de politique commerciale.

Collaboration avec la CECLA

31. Cette collaboration a consisté essentiellement : a) à rédiger des études sur des questions techniques - études où, en plus d'analyser les problèmes, on a présenté des propositions ou des formules pour les résoudre - et à établir des documents de stratégie contenant des recommandations ou suggestions sur les lignes d'action possibles ou sur les positions concertées que pourraient adopter les pays d'Amérique latine dans leur commerce et leurs relations financières avec des pays tiers et b) à fournir des services consultatifs à l'occasion des réunions de la CECLA où les pays de la région sont appelés à coordonner leurs positions ou à concilier leurs intérêts pour convenir des mesures conjointes.

32. Comme suite à la demande formulée par la CEPAL dans la résolution 291 (XIII), la Division a établi un document sur les "Relations entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne" (E/CN.12/L.48), qui a été examiné et étudié à la réunion extraordinaire de la CECLA à l'échelon ministériel, tenue à Buenos Aires du 20 au 31 juillet 1970.

33. Sous sa forme révisée, ce document, qui avait été brièvement résumé dans le dernier rapport annuel de la Commission, passe en revue les principaux points de vue exprimés par les pays d'Amérique latine et ceux qui se dégagent des rapports établis par la Commission de la Communauté économique européenne (en particulier le rapport Martino de juillet 1969 et les rapports sur les travaux du Parlement européen) et contient un résumé de conclusions et recommandations en prévision de l'ouverture des négociations avec la CEE. On y trouve également une description du commerce entre l'Amérique latine et la Communauté, ainsi qu'une analyse de la politique commerciale de la Communauté notamment en ce qui concerne les accords sur les préférences, l'élargissement de la Communauté, la politique agricole commune, et la participation de la Communauté au système généralisé de préférences. Cette partie du document est accompagnée d'annexes explicatives concernant les accords commerciaux et conventions d'association entre la Communauté économique européenne et d'autres pays, ainsi que les traitements généraux et préférentiels appliqués par la Communauté à l'importation des produits énumérés dans les chapitres premier à 24 de la Nomenclature de Bruxelles et présentant un intérêt pour les pays d'Amérique latine. On trouve également dans ces annexes un résumé des règlements applicables aux produits faisant l'objet d'accords dans le cadre du marché commun, un schéma du Plan Mansholt et une brève description des propositions faites par les principaux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de préférences générales, une liste récapitulative de leurs propositions concernant les produits

présentant un intérêt pour les pays d'Amérique latine, ainsi que l'exposé des relations financières entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne, y compris les courants financiers des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE vers l'Amérique latine.

34. En prévision de la réunion de la CECLA à Brasilia (du 2 au 14 février 1971), quatre notes ont été établies sur les sujets suivants : les vues et propositions du Contrôleur général des Etats-Unis concernant le fonctionnement du régime applicable aux importations de sucre et de l'accord international sur le café (E/CN.12/L.54), les répercussions possibles des politiques protectionnistes des pays industrialisés sur les économies des pays d'Amérique latine (E/CN.12/L.55), l'orientation des activités de l'ONUDI pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/CN.12/L.56) et la réponse du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne à la déclaration de Buenos Aires (E/CN.12/L.57). La Division a également établi les documents suivants : "El comercio exterior y la política comercial de los países del Caribe de habla inglesa" (E/CN.12/882), "La cooperación económica internacional y la Tercera UNCTAD" (E/CN.12/889), "Las medidas de política en el campo del comercio internacional y del financiamiento externo" (E/CN.12/906), et "Posibles líneas de acción de América latina en sus relaciones comerciales con las áreas desarrolladas" (E/CN.12/910).

Etude économique sur l'Amérique latine, 1970

35. Deux des études spéciales publiées dans l'Etude ont été rédigées par la Division. L'une traite de l'évolution et des perspectives des relations entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne et l'autre des exportations de l'Amérique latine vers le Japon.

Autres travaux

36. La Division a établi des documents d'information où sont résumées les principales activités et réunions de la CNUCED et du GATT durant la période examinée, en particulier en ce qui concerne les questions présentant un intérêt particulier pour les pays d'Amérique latine. Ces documents ont été communiqués aux fonctionnaires qui s'occupent du commerce extérieur dans tous ces pays. Elle a également terminé une étude sur la coopération internationale dans la politique commerciale de l'Amérique latine à la troisième session de la CNUCED (E/CN.12/889).

Coopération technique

37. Le conseiller chargé des aspects financiers de l'exportation des articles manufacturés et le conseiller en matière de promotion des exportations se sont rendus à plusieurs reprises dans des pays andins pour s'entretenir avec des fonctionnaires des banques centrales, des instituts du commerce extérieur et des institutions d'assurance du crédit à l'exportation.

38. Le Directeur de la Division a participé à l'élaboration du programme de l'ALALE en matière de politique commerciale, formulé conformément au plan d'action approuvé par la Conférence à sa neuvième session.

39. Par l'intermédiaire du Bureau de la CEPAL à Montevideo, la Division a collaboré avec le secrétariat de l'ALALE et avec les représentants des parties contractantes, dans le cadre des travaux d'évaluation des activités de l'ALALE. Elle a également coopéré avec d'autres organismes d'intégration, par l'intermédiaire des bureaux de la CEPAL au Mexique, en Colombie et à la Trinité-et-Tobago.

40. Durant les colloques organisés en mai 1970 à Buenos Aires et à Montevideo par le Centre CNUCED/GATT du commerce international, des conférences ont été faites sur les mesures de nature à encourager les exportations.

41. Le conseiller chargé des aspects institutionnels et de la formulation des politiques commerciales a aidé les autorités d'un pays de la région à définir les aspects institutionnels du commerce extérieur et, à la demande du Centre interaméricain de commercialisation (CICOM), a donné une série de conférences, dans le cadre d'un cours organisé par ce Centre au Brésil.

42. En collaboration avec la Division du développement industriel et le groupe de l'administration publique, la Division a organisé une mission sur la promotion des exportations, qui s'est rendue en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Chili, en Equateur, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela (voir Programmes intéressant plusieurs divisions, par. 275 à 283).

DIVISION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

43. Durant la période considérée, la Division a effectué des études sur la politique industrielle en Amérique latine et fourni des services de coopération technique à plusieurs pays de la région, en particulier aux pays du groupe andin. Par l'intermédiaire du Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI pour les industries forestières en Amérique latine, elle a participé à la réunion régionale sur le développement des industries forestières et de l'industrie du papier et de la cellulose en Amérique latine.

La politique industrielle en Amérique latine

44. L'étude sur la politique industrielle en Amérique latine (E/CN.12/877) a pour objet d'apporter de nouveaux éléments d'information permettant d'analyser la nature et l'évolution du développement industriel en Amérique latine. On y examine les principales caractéristiques de l'industrie latino-américaine, en analysant les changements qui sont intervenus dans la structure de la production manufacturière, la capacité d'absorption de main-d'oeuvre de l'industrie dans différents pays d'Amérique latine et la tendance croissante à la concentration géographique des industries, qui semble être l'une des raisons pour lesquelles le développement de l'industrie manufacturière ne s'est pas répercuté comme on pouvait l'espérer sur le reste de l'économie.

45. On examine dans ce document les rapports entre certaines variables économiques (dimensions du marché, facteurs démographiques, distribution du revenu) et le niveau d'industrialisation atteint par l'Amérique latine dans son ensemble et par différents groupes de pays latino-américains.

46. On y examine également les principaux facteurs qui entravent le développement industriel, à savoir le manque d'efficacité et de compétence, la concentration géographique excessive, le gaspillage des ressources en capitaux, la faible productivité de la main-d'oeuvre, le manque de liaison entre les industries, les conditions défavorables dans lesquelles travaillent les petites et moyennes entreprises, la pénétration croissante des intérêts étrangers dans les secteurs où le rythme de croissance est le plus rapide, le fait que les objectifs de la politique industrielle ne sont pas définis sous forme concrète, l'absence des techniques de base nécessaires pour assimiler comme il convient les connaissances techniques et, enfin, le retard relatif de certaines industries clefs.

47. En examinant la politique industrielle, les auteurs ont analysé a) les instruments et mécanismes utilisés dans chaque pays pour promouvoir et développer le secteur industriel, en s'efforçant d'en évaluer le degré de cohésion interne et b) les modalités d'utilisation de ces instruments dans les différents pays, le champ d'action qu'elles y ont et les conditions dans lesquelles ils y sont appliqués.

48. Les mécanismes sont divisés en trois catégories : les mécanismes visant à protéger l'industrie (tarifs douaniers, licences d'importation, etc.), les mécanismes destinés à encourager l'industrie (concessions tarifaires, stimulants fiscaux, etc.) et les mécanismes de financement et autres.

49. On examine ensuite certains aspects communs de la stratégie industrielle, en particulier en ce qui concerne les exportations d'articles manufacturés, en analysant les problèmes qui, dans ce domaine, sont imputables aux schémas actuels du développement industriel. L'étude mentionne également les autres obstacles qui freinent l'exportation des produits industriels, notamment la préférence traditionnelle des entreprises pour le marché intérieur, le manque d'expérience, des monnaies surévaluées et la qualité insuffisante des produits.

50. L'étude décrit ensuite les politiques qui semblent être les plus indiquées pour résoudre certains des principaux problèmes du secteur industriel. On considère à cet égard que la politique industrielle doit être définie en fonction du rôle assigné au secteur industriel dans le processus du développement économique et social. On s'accorde à reconnaître que le secteur industriel doit être un secteur dynamique permettant l'assimilation et la diffusion des connaissances techniques et qu'il doit contribuer à promouvoir la modernisation des structures de la production en général, à relever le niveau du revenu réel, à remédier aux problèmes de la balance des paiements et à assurer un emploi productif à une proportion croissante de la population urbaine.

51. Etant donné qu'il est impossible d'atteindre simultanément tous ces objectifs, il importe de définir des politiques différentes pour chaque branche de l'industrie manufacturière. De même, les instruments de politique industrielle appliqués dans

chaque branche de cette industrie doivent constituer un tout qualitativement distinct. Cela ne signifie pas qu'il faille créer pour chaque branche de l'industrie des centres de décision et de programmation en matière de politique industrielle, mais que cette politique doit reposer sur un ensemble d'éléments qui permettent à un pays d'atteindre ses objectifs industriels le plus efficacement possible, chaque branche de l'industrie faisant l'objet d'une combinaison d'instruments particulière.

Matières premières nécessaires aux industries forestières en Amérique latine : possibilités et problèmes que pose leur exploitation

52. Dans cette étude on examine la situation en ce qui concerne les matières premières nécessaires aux industries forestières en Amérique latine. Bien que la région compte 900 millions d'hectares de forêts, le déficit net de produits forestiers représente chaque année une somme de quelque 300 millions de dollars. Les ressources existantes ne sont guère exploitées puisque 85 p. 100 du bois tiré des forêts est utilisé comme bois de chauffage.

53. Pour ce qui est de l'exploitation des forêts tropicales à essences diverses, on estime que la meilleure formule serait de créer des industries intégrées de taille suffisante pour permettre de tirer parti au maximum des économies d'échelle.

54. Pour assurer à l'industrie forestière les matières premières dont elle a besoin dans l'avenir, il faudra disposer de quantités de bois énormes et il est probable que l'approvisionnement en conifères sera insuffisant à court terme. C'est pourquoi il faut commencer à exploiter de façon continue les forêts de conifères de la région qui restent encore inutilisées et entreprendre un programme de reboisement massif.

55. Il convient de souligner que la responsabilité de gérer les forêts nationales et de veiller à ce que les forêts privées soient exploitées de façon rationnelle incombe principalement aux gouvernements. Il faut donc qu'ils disposent de services forestiers extrêmement compétents dotés des moyens nécessaires. En outre, il appartient aux gouvernements de contribuer à la formation des cadres et des techniciens pour appliquer leur politique forestière.

Adaptation des techniques en vue d'utiliser la bagasse dans la fabrication de la cellulose et du papier

56. L'Amérique latine fournissant près de 60 p. 100 de la production mondiale de sucre de canne brut, la bagasse pourrait représenter une matière première industrielle très importante dans la région. Etant donné que 5 p. 100 seulement de la bagasse produite est transformée en produits manufacturés, les possibilités d'accroître son emploi sont extrêmement nombreuses.

Développement des scieries en Amérique latine

57. Malgré l'abondance de la matière première, les scieries ne se sont pas développées autant que l'on pourrait l'espérer et leur croissance annuelle moyenne est inférieure à l'accroissement démographique. Le rapport contient un certain nombre de mesures qui permettraient d'améliorer et de rationaliser l'exploitation des forêts, en particulier des essences locales, et de tirer meilleur parti des industries existantes.

58. La consommation des sciages a diminué de 1956 à 1967 et il serait peut-être possible de renverser cette tendance négative en produisant des sciages de meilleure qualité et meilleur marché, en appliquant plus généralement les normes de classement, en créant de meilleurs systèmes de distribution ou en apportant un certain nombre d'améliorations pour intensifier leur utilisation.

59. On pourrait adopter diverses mesures pour développer les exportations de sciages vers d'autres régions, en particulier en introduisant de nouvelles essences sur le marché mondial, en utilisant des systèmes de classement et de contrôle de la qualité et en mettant en place un mécanisme commun pour la commercialisation et le transport des exportations.

Développement de l'industrie des panneaux à base de bois en Amérique latine

60. Si l'on produit peu de panneaux à base de bois en Amérique latine, c'est surtout parce que les zones forestières sont d'un accès difficile, l'extraction de la matière première de ces forêts et son transport jusqu'aux installations de transformation sont coûteux, les méthodes d'exploitation forestière appliquées ne sont pas satisfaisantes et les résidus de la transformation sont peu utilisés. En 1975, l'Amérique latine aura probablement besoin de deux fois plus de panneaux à base de bois qu'elle n'en a consommé en 1967 et, en 1985, de cinq fois plus. Malgré ses immenses ressources forestières, la part de l'Amérique latine dans la production mondiale est très réduite.

61. Le commerce des panneaux à base de bois se développe depuis 1963 mais l'excédent exportable enregistré en 1969, dont la valeur s'est chiffrée approximativement à plus d'un million de dollars, n'est pas très considérable si l'on tient compte de l'abondance des ressources forestières de la région.

62. Etant donné la grande diversité des caractéristiques physiques du bois qui peut être extrait des types de forêts qui prédominent en Amérique latine, si l'on veut faire reposer les programmes d'exploitation forestière sur les bases les plus rationnelles possibles, il faut organiser des industries forestières intégrées.

63. En ce qui concerne les marchés d'exportation, il convient de souligner la nécessité de se conformer aux normes de qualité et autres exigences des pays importateurs et de s'assurer une production continue qui permette d'exécuter des contrats à long terme aussi bien que la nécessité de prévoir les modifications dictées par les changements dans le style des meubles, etc.

64. Comme il y a peu d'ouvriers et de cadres qualifiés pour l'application des divers traitements, la qualité des panneaux varie beaucoup et il y a un grand pourcentage de déchets; c'est pourquoi il faut développer considérablement la formation.

65. Plusieurs obstacles majeurs s'opposent au développement de l'industrie des panneaux de bois en Amérique latine : le coût élevé du bois par rapport à celui des matières concurrentes et le manque de coordination en ce qui concerne a) les normes de qualité et de comportement, b) les unités de mesure et la terminologie, c) les statistiques de production et d) les mesures propres à assurer le développement des marchés.

Production, consommation et commerce de pâte à papier et de papier
dans le monde et plus spécialement en Amérique latine

66. Bien que l'industrie de la pâte à papier et du papier soit relativement peu importante en Amérique latine par rapport à la production mondiale, sa part dans cette production a augmenté en pourcentage. La production est pour l'essentiel concentrée dans un petit groupe d'installations efficaces et modernes, encore qu'il existe un nombre excessivement élevé de petites fabriques non intégrées dont l'équipement est vétuste.

67. Grâce au taux d'accroissement annuel élevé de sa production, cette branche a pu se placer parmi les industries manufacturières les plus dynamiques de la région. Toutefois, elle n'arrive pas encore à répondre à tous les besoins et, malgré l'importante augmentation de la capacité de production prévue ou déjà réalisée, le déficit que la région connaît en ce qui concerne la production de papier sera encore plus important en 1975, en raison surtout de l'insuffisance de la production de papier journal et de papier kraft.

68. En ce qui concerne les conditions dans lesquelles l'industrie opère, il est nécessaire de mieux utiliser la capacité installée étant donné qu'on estime qu'en Amérique latine celle-ci n'est utilisée qu'à 70 p. 100. Il convient aussi de tirer parti des économies de l'échelle.

69. Pour réduire le coût élevé de la production en Amérique latine, il convient de moderniser les équipements, de s'efforcer de mieux utiliser et intégrer les fabriques, de favoriser la spécialisation et de mieux tirer parti de la main-d'oeuvre.

70. L'Amérique latine a réellement la possibilité d'élargir ses marchés extérieurs en ce qui concerne certains produits, surtout les pâtes à fibres courtes. Mais pour promouvoir ses exportations comme il convient, elle devrait remédier à divers défauts majeurs, comme l'insuffisance de l'infrastructure, le coût élevé du fret et l'insuffisance des installations portuaires. D'autre part, comme dans presque toute l'Amérique latine tous les produits sauf le papier journal bénéficient d'une protection douanière excessive, il s'est créé des fabriques plus ou moins rentables; aussi faudrait-il réduire les tarifs entre les zones.

Evolution de l'utilisation de papiers d'emballage en Amérique latine

71. On signale dans ce document que, dans les 22 pays d'Amérique latine examinés, 54 p. 100 du papier consommé sert à l'emballage. La région satisfait 80 p. 100 de ses besoins en papier non traité et 99 p. 100 de ses besoins en articles de papier d'emballage. Le commerce d'exportation est insignifiant et la région importe 20 p. 100 de ses besoins en papier pour la fabrication d'articles d'emballage.

72. Le volume croissant des importations doit faire ressortir la nécessité d'accélérer l'utilisation de matières premières locales parmi lesquelles la bagasse occupe une place importante.

73. L'industrie des articles en papier, qui se compose surtout des fabriques non intégrées, n'utilise que 35 à 55 p. 100 de sa capacité de production. Les coûts de production étant donc élevés, il est difficile d'accroître le volume des exportations et les produits de papier deviennent encore plus vulnérables à la concurrence grandissante des autres matériaux d'emballage.

74. On estime nécessaire que l'industrie du papier d'emballage se développe au même rythme que les autres industries forestières pour que les ressources locales soient pleinement utilisées et que les économies de la région soient développées au maximum et l'on pense aussi qu'il convient de rationaliser cette industrie et d'assurer l'intégration intrarégionale pour faire baisser les coûts de production. On souligne également l'importance des études de marché pour toute la série des opérations : production, traitement, transformation et commercialisation.

Possibilités d'exporter outre-mer quelques produits forestiers de l'Amérique latine

75. On souligne dans ce document combien il importe de trouver de nouveaux débouchés éventuels soit dans la région soit à l'extérieur et l'on signale l'existence d'une série d'obstacles que la plupart des pays d'Amérique latine qui veulent exporter devront surmonter. Parmi ces obstacles figure le coût élevé des produits, le coût élevé du fret et les formalités compliquées et onéreuses qui nuisent à l'écoulement des exportations. Les organisations de libre échange de la région pourraient rechercher de concert avec les organismes compétents des Nations Unies la meilleure manière de résoudre ce problème.

Avantages qu'il y aurait à intégrer les industries forestières

76. On décrit dans ce document les avantages présentés et les problèmes posés par l'intégration des industries forestières de l'Amérique latine. L'intégration technique des installations industrielles pourrait présenter entre autres les avantages suivants : utilisation maximale des ressources forestières, utilisation complète des résidus, réduction des dépenses d'administration et des services et amélioration du rapport coût/profit par la création de l'infrastructure nécessaire.

77. L'intégration générale pourrait aider à résoudre notamment les problèmes de commercialisation et de transport maritime et à améliorer la position stratégique adoptée en vue d'assurer l'intégration de l'offre de matières premières.

78. Il existe des exemples d'intégration des industries forestières latino-américaines, mais de graves problèmes empêchent l'intégration de progresser. Par exemple, à l'intérieur des frontières naturelles, il est généralement difficile de former de grands marchés, les connaissances techniques permettant d'utiliser au maximum les forêts comportant des essences variées font défaut, les marchés pour les produits de ces forêts ne se sont pas suffisamment développés et on ne connaît pas suffisamment les techniques de gestion forestière qui conviennent le mieux à ces forêts.

Perspectives du développement des industries forestières en Amérique latine

79. On signale dans ce document que l'emploi des matières premières forestières est notamment limité par une infrastructure insuffisamment développée. Il ne faut pas oublier que pour évaluer complètement la rentabilité de l'exploitation des forêts il faut tenir compte des éléments sociaux.

80. Pour dédommager les entreprises privées des effets défavorables que les programmes de mise en valeur des forêts produisent dans le domaine social, sans faire directement de bénéficiaires, les gouvernements leur accordent généralement des subventions. A titre d'exemple classique, il convient de mentionner le reboisement des sols dénudés.

81. Etant donné que les taux de chômage dans la région sont élevés, il serait intéressant d'examiner l'effet que le développement des industries forestières peut avoir sur l'emploi dans les zones rurales. Il serait également intéressant de rechercher de nouvelles méthodes d'organisation économique qui permettent d'affecter une main-d'oeuvre plus nombreuse aux travaux forestiers.

Autres travaux

82. La Division a organisé la réunion d'un groupe de travail sur les économies d'échelles dans l'industrie automobile latino-américaine, complétant ainsi une phase de l'étude sur les perspectives et possibilités de l'intégration régionale de l'industrie automobile andine entreprise par la CEPAL et la Banque interaméricaine de développement (BID) en collaboration avec l'ONUDI.

83. La Division est en train d'établir une étude sur le transfert des connaissances techniques dans le secteur industriel du Brésil en collaboration avec la BID et la Division des finances publiques et des institutions financières au Siège de l'ONU. Elle a en outre poursuivi ses études sur les perspectives de développement sectoriel dans les pays signataires de l'Accord de Carthagène en ce qui concerne l'industrie sidérurgique, l'industrie du papier et de la cellulose et les industries chimiques. Elle prépare également une étude sur les données de base pour l'étude des problèmes de développement de l'industrie minière andine (E/CN.12/356).

84. La Commission a commencé l'étude de l'industrie alimentaire dans les pays du groupe andin. Cette étude, qui est menée conjointement avec la FAO et la

laquelle l'ONUDI a été invitée à participer, a pour objet de faire le diagnostic de la situation actuelle des industries dans chacun des pays de la sous-région, d'identifier les projets de nouvelles industries alimentaires et de déterminer les faits permettant de formuler les politiques adéquates tant à l'échelon national que sous-régional pour développer efficacement cette branche d'activités.

Coopération technique

85. Le conseiller régional pour les industries de transformation des métaux, tout en contribuant aux préparatifs de la réunion du groupe de travail sur l'industrie automobile, s'est rendu dans deux pays du groupe andin pour aider les fonctionnaires du gouvernement à déterminer les besoins d'assistance technique à court terme et à long terme en ce qui concerne la fabrication et la réparation du matériel agricole. Il s'est également rendu auprès du Conseil du traité de Carthagène, pour collaborer à la formulation d'une stratégie de développement sectoriel.

86. Le conseiller pour les industries chimiques a collaboré à une étude sur le transfert des connaissances techniques au Brésil dans le domaine de l'industrie chimique, étude qui sera incorporée à celle qu'a entreprise la CEPAL, en collaboration avec la Division des finances publiques et des institutions financières du Siège de l'Organisation et avec la Banque interaméricaine de développement. Il a également collaboré avec le Conseil du traité de Carthagène à la formulation d'une stratégie de développement sectoriel.

87. Le conseiller chargé des enquêtes techniques concernant l'industrie s'est rendu au siège de l'ONUDI pour collaborer à une étude sur l'industrie de l'acier dans les pays en voie de développement. Il a également collaboré avec les fonctionnaires de l'ONUDI à la rédaction de la section du rapport sur les aspects industriels du plan d'action mondial intéressant l'Amérique latine. Il s'est rendu dans un pays de la région pour y étudier les problèmes concernant le développement technique de l'industrie de l'acier, l'origine des nouvelles techniques utilisées et le renforcement des possibilités techniques du pays. Ce conseiller a en outre représenté la CEPAL et à certaines occasions l'ONUDI à des conférences internationales spécialisées.

88. Le conseiller pour le papier et la cellulose a participé et collaboré à la préparation de la réunion régionale sur le développement des industries forestières et de l'industrie du papier et de la cellulose qui s'est tenue à Mexico en mai 1970. Il a également effectué une étude sur les perspectives de développement intégré de l'industrie du papier et de la cellulose dans la sous-région andine. Il a participé également à une mission au Brésil du Groupe consultatif en matière d'industries forestières CEPAL/FAO/ONUDI qui a étudié les possibilités d'exploitation de produits forestiers de ce pays et qui aide actuellement l'Institut forestier du Chili à établir un programme de restructuration des industries forestières.

89. Le conseiller pour les aspects de l'offre à l'exportation des articles manufacturés a participé à une mission constituée par des membres de plusieurs divisions qui s'est rendue dans divers pays de la région pour reconnaître les

problèmes liés à l'offre d'articles manufacturés et suggérer les mesures que l'on pourrait prendre dans ce domaine. Il a également collaboré aux travaux préparatoires, dans les pays participants, et à la réalisation à Santiago du cours sous-régional de formation pour la promotion des exportations. À la demande du Gouvernement du Panama, il a fait partie d'une mission constituée par les membres de plusieurs divisions pour la promotion des exportations et a prêté des services consultatifs dans sa spécialité. Il a également participé aux travaux de la Division sur la politique industrielle et les aspects liés à l'exportation des articles manufacturés.

PROGRAMME RELATIF AUX TRANSPORTS

90. En 1970, le service chargé de ce programme a achevé une étude sur les chemins de fer internationaux en Amérique du Sud et sur l'intégration économique régionale, et fourni des services de coopération technique à différents pays de la région.

Les chemins de fer internationaux en Amérique du Sud et l'intégration économique régionale

91. L'étude sur les chemins de fer internationaux en Amérique du Sud et l'intégration économique régionale examine et interprète les caractéristiques actuelles du trafic ferroviaire international dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud et l'importance que pourrait présenter ce trafic, en mettant en lumière ses répercussions sur l'intégration économique de l'Amérique latine, sur les investissements et sur les conditions d'exploitation des transports dans la région. L'étude porte sur 13 noeuds ferroviaires internationaux et sur les lignes qui, en les reliant, desservent sept pays (Argentine, Bolivie, Chili, Brésil, Paraguay, Pérou et Uruguay).

92. En valeur absolue, le volume des marchandises transportées sur les lignes internationales est peu important et ces expéditions n'occupent qu'une place modeste dans le commerce entre les pays desservis. Depuis cinq ans on a toutefois enregistré une augmentation de volume des expéditions, qui a démenti les prédictions pessimistes des années 50 et a été possible bien que de grosses sommes aient été investies dans le réseau routier international durant les années 60.

93. Aux fins de l'étude, les 13 noeuds ferroviaires internationaux sont divisés en trois groupes (groupe Bolivie-Pacifique, groupe transcontinental et groupe Atlantique), les noeuds ferroviaires de chaque groupe présentant des caractéristiques d'exploitation et de trafic communes. Les groupes diffèrent suivant le type de contribution qu'ils peuvent apporter à l'intégration de l'Amérique latine.

94. La principale fonction du groupe Bolivie-Pacifique, constitué par les lignes internationales qui relient la Bolivie à un port maritime, est d'acheminer la majeure partie des produits que la Bolivie exporte en dehors de l'Amérique du Sud. Chacune de ces lignes comporte un inconvénient sérieux, qui contribue à augmenter le coût de transport. Ces inconvénients diffèrent suivant les lignes : sur la ligne d'Antofagasta, ce sont les longues distances, sur la ligne d'Arica les fortes déclivités et sur la ligne de Matarani la nécessité de transborder les marchandises pour la traversée du lac Titicaca. Néanmoins, dans les dernières années on a fait de grands efforts pour surmonter ces inconvénients.

95. Le groupe transcontinental fait partie d'un réseau ferroviaire sud-américain à voie étroite, qui représente plus de 50 p. 100 du kilométrage total des chemins de fer sud-américains et est d'une grande importance potentielle pour le développement de l'intérieur du continent. Il comprend cinq noeuds ferroviaires internationaux, dessert les principaux ports des deux côtes et traverse l'intérieur de l'Amérique du Sud en passant par de nombreuses régions où les autres moyens de transport font défaut.

96. Le volume de marchandises passant par ces cinq noeuds ferroviaires a augmenté de 300 p. 100 en trois ans, mais reste minime. Quant au volume total du trafic il augmente irrégulièrement et la nature des expéditions est très variable. Cela tient peut-être au fait que les pays d'Amérique latine abordent les phases intermédiaires de leur développement, sans être préparés pour une intégration plus poussée et que leurs objectifs politiques et économiques tendent à limiter, durant un certain temps, au commerce international et en particulier au trafic sur ces lignes, à un produit déterminé dont les expéditions deviendront de plus en plus irrégulières, temporaires et imprévisibles. Cette tendance devrait être prise en considération lors de la planification des transports, car, plutôt que d'investir de grosses sommes pour chercher à augmenter la capacité de chaque ligne, il faudrait rechercher les moyens de permettre aux compagnies de mieux coopérer et de mettre davantage leurs ressources en commun, pour qu'elles soient mieux préparées à réorganiser leurs installations et leur matériel pour faire face aux augmentations imprévues du volume du trafic.

97. Le groupe Atlantique, qui dessert l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, se heurte à une série d'obstacles dans le trafic international (comme le changement d'écartement des voies et la nécessité d'effectuer des transbordements), qui limitent la pleine utilisation de la capacité offerte par les lignes existantes. Dans cette région, les transports ferroviaires sont en concurrence avec les transports fluviaux et le cabotage, ainsi qu'avec les transports routiers. Ces dernières années un réseau important combinant la route et le rail a été mis en place. Le volume des marchandises acheminées par le train vers les quatre noeuds ferroviaires desservis par les lignes du groupe Atlantique représente seulement 2 p. 100 du total du trafic entre les pays intéressés.

98. Il ressort de l'étude que les compagnies de chemins de fer latino-américaines ont accumulé une somme d'expérience considérable qui les aidera, du point de vue administratif et matériel, à surmonter les difficultés inhérentes à l'intégration économique de l'Amérique latine. On considère qu'il est nécessaire que les compagnies de chemin de fer échangent davantage leur expérience, et certaines mesures d'ordre technique et administratif ont été adoptées à cette fin. On peut citer par exemple, sur les pentes à forte déclivité, l'utilisation de locomotives diesel qui permet d'éliminer les crémaillères et les locomotives à vapeur, l'utilisation de wagons à bogies interchangeable, la combinaison du rail et de la route, la simplification de la documentation douanière et ferroviaire, etc. L'Association latino-américaine des chemins de fer a largement contribué à ces améliorations.

99. L'étude conclut que de grands efforts ont été déployés ces dernières années pour moderniser les lignes de chemin de fer, et que, plutôt que d'entreprendre des programmes d'investissements de grande envergure, il serait peut-être préférable de réorganiser les installations existantes ou d'en tirer un meilleur parti. Il semble y avoir d'excellentes possibilités de développer et d'encourager les services ferroviaires, dans l'intérêt des pays de la région et du commerce international.

Autres travaux

100. Le service chargé du programme relatif aux transports a continué à prêter un concours permanent au secrétariat de la CNUCED pour les études qu'effectue cet organisme sur les transports maritimes. Il a participé à la huitième Assemblée générale de l'Association latino-américaine d'armateurs (Viña del Mar, Chili, novembre 1970) ainsi qu'à une réunion organisée par le Centre interaméricain de promotion des exportations (CIPE) de l'OEA, afin d'encourager la création d'une fédération régionale des conseils de chargeurs spécialisés dans le commerce extérieur (Bogota, décembre 1970).

101. Le service a également collaboré activement aux études entreprises par le Bureau des Antilles sur les transports régionaux, maritimes et autres, ainsi qu'à l'étude ayant trait au développement régional en Bolivie orientale. Un fonctionnaire du service a collaboré aux travaux d'organisation du Centre latino-américain de documentation économique (CLADES).

Coopération technique

102. Comme suite à une demande de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, un fonctionnaire du secrétariat a participé à une mission qui a procédé à une étude approfondie de la politique des transports et des plans d'investissement au Mexique. Le secrétariat a également collaboré à l'examen de la réglementation des transports par camion et de la planification des transports au Mexique.

103. A la demande du Ministère des transports et des communications de la Bolivie, une mission consultative a été envoyée dans ce pays pour aider à réorganiser ce ministère et à mettre au point ses programmes d'activités et d'études.

104. Comme suite à une demande de la Banque interaméricaine de développement, le secrétariat a examiné, avec les responsables de la Banque, un projet d'établissement d'un inventaire des projets régionaux relatifs aux transports dans la région des Antilles; cet inventaire a été établi ultérieurement par un consultant spécial payé par la Banque. Le secrétariat a également collaboré avec la Banque inter-américaine et l'Association latino-américaine des chemins de fer à la préparation d'un avant-projet d'étude sur les transports ferroviaires internationaux en Amérique du Sud.

105. Un fonctionnaire du service a participé à une mission CEPAL/ILPES qui a établi un rapport sur les effets du tremblement de terre au Pérou qu'elle a soumis au Comité plénier à sa sixième session extraordinaire, à New York (22-23 juin 1970). Par la suite le service a participé à une mission CEPAL/ILPES qui a prêté une assistance consultative à l'Institut national de planification du Pérou pour la mise au point d'un programme national de développement économique.

106. Enfin, le secrétariat a continué à prêter un concours et un appui réguliers aux activités et aux projets du PNUD dans la région.

DIVISION MIXTE CIEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE

107. Pendant la période considérée, la Division a examiné les éléments de la politique agricole en vue de l'élaboration d'une stratégie pour la deuxième Décennie du développement et a mis à jour l'étude sur le blé. D'autre part, elle a prêté des services de coopération technique à divers pays de la région.

Situation actuelle, problèmes et perspectives du commerce du blé dans les pays de l'ALALE

108. Dans cette étude (E/CN.12/859) on examine la situation actuelle de l'économie du blé dans les pays de l'ALALE et ses perspectives futures, surtout en ce qui concerne le commerce interrégional. Cet examen porte sur les aspects suivants : production et commerce du blé et perspectives futures; politiques nationales de commercialisation et des prix; et évaluation des systèmes de commercialisation en vigueur.

109. Il ressort de cette analyse que des trois pays qui ont des excédents exportables - l'Argentine, le Mexique et l'Uruguay - seule l'Argentine serait, en partant d'hypothèses relativement favorables, en mesure de vendre dans la région la plus grande partie de ses excédents exportables sans négliger ses marchés situés en dehors de l'Amérique latine. Elle pourrait atteindre cet objectif à condition de bénéficier, moyennant des modalités et des procédures appropriées, d'un régime préférentiel grâce auquel ses excédents exportables de blé pourraient entrer en concurrence avec le blé importé d'autres régions et en particulier des Etats-Unis, en vertu de la loi 480.

110. L'accroissement des exportations argentines vers les pays déficitaires de la région se traduirait forcément par une augmentation substantielle de l'ensemble des achats de l'Argentine à ces pays.

111. L'étude souligne surtout les répercussions qu'auraient probablement les grandes différences de prix que l'on observe dans les différents pays sur la production et la main-d'oeuvre liées au marché du blé, dans les pays déficitaires et même peut-être dans les pays exportateurs de blé, si le commerce des céréales devenait sans restriction. C'est pourquoi l'étude plaide en faveur de la rationalisation de la production et de l'application de mesures programmées par les pays de l'ALALE plutôt qu'un mécanisme autonome de libre-échange.

Autres travaux

112. Outre les travaux décrits ci-dessus, la Division a préparé une étude sur la politique sous-régionale agraire dans les pays du Pacte andin, où l'on analyse les politiques agricoles traditionnelles, certains faits récents concernant la réforme agraire et le courant du commerce intérieur et extérieur des produits de l'agriculture et de l'élevage de la sous-région; une étude sur l'emploi et le revenu dans la dynamique de l'agriculture latino-américaine, à titre de collaboration au document de M. Raúl Prebisch intitulé "Transformación y Desarrollo -

La Gran Tarea de América Latina" (Transformation et développement - La grande tâche de l'Amérique latine), et a préparé une étude sur la politique technologique et le développement agricole en collaboration avec la direction internationale du Centre international de formation et de recherche pour la réforme agraire (ICIRA). Elle a également rédigé une note sur la situation actuelle et perspectives de la production et de la consommation de viande de boeuf et de lait en Amérique latine pendant les années 70, à l'intention de la troisième Réunion interaméricaine sur la lutte contre la fièvre aphteuse et autres zoonoses (Buenos Aires, 14-17 avril 1970) et une autre sur les tendances et possibilités du développement de l'élevage des bovins en Amérique latine pour le sixième Congrès panaméricain de médecine vétérinaire et de zootechnie (Santiago du Chili, 28 septembre-3 octobre 1970). Elle a préparé également une étude sur la situation, les problèmes et les perspectives du commerce du maïs dans les pays de l'ALALE (E/CN.12/892) et elle a terminé des études analogues sur le riz (E/CN.12/857), le sucre (E/CN.12/893) et la viande de boeuf (E/CN.12/894).

113. La Division a également collaboré à la préparation du rapport pour la troisième réunion du Groupe mixte consultatif pour la viande des pays membres de l'ALALE; elle a aussi aidé le Groupe d'experts de la FAO à préparer le rapport sur la situation et perspectives du commerce agricole dans les pays andins, élaboré sur la demande de la Junta del Acuerdo de Cartagena (Conseil de l'Accord de Carthagène) (Pacte andin).

Coopération technique

114. La Division a prêté son concours, en détachant des fonctionnaires du siège, au Conseil de l'Accord de Carthagène. Elle a également prêté sa collaboration technique au groupe interinstitutions organisé par l'OIT pour formuler un programme de l'emploi en Colombie. Elle a mené à bien les travaux d'analyse de divers modèles de développement agricole en Amérique latine comme contribution de la CEPAL et de la FAO à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

PROGRAMME RELATIF AUX RESSOURCES NATURELLES ET A L'ENERGIE

115. Le service chargé de ce programme a rédigé les sections de l'Estudio Económico de América Latina, 1970 relatives à l'énergie et aux mines, et des études sur les ressources hydrauliques de l'Uruguay, l'évaluation des possibilités d'investissement, le rassemblement et l'utilisation de données sur les ressources hydrauliques en Amérique latine, les tendances actuelles de l'organisation administrative chargée de l'irrigation et un exposé sur les activités de la CEPAL en ce qui concerne la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Les ressources hydrauliques de l'Amérique latine VI. Uruguay

116. Le rapport correspondant résume quelques-unes des principales caractéristiques du développement économique du pays ces dernières années, qui sont directement liées à l'utilisation des ressources hydrauliques. La demande brute totale d'eau

des principaux secteurs de consommation, estimée à 650 millions de mètres cubes pour 1965, se rapprochera de 1 000 millions de mètres cubes en 1974 et de plus de 2 000 millions en 1990. Ainsi cette année-là la demande d'eau potable sera le double de ce qu'elle est actuellement, les besoins correspondants pour l'irrigation auront quintuplé et les besoins des industries doublé.

117. Les stations météorologiques sont en général assez bien réparties sur tout le territoire et les observations sont réalisées dans de bonnes conditions. La plupart des stations hydrologiques sont équipées de limnimètres mais ne sont pas reliées à des débitmètres, si bien qu'elles servent seulement à déterminer les niveaux et non les débits. Il n'en est pas de même des observations effectuées sur le Río Negro - dont les débits sont enregistrés régulièrement puisqu'ils sont liés intimement au système électrique du pays - et sur quelques fleuves du bassin du Santa Lucía et du lac Merín.

118. Il convient de signaler la grande richesse de la nappe aquifère de la zone sableuse de Tacuarembó, dont la valeur économique est considérable.

119. L'Uruguay est l'un des pays les mieux desservis de l'Amérique latine en ce qui concerne l'alimentation en eau potable. Un million et demi d'habitants, à savoir 69 p. 100 de la population totale et 80 p. 100 de la population urbaine (1968) étaient desservis par ces réseaux publics.

120. L'étude donne des renseignements sur les volumes d'eau consommés par l'industrie et une analyse de la demande future du secteur, et recommande de planifier l'implantation de nouvelles usines selon un plan régulateur tendant à décentraliser l'industrie dans la zone qui entoure l'agglomération de Montevideo. De même, on suggère de prendre des mesures en vue de prévenir des conflits graves entre les diverses utilisations de l'eau, notamment les besoins industriels, les besoins domestiques et l'irrigation.

121. On a établi une étude assez approfondie sur le degré de contamination des eaux dans le département de Montevideo en période sèche, et surtout sur les effluents qui sont rejetés sur les plages situées autour de la capitale. On a suggéré un plan de recherches et de travaux qui permettrait d'éviter les graves conséquences que l'on perçoit déjà.

122. La puissance hydroélectrique qu'il est économiquement possible d'installer se monte à environ 1 500 MW, dont 236 MW, soit près de 15 p. 100, sont déjà installés dans le bassin du Río Negro. L'Uruguay est le pays d'Amérique du Sud qui, proportionnellement, a le plus exploité jusqu'ici cette source d'énergie. En outre, entre 1975 et 1980, on pourrait augmenter de 990 MW la puissance des centrales prévues dans les projets dont la préparation est déjà très avancée ou qui sont en cours d'exécution (720 MW à Salto Grande et 270 MW à Palma, où l'on pourra ultérieurement porter la puissance installée à 400 MW). On pourrait ainsi utiliser environ les quatre cinquièmes du total économiquement réalisable. Etant donné les restrictions d'ordre technique, économique et financier propres à ce type de projets, il serait bon d'interconnecter dès que possible le réseau électrique de l'Uruguay avec celui de la République argentine, et de dégager les ressources nécessaires pour financer un plan de développement de la production électrique à moyen et à long terme.

123. Il semble également urgent de prendre des mesures pour empêcher le gaspillage au niveau de la consommation, surtout dans le secteur domestique (chauffage et cuisine), qui nuit à l'économie du pays. On recommande d'adopter une politique énergétique qui rationalise l'offre et la consommation d'électricité, ainsi que la poursuite du programme d'aménagement élaboré par l'organisme compétent et qui comprenne l'interconnexion du réseau électrique avec celui de l'Argentine et la mise en service de la centrale de Palmar vers 1975-1976.

124. Ces sept dernières années, l'agriculture en terrain irrigué a sensiblement augmenté (40 000 hectares actuellement contre 26 000 en 1963), tandis que l'agriculture en terrain sec n'a pratiquement pas varié. Le document montre le rôle important que peut jouer l'eau en ce qui concerne l'amélioration de la production de bétail (abreuvoirs et amélioration des prairies artificielles), la mise au service de l'économie nationale de nouvelles zones (notamment dans le bassin inférieur de Río Negro), etc. On considère, du point de vue économique, qu'il sera possible d'irriguer 100 000 hectares d'ici 1985.

125. Il se pose, dans le domaine de l'agriculture, de nombreux problèmes liés à l'eau : l'érosion, les inondations et un mauvais drainage; ces problèmes sont généralement liés entre eux et ensemble ils empêchent la pleine utilisation de 3,8 millions d'hectares, soit environ un quart de la superficie totale du pays.

126. La navigation fluviale est très réduite, malgré les conditions favorables du fleuve Uruguay et du Río de la Plata. Ses perspectives sont étroitement liées au développement économique régional, à l'exécution des travaux de Salto Grande, à la centralisation et à la spécialisation des ports, etc.

127. Le rapport analyse les travaux effectués par les principaux organismes et commissions chargés d'examiner les études intégrées des bassins, qui représentent près de deux tiers de la surface du pays. On recommande d'adopter une politique nationale de mise en valeur des ressources nationales en eau dans les différents bassins et de renforcer la coordination des efforts isolés de différents organismes, qui souvent font double emploi ou sont contradictoires. A cette fin, il conviendrait d'harmoniser entre eux les travaux du Bureau de la planification et du budget et ceux du Conseil national de l'eau.

128. Les investissements nécessaires pour utiliser intégralement et de façon multiple les ressources en eau se monteraient, entre 1968 et 1985, à l'équivalent de quelque 490 millions de dollars. On est parti de l'hypothèse que le produit brut augmenterait de 4 p. 100 par an, si bien que l'investissement annuel moyen consacré à la mise en valeur des ressources hydrauliques (production hydro-électrique, réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, irrigation, etc.), représenterait au total environ 10 p. 100 de l'investissement fixe brut.

Evaluation des choix en matière d'investissement

129. Ce document (E/CN.12/L.53) fournit des éléments de base qui permettent de lier certaines des décisions d'investissement à prendre par les experts en météorologie et en hydrologie au problème plus général de l'évaluation des choix en

matière d'investissement. Il a été présenté à la Conférence technique sur le rôle des services météorologiques dans le développement économique de l'Amérique latine, qui s'est tenue à Santiago du 30 novembre au 5 décembre 1970, sous les auspices de l'CMM et de la CEPAL.

Rassemblement et utilisation des données sur les ressources hydrauliques de l'Amérique latine

130. Ce document (E/CN.12/861) porte sur l'évaluation des ressources en eau de la région, les orientations qui se dégagent de l'expérience de l'Amérique latine, les concepts économiques applicables au rassemblement des données hydrométéorologiques, et les données hydrométéorologiques liées à un projet déterminé.

131. On y note qu'un plan de recherche météorologique a pour objectif de fournir à moindre coût et en temps voulu les données nécessaires pour le développement économique et social prévu.

Tendances actuelles de l'organisation administrative de l'irrigation

132. Ce document (E/CN.12/862) décrit brièvement le système d'administration des eaux de quelques pays (Espagne, Etats-Unis, France, Israël, Japon et Mexique), en ce qui concerne notamment l'irrigation. On met ainsi à la disposition des pays de la région des données d'expérience qui peuvent leur être utiles en la matière.

Autres travaux

133. Outre les travaux décrits, le service chargé du Programme a établi un exposé sur les activités de la CEPAL en ce qui concerne la mise en valeur des ressources hydrauliques en Amérique latine (E/CN.12/L.52) et une note sur l'environnement en Amérique latine (E/CN.12/898).

134. Le service a également établi une monographie sur les activités hydro-météorologiques en Amérique latine et une autre sur la contribution de la météorologie au développement économique de l'Amérique latine, qui ont été présentées à la Conférence technique sur le rôle des services météorologiques dans le développement économique de l'Amérique latine (Santiago du Chili, 30 novembre-5 décembre 1970).

Coopération technique

135. Le conseiller régional pour la planification de la mise en valeur des ressources hydrauliques a participé, dans le cadre d'un cours organisé par la Fondation Bariloche, en Argentine, à un séminaire sur les aspects économiques

de l'énergie. Le service chargé du Programme a collaboré avec des fonctionnaires du Gouvernement brésilien à l'évaluation d'un projet de mise en valeur des ressources hydrauliques à objectifs multiples.

136. Le conseiller régional pour l'irrigation a travaillé avec les autorités du même pays sur des questions d'ordre technique et économique liées à la construction d'un barrage. Il a également évalué le plan national d'irrigation de ce pays, ainsi que la possibilité, d'un point de vue économique, de réaliser divers travaux prévus. En République Dominicaine, le service a collaboré avec l'Institut national des ressources hydrauliques à l'évaluation du programme d'utilisation des ressources en eau et des structures juridiques et institutionnelles correspondantes. En diverses occasions, le service a également aidé un groupe de travail technique de l'Argentine en ce qui concerne la collecte et le traitement des données hydro-météorologiques. En Uruguay, il a collaboré à l'élaboration d'un code de l'utilisation et de l'administration des ressources hydrauliques.

137. La contribution du Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie à l'analyse socio-économique de la région de Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), que la CEPAL exécute en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, consiste dans l'étude des questions suivantes : caractéristiques topographiques, climat, géologie et sols, les eaux (superficielles et souterraines); pâturages et forêts; ressources minérales; ressources énergétiques; besoins en matière d'irrigation et modes d'irrigation; production d'énergie et ses modalités économiques.

138. Le service chargé du Programme a participé activement à la deuxième Conférence nationale de l'irrigation, qui s'est tenue à Porto Alegre (Brésil).

139. Un fonctionnaire du service a collaboré avec le secrétariat des ressources hydrauliques de la République argentine à la définition des grandes lignes du plan national de mise en valeur des ressources en eau.

140. Le service a fourni au Gouvernement de la République d'El Salvador des avis consultatifs portant sur la législation du pétrole.

141. Le service a collaboré avec l'ILPES à la préparation de la stratégie pour le développement de la région de Motatán Cenizo (Venezuela).

142. Le conseiller régional pour l'hydro-électricité a aidé les autorités d'un pays des Antilles à résoudre des problèmes relatifs à la mise en service d'une nouvelle centrale thermique.

143. Le but de l'assistance technique et des recherches entreprises dans le cadre du Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie est d'identifier des

projets susceptibles de recevoir une assistance du PNUD, que ce soit du Fonds spécial ou du Bureau de la coopération technique (assistance technique dispensée à un pays pour une période supérieure à trois mois).

144. Le service est également chargé en permanence de faire des observations dans les domaines de sa compétence sur les demandes d'assistance présentées par les gouvernements au Fonds spécial et sur les rapports périodiques sur l'exécution des projets financés avec l'aide du Fonds spécial ainsi que sur les travaux des experts de l'assistance technique.

145. Le service a également collaboré, en élaborant des notes brèves et en formulant des observations, aux travaux d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technique au développement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, l'ILPES, le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques de l'ONU et la Commission économique pour l'Europe. Des fonctionnaires du service ont participé à la mission mixte CEPAL/ILPES qui a procédé à l'évaluation des dommages causés par le tremblement de terre du 31 mai 1970 au Pérou.

DIVISION DE STATISTIQUE

146. Pendant la période considérée, la Division a établi le Boletín Estadístico de América Latina (Bulletin statistique d'Amérique latine), volume VII, No 1-2. Elle a élaboré un projet de liste uniforme de produits miniers et manufacturés et a formulé quelques observations sur les statistiques industrielles en Amérique latine. Elle a également établi pour l'Amérique latine et les Antilles des séries sur le produit et le revenu, principales branches d'activité, aux prix courants 1960-1968; Amérique latine, formation de capital et financement, principales branches d'activité, aux prix courants, 1960-1968; et produit intérieur brut des pays d'Amérique latine, première partie (en monnaie nationale) et deuxième partie (en monnaie étrangère). D'autre part, il faut tenir compte du fait que les résultats des travaux de la Division ne sont pas indiqués dans le présent rapport parce qu'ils figurent déjà dans les documents présentés par d'autres divisions ou services.

147. En collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU et le Bureau de la coopération technique de l'ONU, la Division a organisé le Groupe de travail sur les statistiques industrielles qui s'est réuni à Santiago du Chili du 3 au 14 août 1970.

Boletín Estadístico de América Latina, volume VII, No 1-2^{4/}

148. Ce bulletin contient des statistiques régionales et nationales. Les statistiques nationales portent sur la population, l'agriculture et le cheptel, les industries extractives, les industries manufacturières, le bâtiment et les travaux publics, l'électricité, les prix, les transports et le commerce extérieur. Comme sujet spécial, on y examine les comptabilités nationales.

Projet de liste uniforme de produits miniers et manufacturés ST/ECLA/Conf.39/L.2

149. Ce document représente une révision et une mise à jour du projet de liste uniforme de produits manufacturés (E/CN.12/648/Rev.1). Il a été établi à l'intention du Groupe de travail sur les statistiques industrielles (Santiago, 3-14 août 1970). Son principal objectif est d'aider les pays à établir des listes nationales, qu'ils utiliseront pour les recensements industriels et pour l'application de la nouvelle Classification internationale type, par industries, de toutes les branches d'activité économique 5/, au moins jusqu'à ce que l'on publie les indicatifs numériques et les rubriques correspondantes en espagnol.

4/ Publication des Nations Unies, No de vente : E/S.70.II.G.5.

5/ Nations Unies, Etudes statistiques, série M; No 4/Rev.2, 1968.

Quelques observations sur les statistiques industrielles
en Amérique latine

150. Ce document (ST/ECIA/Conf.39/L.3) expose à l'intention des différents pays, quelques-unes des idées du secrétariat de la CEPAL en ce qui concerne le programme de statistiques industrielles de l'ONU en général et en particulier le programme mondial de statistiques de base pour 1973.

151. La principale conclusion de ces considérations consiste à inviter notamment les gouvernements des pays d'Amérique latine à examiner et analyser leurs statistiques industrielles afin que chaque pays, tenant compte des différences qualitatives et quantitatives que sa propre structure industrielle présente avec celle des autres pays de la région, procède aux recensements et effectuent les enquêtes qui correspondent à ses propres caractéristiques.

Amérique latine et Antilles, produit et revenu, principales branches
d'activité aux prix courants, de 1960 à 1968 (E/CN.12/L.49)

152. Ce document présente à propos de 22 pays d'Amérique latine des séries statistiques qui ont été analysées et rendues compatibles pour assurer leur comparabilité et leur cohérence. Les données de base sont tirées de publications officielles de ces pays et des réponses au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale qu'ils retournent périodiquement dûment rempli au Bureau de statistique de New York.

Amérique latine et Antilles, la formation de capital et son financement, principaux
secteurs d'activité aux prix courants, de 1960 à 1968 (E/CN.12/L.50)

153. Ce document présente, à propos de 22 pays d'Amérique latine, des séries statistiques. Les données de base ont été tirées de publications officielles de ces pays et des réponses au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale qu'ils retournent périodiquement dûment rempli au Bureau de statistique de New York. Les tableaux sont groupés sous les titres suivants : financement de la formation brute de capital intérieur; éléments de la formation brute de capital fixe intérieur, par type de biens de capital, par catégorie d'acheteurs de biens de capital et par branche d'activité utilisatrice.

Produit intérieur brut des pays d'Amérique latine (E/CN.12/L.51)

154. Ce document contient des tableaux du PIB des pays d'Amérique latine aux prix de 1960 qui couvrent la période historique la plus vaste possible, en fonction des données disponibles. Ces tableaux forment un ensemble homogène de séries du PIB, que l'on utilise pour établir des projections et procéder à des analyses.

Autres travaux

155. Les projets suivants sont en cours; classifications statistiques du commerce extérieur et le Boletín Estadístico de América Latina, volume VIII.

Coopération technique

156. Le conseil régional sur les méthodes de sondage a conseillé des fonctionnaires du Bureau national de statistique et du secrétariat de la santé publique d'un pays de la région des Antilles sur l'utilisation des sondages en vue d'obtenir des statistiques démographiques. Dans un pays riverain du Rio de La Plata il a participé avec des fonctionnaires du gouvernement à l'évaluation d'une enquête par sondage des zones agricoles de 1960.

157. Le conseiller pour les statistiques démographiques et les statistiques de l'état-civil a continué de fournir des avis consultatifs aux autorités municipales de la capitale d'un pays d'Amérique centrale et à des fonctionnaires du Ministère de la santé publique et de la justice et du comité national du bureau présidentiel.

158. Les fonctionnaires du secrétariat ont fourni des avis consultatifs en matière de statistiques industrielles à l'Institut national de statistique d'un pays d'Amérique latine. Ils ont fourni dans ce même pays des avis consultatifs à l'Institut national de statistique et de recensement en ce qui concerne la préparation et l'exécution du recensement de la population et de l'habitation de 1970.

159. La Division a évalué le programme de recensement de la population d'un pays d'Amérique latine et a analysé, en collaboration avec les autorités nationales, les plans futurs.

160. La Division a participé à la préparation du cours sur la comptabilité nationale organisé par le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA), tenu au Mexique en juillet 1970, ainsi qu'à la préparation du cours intensif sur la comptabilité nationale organisé en commun par la CEPAL, l'ILPES et le Programme de coopération technique de l'ONU.

161. Des fonctionnaires se sont rendus dans deux pays d'Amérique latine pour s'y entretenir avec des spécialistes de la comptabilité nationale de ces pays.

CENTRE LATINO-AMERICAIN DE PROJECTIONS ECONOMIQUES

162. Au cours de la période considérée, le Centre a mené à bonne fin des études sur la classification des pays d'Amérique latine et sur les projections économiques pour les pays latino-américains au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

163. Le Centre a également fourni des services de coopération technique à plusieurs pays de la région.

Etude sur la classification économique et sociale des pays d'Amérique latine

164. Ce document (E/CN.12/878) a pour objet de regrouper les pays de la région d'après leurs analogies et leurs différences, de façon à pouvoir formuler des stratégies de planification et d'action pour le développement économique accéléré

des pays qui présentent des similitudes; à mettre en évidence les différents stades ou formes de la capacité de croissance; à faciliter l'établissement de critères de comparaison et d'évaluation dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et à étudier d'autres utilisations possibles des résultats de la classification, tels que la définition de zones homogènes ou complémentaires aux fins d'intégration économique ou le regroupement préalable à l'établissement de projections.

165. Le document comprend une étude préalable des caractères ou des indicateurs économiques et sociaux qui serviront de base à la classification, à savoir: le revenu national brut par habitant; l'espérance de vie à la naissance; le nombre de lits d'hôpital pour 1 000 habitants, la consommation de calories et de protéines, le pourcentage de population alphabétisée, la fréquentation scolaire, le nombre d'élèves inscrits, les titulaires de diplômes universitaires, les dépenses publiques dans l'enseignement; les indicateurs concernant le logement, la consommation d'énergie, le papier, les produits léginés, etc.; la population totale et autres aspects démographiques; la structure du produit intérieur brut; le commerce extérieur et la balance des paiements, les aspects dynamiques ou les taux moyens de croissance annuelle du produit intérieur brut ou ceux de certains secteurs; et d'autres valeurs représentatives de la structure économique - tant la structure passée que la structure projetée - telles que le rapport marginal produit-capital et la propension à l'épargne et à l'importation.

166. Les tableaux présentent les résultats de la classification fondés sur les indicateurs de niveau de vie et de structure; sur l'ensemble de ceux-ci; en retenant le revenu par habitant comme seul indicateur; sur la population, le revenu par habitant, le pourcentage d'urbanisation et d'alphabétisation en tant qu'indicateurs ayant été employés dans d'autres études et tensions socio-économiques. D'autre part, on présente les résultats de diverses mesures des disparités et on en étudie l'incidence sur la classification. On compare également les résultats obtenus avec les autres classifications effectuées dans le cadre de la CEPAL ou en dehors, et on procède à l'analyse des points communs et des différences observées, afin de faciliter les études.

167. Dans le document, on examine également quelques aspects méthodologiques préalables relatifs aux indicateurs utilisés pour la classification ou la mesure des différences entre les pays, les critères et objectifs de classification et les méthodes employées.

Projections macroéconomiques pour l'Amérique latine pendant la Deuxième Décennie des années 70

168. Ce document (E/CN.12/365) a pour objet de présenter et d'analyser les valeurs projetées pour les principales grandeurs économiques dans les pays d'Amérique latine au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

169. Ces projections constituent le cadre de référence, qui met en relief les éléments essentiels à prendre en considération dans les politiques de développement économique et social, et montre les incidences des situations actuelles et tendances de certains changements qu'on y observe, ainsi que les principaux

obstacles auxquels les politiques en question auront à surmonter, en particulier, les déficits potentiels, les pénuries ou les goulots d'étranglement extérieurs, et les effets du manque d'épargne.

170. Le document contient, dans la première partie, un exposé des objectifs et des concepts fondamentaux : on y examine la participation des principaux secteurs au produit intérieur brut, on y analyse l'évolution de l'investissement brut en capital fixe et de l'épargne ainsi que le comportement du secteur extérieur, et l'on y donne une description des hypothèses sur lesquelles s'appuient les projections et la façon dont il faut interpréter les résultats. On y donne également des explications concernant les méthodes employées, le principe du modèle et son expression algébrique, et l'on y discute les caractéristiques de ce dernier qui sont traitées en détail dans la première partie du document. Cette partie se termine avec le résumé des valeurs projetées pour l'Amérique latine et les conclusions correspondantes.

171. La deuxième partie du document comprend les études relatives à 18 pays d'Amérique latine : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Chili, l'Equateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République Dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

172. Ce document diffère sur plusieurs points importants des documents précédents, en particulier de celui qui traite des déficits virtuels du commerce et de l'épargne intérieure et du chômage structurel en Amérique latine (E/CN.12/831). En effet, on prend maintenant comme objectif, des taux différents de croissance annuelle du produit intérieur brut dans les divers pays au lieu de prendre le même taux constant pour tous les pays et pour toute la Décennie.

173. De même, dans certains cas, on a introduit des variables explicatives plus satisfaisantes tant en ce qui concerne l'interprétation économique que le point de vue statistique. Le plan du financement, qui joue un rôle si important dans la présente analyse, a été modifié de façon à ajouter dans les hypothèses la dette à court terme à la dette à moyen et à long terme qui figurait dans les études antérieures. En outre, il y a d'importantes différences dans les séries statistiques de base, dont plusieurs ont été considérablement modifiées par les organismes officiels dans les divers pays, ce qui a obligé à modifier les valeurs numériques de certains paramètres du modèle.

174. En conclusion, le document présente essentiellement un examen des conséquences de l'accélération de la croissance dans différentes hypothèses concernant la structure économique des pays et offre des critères dont il faudra tenir compte en formulant les stratégies de développement de la décennie 1971-1980.

Autres travaux

175. Outre les travaux susmentionnés, le Centre a préparé une étude sur les équations compatibles relatives à la demande (il s'agit d'une expérience faite à l'intention du Brésil) ainsi qu'une autre sur les niveaux des prix et la distribution régionale du revenu réel au Brésil en 1960. Ces deux études ont été

préparées en application de l'accord créant un programme de recherche et de formation dans les techniques de programmation économique et de services consultatifs qui a été conclu avec l'Institut de planification économique et sociale (IPEA) en avril 1970.

176. On a presque entièrement révisé l'étude sur les projections régionales et sectorielles de l'économie brésilienne, en y ajoutant de nouvelles hypothèses et d'autres chiffres 6/.

177. Le Centre prépare actuellement un modèle comparatif de la stratégie du développement.

Coopération technique

178. Un fonctionnaire du secrétariat s'est rendu dans un pays d'Amérique centrale à titre de consultant sur un modèle macroéconomique, à la demande du bureau régional de la FAO à Santiago. Il a été ainsi possible de décider quels modèles on utiliserait pour les pays d'Amérique centrale, de déterminer les objectifs de croissance économique et d'établir un modèle pour les projections du commerce intra-régional. Par la suite, le Centre latino-américain des projections économiques préparera ses modèles au siège à Santiago (Chili). Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration des méthodes que l'on utilisera pour les modèles de simulation de la distribution de revenu dans les pays de l'Amérique centrale.

179. Un autre fonctionnaire a passé deux fois à travailler, avec des membres de l'Institut national de planification d'un pays andin, à la préparation des plans à moyen terme pour 1970-1975. On a formulé des observations d'ordre général sur les versions préliminaires de ces plans, en particulier en ce qui concerne les éléments quantitatifs. On a collaboré de façon plus spéciale à la préparation des projections de la balance des paiements et des investissements par secteurs d'activité économique.

COOPÉRATION TECHNIQUE - RÉPONSE AU DÉVELOPPEMENT PUBLIC

180. Au cours de la période consultative, l'activité principale du groupe a été d'organiser et de préparer la réunion d'experts sur la capacité administrative pour le développement (Santiago, Chili, 16-20 novembre 1970).

181. En outre, les conseillers régionaux affectés au groupe ont prêté des services de coopération technique à divers pays de la région.

6/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément No 4 (E/4306), p. 35.

Capacité administrative pour le développement en Amérique latine :
diagnostic général et mesures destinées à la renforcer

182. Cette étude (ST/ECIA/Conf.38/L.2) présentée à la réunion d'experts sur la capacité administrative pour le développement souligne que l'un des aspects de la vie institutionnelle des pays latino-américains qui a le plus changé depuis l'époque de l'indépendance est la participation du secteur public à l'économie. L'appareil administratif n'a pas pu soutenir le rythme des engagements de plus en plus importants et de plus en plus complexes qu'a assumé l'Etat, et s'est développé de façon désordonnée.

183. En essayant d'élever leur niveau de développement économique et social, les pays de la région se heurtent à de sérieuses difficultés, notamment l'incapacité de leur administration publique à entreprendre les tâches relatives au développement.

184. En passant en revue l'histoire récente de la réforme administrative accomplie dans la région, il faut signaler que les réformes effectuées au cours de la période 1950-1960 sont caractérisées par des objectifs limités, sans lien direct avec le développement économique et social.

185. Depuis 1960, la formulation et l'exécution des premiers plans de développement national ont été confiées à un appareil administratif national, qui depuis 1960 a fait preuve d'inefficacité à des degrés divers, ce qui a eu pour effet d'isoler les planificateurs et des responsables de la modernisation de l'administration publique, et a fait obstacle à l'établissement de rapports appropriés entre les plans de développement et la réforme administrative.

186. Le document se termine par une brève analyse de la nécessité d'améliorer l'administration qu'impliquent les plans d'intégration économique.

Autres travaux

187. Le Groupe a préparé une note sur les aspects de l'efficacité du fonctionnement, de l'organisation et des méthodes en Amérique latine à l'intention du Séminaire interrégional des Nations Unies sur l'administration des services de perfectionnement de la gestion (Copenhague, 28 septembre au 6 octobre 1970).

Coopération technique

188. Le conseiller régional principal pour l'administration publique a participé à diverses missions de coopération technique. Il a fait partie d'une mission composée de membres de plusieurs divisions qui s'est rendue dans un certain nombre de pays d'Amérique du Sud, à l'occasion d'un programme de promotion des exportations d'articles manufacturés. Il a également participé au Colloque sur la réforme administrative (El Salvador, 23 au 26 novembre 1970).

189. Le conseiller régional pour l'administration publique a donné des cours d'administration pour le développement à l'Ecole d'administration des entreprises de la Fondation Getulio Vargas, Sao Paulo (Brésil) (14 octobre-12 novembre 1970).

190. Le Groupe a également coopéré aux travaux du consultant en matière de technique des ordinateurs et du consultant en matière de documentation.

BUREAU DE MEXICO

191. Les activités du Bureau pendant la période considérée ont consisté principalement à étudier l'évolution économique du Mexique, de l'Amérique centrale et du Panama en 1970, à terminer ou à poursuivre diverses études sur les aspects économiques et sociaux du Mexique et de l'intégration économique de l'Amérique centrale, à collaborer avec les organes régionaux à diverses activités concernant l'amélioration et le renforcement du Marché commun de l'Amérique centrale et à superviser l'assistance technique donnée par les experts régionaux envoyés en Amérique centrale par les organismes des Nations Unies. Comme les années précédentes, le programme de travail a été exécuté en étroite coordination avec le SIECA.

Etude sur la situation économique de l'Amérique latine

192. Le Bureau a établi le chapitre de l'Estudio Económico de América Latina sur l'évolution économique du Mexique, du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, de Costa Rica et de Panama en 1970.

Développement et intégration économique de l'Amérique centrale

193. Les principales caractéristiques du développement intégré de l'Amérique centrale sont analysées dans ce document ainsi que divers problèmes posés par ce développement. On y examine, en particulier, le modèle de croissance économique, ses tensions et ses faiblesses, et certains problèmes spécifiques, en particulier ceux qui concernent le développement équilibré entre les pays, la balance des paiements et les finances publiques. Ce document a été présenté au Séminaire sur le processus d'intégration en Amérique latine et en Europe qui s'est tenu à Rome du 7 au 13 mars 1970 7/.

Problèmes de caractère social posés par les migrations régionales

194. A la demande du Conseil national de planification économique d'El Salvador, le Bureau a rédigé un document où figurent quelques observations sur les problèmes de caractère social posés par la récente émigration de Salvadoriens du Honduras vers El Salvador. Parmi les problèmes les plus importants figurent ceux du chômage et de la rareté de l'emploi, du manque d'aliments de base et de l'insalubrité 8/.

7/ Apuntes sobre el desarrollo y la integración económica en Centroamérica (CEPAL/MEX/70/8/Rev.1).

8/ Algunos problemas de carácter social de la población salvadoreña emigrada de Honduras (CEPAL/MEX/70/3).

Situation de l'emploi en Amérique centrale

195. On a terminé la première version d'une étude où l'on essaye d'analyser, d'une part, les caractéristiques propres de la population économiquement active en Amérique centrale pendant la période 1950-1970 et, de l'autre, les niveaux de l'emploi, des revenus et de la productivité dans le secteur agricole, le secteur industriel et les services. On a constaté un phénomène de chômage et de sous-emploi généralisés, en particulier dans le secteur agricole et dans les unités artisanales de faible productivité; dans le secteur des services, le sous-emploi présente des différences considérables d'un pays à l'autre. Parmi les facteurs qui influent sur les marchés du travail, on s'est intéressé particulièrement à la croissance accélérée de l'offre de main-d'oeuvre, à l'intensification des mouvements migratoires, aux changements dans la structure de la consommation et à la faible capacité d'absorption de main-d'oeuvre du secteur industriel partiellement compensée par l'augmentation de l'activité économique attribuable au développement des transactions commerciales dans la région 9/.

Problèmes du Marché commun de l'Amérique centrale

196. Ce document présente un résumé de l'évolution économique du programme d'intégration économique de l'Amérique centrale ainsi qu'une analyse des conséquences du conflit de 1969 et d'autres problèmes de structure et problèmes commerciaux dans le Marché commun; on y décrit les efforts des gouvernements en vue d'un retour à la normale dans la région et on y indique les objectifs et les tâches qu'ils se sont fixés pour établir un modus operandi pour le Marché commun de l'Amérique centrale 10/. Le Bureau a également préparé une étude sur le Marché commun centraméricain et ses problèmes récents (E/CN.12/885).

Révision des tarifs douaniers de l'Amérique centrale

197. Dans ce document, on expose les buts et objectifs de la politique douanière régionale, on évalue ses effets quant à la protection de l'activité économique, aux recettes fiscales et à l'équilibre de la balance des paiements et en tant que moyen de favoriser une politique commune en matière de commerce extérieur. On examine également les principes directeurs d'ordre économique qui permettront de définir le rôle de la politique douanière pendant la prochaine décennie, ainsi que les aspects méthodologiques de la révision de la politique douanière actuelle, particulièrement en ce qui concerne les techniques utilisées pour calculer le degré effectif de protection de l'industrie manufacturière et les possibilités de modifier la nomenclature utilisée. On y recommande une révision de la politique

9/ Consideraciones sobre la situación del empleo en Centroamérica
(CEPAL/MEX/70/17).

10/ Problemas del Mercado Común Centroamericano en 1969 y 1970
(CEPAL/MEX/70/14).

douanière en quatre phases : détermination des objectifs économiques de la politique douanière; formulation de méthodes et procédures de révision du tarif; rassemblement des renseignements nécessaires aux négociations entre les pays et conclusions d'accords et d'arrangements sur la politique douanière 11/.

Remplacement des importations en Amérique centrale

198. Le Bureau a terminé la première phase de l'étude sur les rapports entre le processus de remplacement des importations et l'intégration économique de l'Amérique centrale. On y présente une analyse comparée de la valeur brute de la production et de la valeur ajoutée au cours du processus industriel pour tous les pays d'Amérique centrale pendant la période 1950-1968, conformément à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) 12/.

Aspects promotionnels et institutionnels des activités de production

199. Ce document présente divers critères utiles pour l'application des accords visant à établir un modus operandi pour le Marché commun de l'Amérique centrale et une description des mécanismes de promotion et des mécanismes institutionnels qui permettraient d'utiliser le fonds pour l'expansion de la production pour l'exécution de projets industriels et agricoles. On y suggère également les procédures qui permettraient d'appliquer les accords sur la politique industrielle ainsi que l'organisation qui conviendrait le mieux pour confier à la Banque centraméricaine d'intégration économique la gestion du fonds pour l'expansion de la production 13/.

11/ Consideraciones económicas y técnicas para establecer lineamientos sobre la segunda etapa de revisión del Arancel de Aduanas Centroamericano (E/CN.12/CGE/362/Rev.1).

12/ Centroamérica. Sector industrial : Valor bruto de la producción y valor agregado, 1950-1968, (CEPAL/MEX/70/11).

13/ Aspectos promocionales e institucionales asociados al fondo de expansión productiva y otros acuerdos de desarrollo industrial (CEPAL/MEX/70/15).

Aspects sociaux du développement rural

200. Le Bureau a terminé le rapport régional sur les principales caractéristiques socio-économiques de l'occupation, de l'utilisation et de la répartition des terres en Amérique centrale. On s'efforce d'y préciser les problèmes communs concernant l'occupation et l'utilisation des terres, de donner les grandes lignes de la politique que pourraient adopter les gouvernements et d'évaluer les projets et les programmes que préparent les organismes d'assistance financière et technique. D'autre part, on y indique quelques initiatives communes qui permettraient d'éviter l'apparition de déséquilibres dans la répartition des fonds ou dans la formation des coûts et des prix dans le cadre du Marché commun, comme l'adoption de nouvelles formules d'assistance pour améliorer les programmes régionaux de développement de l'agriculture et d'absorption de la main-d'oeuvre.

201. Dans la première partie du document, on essaie de situer les problèmes de l'occupation des terres dans une perspective plus large, celle de l'évolution des économies de l'Amérique centrale et du processus d'intégration régionale. En même temps, on identifie une série d'obstacles qui pourraient accentuer certains des principaux déséquilibres qui freinent le développement de l'Amérique centrale. On y décrit aussi le régime foncier et ses répercussions sur l'utilisation des ressources, les types de culture, la productivité et la capacité d'absorption de la main-d'oeuvre. En conclusion figurent des propositions de politique économique pour l'élaboration de certains programmes et projets particuliers et des recommandations concernant la politique de colonisation des terres, la réforme agraire et l'emploi. Le document a été examiné et approuvé par les organismes qui fournissent les experts pour l'exécution de ces tâches (FAO, CADI, SIECA, IISA, OIT et CEPAL) 14/.

Coût des transports en Amérique centrale

202. Le Bureau a supervisé l'étude effectuée par l'expert de l'économie des transports (BCT) concernant les tarifs des transports et les distances parcourues dans la zone de l'Amérique centrale et qui comprend une estimation des coûts du transport des principales catégories de produits échangés dans la région. Ces estimations portent sur les volumes et le coût du transport des trois principaux groupes suivants : marchandises transportées par route en 1966, 1967 et 1968 dans le cadre du commerce régional, marchandises transportées en 1966 et 1968 dans le cadre du commerce avec le reste du monde et personnes et marchandises ayant utilisé les principales routes en 1968 sur le plan intérieur. On a pu ainsi donner une première approximation des coûts de transport et de la proportion qu'ils représentent dans les coûts de production de certaines marchandises; ces données seront utilisées dans une étude plus poussée, qui est déjà commencée, des possibilités techniques et économiques d'utilisation d'autres moyens de transport qui pourraient compléter les réseaux de transport terrestres et établir un climat de saine concurrence 15/.

Administration unique des ports atlantiques

203. Le Bureau a supervisé le rapport établi par l'expert du développement portuaire et de la navigation de la CNUCED à la demande du Ministère de l'économie du Guatemala. L'étude contient un certain nombre de recommandations concernant

14/ Tenencia de la tierra y desarrollo rural en Centroamérica (GTT 4).

15/ Coordinación de las operaciones de los puertos de Santo Tomás de Castilla y Barrios, Guatemala (CEPAL/MEX/70/7; TAO/LAT/105).

l'exploitation des ports de l'Atlantique, (Santo Tomás de Castilla et Barrios) sous une même direction en diversifiant des produits qui passeraient par chaque port, et en améliorant l'équipement et les méthodes. Le même document suggère de constituer une commission nationale de coordination portuaire chargée de formuler et de coordonner des lignes directrices pour l'exploitation sur le plan national des quatre principaux ports, administrés actuellement par quatre organismes différents 16/.

Aménagement des ports d'Amérique centrale

204. Un document a été publié où sont évalués les progrès réalisés en matière d'aménagement portuaire pendant la période 1964-1969 et où sont indiqués les principaux mouvements de la productivité des principaux ports de la région. Il porte sur le volume marchandises chargées et déchargées, les services dont dispose chaque port, les installations de base existantes, l'équipement et le personnel; l'utilisation de la capacité installée; les résultats économiques, etc. On y recommande les mesures qui pourraient être prises dans chaque port et dans chaque pays pour améliorer la productivité et on y indique les activités régionales qui pourraient favoriser une diminution des tarifs établis par les conférences maritimes pour les ports d'Amérique centrale 17/.

Coût de l'électricité en Amérique centrale

205. Le Bureau a terminé une étude comparée des investissements, des coûts, des rendements techniques, de la rentabilité et de l'organisation de la production électrique en 1967 et 1968. L'étude, qui porte sur les 10 principales entreprises de l'Amérique centrale qui assurent 90 p. 100 de la production d'électricité du réseau public, a été présentée à la deuxième réunion du Groupe régional sur les tarifs de l'électricité qui s'est tenue en septembre 18/.

Progrès réalisés dans le secteur de l'électricité en Amérique centrale

206. Deux documents ont été publiés où sont résumées les principales réalisations des entreprises et des institutions nationales pour l'électrification pendant le deuxième semestre de 1969 et le premier semestre de 1970 en matière de planification et d'investissement dans le secteur de l'électricité. Y sont

16/ Coordinación de las operaciones de los puertos de Santo Tomás de Castilla y Barrios, Guatemala (CEPAL/MEX/70/7; TAO/LAT/105).

17/ Análisis de la situación portuaria en Centroamérica y Panamá, 1964-1969 (E/CN.12/CCE/SC.3/77; TAO/LAT/110).

18/ Estudio comparativo de costos de la energía eléctrica en el Istmo Centroamericano (E/CN.12/CCE/SC.5/77; TAO/LAT/107).

décrites également les activités régionales de la Mission de l'ONU pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale 19/.

Interconnexion des réseaux du Nicaragua et du Costa Rica

207. A ce propos, le Bureau a supervisé les activités de la Mission de l'ONU pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale; le Groupe de travail pour l'interconnexion électrique entre le Nicaragua et le Costa Rica a tenu une deuxième réunion (au Costa Rica du 4 au 6 mars et au Nicaragua du 26 au 28 novembre). (Voir le rapport précédent E/4806, par. 223.) Trois documents ont été présentés pour servir de base aux discussions. Le premier donne un aperçu de l'histoire et des objectifs du développement intégré des principaux réseaux des deux pays 20/. Le deuxième concerne une étude complémentaire sur les possibilités techniques et économiques de l'interconnexion et examine de nouvelles évaluations des besoins d'électricité et un programme mis à jour d'additions à la puissance installée et aux lignes de transport de force du réseau nicaraguayen. Il contient également une analyse des nouvelles possibilités concernant l'exploitation des centrales hydrauliques et thermiques et des critères de répartition des réserves entre les deux réseaux 21/. Le troisième document concerne des études complémentaires sur les aspects suivants : vérification des variations saisonnières de la demande et de la production, sur la base du cycle hydrologique nicaraguayen au lieu du cycle costaricien utilisé dans le rapport précédent; possibilité d'utiliser le courant de direct dans les installations d'interconnexion; nouvelle possibilité d'interconnexion de 138 kV comparée à l'interconnexion à 220 kV envisagée antérieurement; et influence sur la rentabilité des investissements des différences possibles dans le coût des ouvrages d'interconnexion et les frais d'exploitation et d'entretien 22/.

Interconnexion électrique multilatérale

208. En collaboration avec la Mission de l'ONU pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale, on a établi un document qui contient un résumé des études et des réalisations (jusqu'à juin 1970) intéressant l'interconnexion des principaux réseaux électriques d'Amérique centrale (Guatemala-El Salvador; El Salvador-Honduras; Nicaragua-Costa Rica et Costa Rica-Panama). Le rapport a été présenté à la première réunion de la section d'Amérique centrale de l'Institut d'ingénieurs en électricité et en électronique (Guatemala, juillet 1970) 23/.

19/ Istmo Centroamericano : Reseña de actividades en el sector eléctrico. Segundo semestre de 1969 (CEPAL/MEX/70/2) et Primer semestre de 1970 (CEPAL/MEX/70/13).

20/ Informe de la secretaría al Grupo de Trabajo sobre Interconexión Eléctrica Nicaragua-Costa Rica (GRIE/GT-N-CR/II/3).

21/ Alternativas de interconexión de los sistemas eléctricos nacionales de Nicaragua y Costa Rica (GRIE/GT-N-CR/II/2; TAO/LAT/103).

22/ Alternativas de interconexión de los sistemas nacionales de Nicaragua y Costa Rica (GRIE/GT-N-CR/II/2; TAO/LAT/103/Add.1).

23/ Posibilidades de interconexión de los sistemas eléctricos de algunos países del Istmo Centroamericano (CEPAL/MEX/70/12).

Harmonisation des tarifs de l'électricité

209. Le Bureau a collaboré avec la Mission de l'ONU pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale et a organisé la deuxième réunion du Groupe régional sur les tarifs de l'électricité (Panama, 26 au 30 octobre 1970) 24/.

Amortissement dans l'industrie électrique

210. On définit dans ce document les critères théoriques applicables à la dépréciation des actifs tangibles et à l'amortissement des intangibles, leurs effets dans les états et bilans financiers et les méthodes communément employées pour les appliquer. On y indique également les taux d'amortissement utilisés par les principales entreprises électriques de l'Amérique centrale, ceux que recommandent les divers organismes régulateurs et les bureaux d'étude et on y suggère la marge de variation que l'on pourrait adopter au niveau régional pour la durée de vie utile des principaux actifs de l'industrie électrique 25/.

Electrification des campagnes

211. Dans ce document on examine les progrès réalisés et les méthodes adoptées par les six pays d'Amérique centrale en matière d'électrification des campagnes. On y décrit également les projets à l'étude ou en cours d'exécution dans chacun de ces pays, les entreprises qui en sont chargées et les résultats attendus dans chaque cas. Finalement, on y présente une série de lignes directrices qui pourraient servir de base à une politique régionale d'électrification des campagnes, particulièrement en ce qui concerne la planification, le financement, les coûts, les tarifs, la réglementation, la promotion, l'organisation et la coordination régionale 26/.

Normalisation du matériel et de l'équipement électriques

212. Le Bureau a collaboré avec la Mission pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale à la sixième réunion du Groupe régional des normes électriques et à la troisième réunion du Groupe de travail des systèmes de codage applicables aux matériaux et au matériel utilisés en électricité qui se sont tenues au Nicaragua, du 25 au 30 septembre 1970 et du 21 au 25 septembre 1970. Les deux réunions ont pris comme base de discussion, outre le rapport sur les activités déployées au cours de la période allant de décembre 1969 à septembre 1970 27/, les documents suivants établis par l'expert des normes électriques pour l'Amérique centrale en qualité de membre de la Mission centraméricaine de l'électrification et des ressources hydrauliques. Deux de ces documents mentionnent 5 000 articles proposés pour une codification

24/ Antecedentes y objetivos de la segunda reunión del Grupo Regional sobre Tarifas Eléctricas (CCE/SC.5/GRTE/II/2).

25/ La depreciación y amortización de los activos fijos de la industria eléctrica de los países del Istmo Centroamericano (CCE/SC.5/GRTE/II/3).

26/ Estado y perspectivas de la el electrificación rural en el Istmo Centroamericano (CCE/S.5/GRTE/II/4; TAO/LAT/109).

27/ Informe de la secretaría al Grupo Regional sobre el programa de normas eléctricas, diciembre de 1969 a septiembre de 1970 (CCE/SC.5/CRNE/VI/3).

uniforme dans les pays d'Amérique centrale. Ces articles se répartissent entre les groupes suivants utilisés par les principales entreprises électriques de la sous-région : outillage, métaux ferreux, métaux non ferreux, combustibles, lubrifiants, huiles, peintures, vernis, émaux et produits connexes, quincaillerie, tubes et accessoires pour installations électriques, tuyauterie hydraulique, et accessoires 28/ 29/. Le troisième document contient une proposition tendant à fixer des normes applicables à l'équipement et aux matériaux utilisés pour les réseaux de distribution : poteaux et porte-isolateurs, accessoires métalliques, transformateurs, matériel de protection et de mesure et conducteurs. Il rend compte également des observations formulées par les comités nationaux sur cette proposition 30/ 31/.

213. Au cours du premier trimestre 1970, il a fallu procéder à une révision complète et définitive du rapport de la cinquième réunion du Groupe régional des normes électriques, du rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail des systèmes de codage, des listes de matériel codifié et des normes de travail adoptées. Cet ensemble d'études sur les aspects techniques de normalisation électrique a été publié en un seul document de trois volumes 32/.

Ressources hydrauliques

214. Dans le cadre du programme d'évaluation régionale des ressources hydrauliques, on a publié six rapports provisoires correspondant à chacun des pays de l'Amérique centrale 33/. Ces rapports ont été établis par des experts de l'Organisation météorologique mondiale, du Bureau de la coopération technique, de l'Organisation mondiale de la santé et du Secrétariat aux ressources hydrauliques du Mexique, sous la direction générale du chef de la Mission pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale. Ces rapports contiennent une description des principaux aspects météorologiques et hydrologiques des pays, des ressources en eau et du drainage, des possibilités d'irrigation et des aspects légaux et institutionnels intéressant les ressources hydrauliques.

28/ Grupo No 33. Herramientas. Codificación provisional (CRNE/GTC/III/DT.2).

29/ Proyecto de codificación de los materiales y equipos correspondientes a los grupos : 02. Metales ferrosos; 03. Metales no ferrosos; 08. Combustibles, lubricantes, aceites, pinturas, barnices, esmaltes y productos conexos; 26. Artículos de ferreteria; 31. Tubería para uso eléctrico y accesorios; 32. Tubería hidráulica y accesorios (CRNE/GTC/III/DT.3).

30/ Proyecto de normas de trabajo CRNE-13, version provisoire.

31/ Proyecto de normas de trabajo CRNE-13. Observaciones de los comités nacionales (E/CN.12/CCE/SC.5/CRNE/VI/2/Add.1).

32/ Informe de la quinta reunión del Grupo Regional sobre Normas Eléctricas (CCE/SC.5/69), Vol. I, II et III.

33/ Istmo Centroamericano. Programa de evaluación de recursos hidráulicos : I. Costa Rica (E/CN.12/CCE/SC.5/70), II. El Salvador (E/CN.12/CCE/SC.5/71), III. Guatemala (E/CN.12/CCE/SC.5/72), IV. Honduras (E/CN.12/CCE/SC.5/73), V. Nicaragua (E/CN.12/CCE/SC.5/74), VI. Panama (E/CN.12/CCE/SC.5/75).

Autres travaux

215. Le Bureau termine actuellement des études sur la politique industrielle du Mexique, l'élevage au Mexique, le financement du développement en Amérique centrale, l'union douanière d'Amérique centrale, les aspects sociaux du développement rural au Costa Rica et les moyens de transport de remplacement dans le Marché commun de l'Amérique centrale.

Coopération technique

216. Le Bureau a donné des conseils techniques au SIECA pour les études de base nécessaires à l'établissement d'un modus operandi pour le Marché commun de l'Amérique centrale.

217. A la demande de la Banque centrale du Nicaragua, un fonctionnaire du Bureau a collaboré pendant trois mois aux travaux de cette institution en matière de commerce extérieur et d'intégration économique.

218. Deux fonctionnaires du Bureau ont prêté des services consultatifs au Conseil national de la planification économique d'El Salvador pour la préparation d'un programme de réforme agraire, au Secrétariat général du Conseil national de la planification économique du Guatemala pour la restructuration de l'Institut national de transformation agraire, dans le cadre du programme de réorganisation institutionnelle de l'agriculture de ce secrétariat et à l'Institut national agraire du Honduras pour l'évaluation du programme national de réforme agraire.

219. L'Association de chargeurs maritimes d'Amérique centrale, l'Association d'armateurs d'Amérique centrale, le Conseil national de chargeurs pour le commerce extérieur du Mexique et le Centre interaméricain de promotion des exportations de l'OEA ont bénéficié des conseils de l'expert des aménagements portuaires et de la navigation (CNUCED). Celui-ci a également apporté sa collaboration à l'Institut d'administration publique de l'Amérique centrale pour les cours sur les problèmes douaniers et portuaires, qui ont eu lieu au Costa Rica, au Panama, et au Nicaragua. Il a continué à fournir une assistance technique au Ministère de l'économie du Guatemala pour la création d'une commission nationale de coordination portuaire, à la Commission exécutive portuaire autonome d'El Salvador pour l'amélioration des systèmes de gestion et de fonctionnement des ports d'Acajutla et de La Libertad, au Conseil d'administration portuaire et de développement économique de la côte Atlantique et aux Chemins de fer électriques du Pacifique, qui administrent les ports de Limón et de Puntarenas au Costa Rica, pour divers aspects de l'amélioration des services portuaires, à l'Entreprise nationale portuaire du Honduras, pour le cabotage, au Ministère des transports du Costa Rica pour la création de l'Institut costaricien des ports et au Gouvernement panaméen pour la création de la Commission nationale du transport maritime et de l'aménagement des ports. Enfin, il a apporté sa collaboration à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale pour le secteur portuaire du projet d'expansion économique que celui-ci mit au point conjointement avec le Gouvernement vénézuélien.

220. L'expert des services publics (BCT) a prêté une assistance technique à l'Institut national d'électrification du Guatemala en matière de réglementation, à l'Entreprise nationale d'électricité du Honduras en ce qui concerne les tarifs de l'électricité pour les grandes industries, à l'Institut costaricien de l'électricité pour un nouveau système de comptabilité et à la Commission exécutive hydro-électrique du Rio Lempa d'El Salvador pour des questions relatives aux tarifs.

221. L'expert de l'infrastructure (BCT) a continué à prêter son assistance au Gouvernement paraguayen pour l'évaluation technique des projets de traité relatifs au canal inter-océans.

222. Le Bureau, sur la demande des organismes nationaux d'électrification et de réglementation de l'industrie électrique en Amérique centrale, a continué à superviser pour la troisième année consécutive les travaux de l'expert en normes électriques qui a été engagé directement par ces organismes et fait partie de la Mission pour l'électrification et les ressources hydrauliques de l'Amérique centrale. Il en a été de même pour l'ingénieur en électricité détaché par la Commission fédérale de l'électricité du Mexique et affecté au programme de normalisation électrique de l'Amérique centrale. Cette commission a collaboré avec le Bureau en fournissant des renseignements et des conseils techniques sur divers aspects de ce programme.

BUREAU DE WASHINGTON

223. Le Bureau de Washington a continué à fournir au secrétariat des éléments d'information à l'usage des services techniques dans le cadre de leurs travaux de recherche.

224. Des renseignements et de la documentation sur les activités de la Commission ont été fournis pour répondre à de nombreuses demandes émanant des organisations internationales et régionales, de divers services dépendant du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et d'universités, de fondations de recherche et d'autres organismes privés des Etats-Unis.

225. Le Bureau de Washington a représenté le secrétariat à de nombreuses réunions et a assuré la liaison avec les activités de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des Etats américains (OEA), de la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès (CIAP) et du Comité interaméricain de développement agricole (CIDA). De plus, il a représenté la CEPAL aux réunions périodiques au cours desquelles la CIAP a examiné la situation dans les différents pays.

BUREAU DE RIO DE JANEIRO

226. Le Bureau de Rio de Janeiro a poursuivi sa collaboration avec des fonctionnaires du Gouvernement brésilien au niveau des activités d'évaluation et de recherche. Au cours de la période considérée, il a mené à bien une étude concernant l'exportation de produits manufacturés et une autre étude portant sur

la stratégie industrielle et les entreprises internationales. (Voir également la section du présent rapport traitant du Centre de projections économiques, où sont énumérés d'autres travaux ayant trait à l'économie brésilienne.)

L'expansion des entreprises internationales
et leur influence sur le développement de
l'Amérique latine 34/

227. Cette étude a pour objet d'analyser certains aspects du comportement des entreprises internationales, notamment de celles qui appartiennent à des résidents des Etats-Unis et exercent leurs activités dans le secteur des industries manufacturières.

228. L'étude commence par un exposé des principales questions méthodologiques, au cours duquel sont énoncées les raisons pour lesquelles l'attention a plus spécialement porté sur les entreprises des Etats-Unis. On y présente ensuite une analyse de certaines différences qui apparaissent dans le comportement des entreprises internationales selon les secteurs et les régions dans lesquels elles exercent leurs activités. On y procède notamment à une comparaison des rythmes de croissance, des taux de rentabilité et de la manière dont est financée l'expansion des entreprises internationales agissant hors de leur pays d'origine.

229. On cherche ensuite à éclairer les effets que peuvent avoir sur l'économie du pays d'origine la présence de firmes exerçant leurs activités à l'extérieur du pays, tant du point de vue des flux de biens, que de celui des échanges techniques et financiers. Pour mesurer ces effets, on établit préalablement une comparaison entre le rythme d'activité des entreprises situées aux Etats-Unis et celui de leurs filiales implantées dans d'autres pays.

230. L'analyse de certaines influences exercées par les entreprises internationales sur l'économie des pays dans lesquels elles sont implantées vient compléter l'étude. Cette dernière partie commence par un examen des différences entre le taux de croissance des entreprises internationales et celui de l'industrie de chacun des pays; elle compare ensuite la dimension des entreprises nord-américaines avec celle des entreprises de pays concurrents et elle décrit le comportement des entreprises nord-américaines à l'égard des exportations effectuées par leurs filiales. L'ensemble de ces considérations débouche sur la recherche d'une interprétation générale du processus d'expansion des entreprises des Etats-Unis dans les autres pays.

^{34/} Voir Estudio Económico de América Latina, 1970 (E/CN.12/868/Add.2, chap. II).

231. Après avoir examiné dans ce document la dimension des entreprises et des établissements industriels dans les diverses branches et comparé la situation des entreprises nationales et celle des entreprises internationales au Brésil, on y procède à l'analyse du degré de concentration industrielle, qui est étudié en fonction de la productivité, de la répartition régionale, de l'existence d'entreprises internationales, du taux de croissance et des exportations d'articles manufacturés. On y cherche à déterminer dans quelle mesure les différents facteurs (branche d'activité, région d'implantation, dimension des usines, la présence d'entreprises internationales) permettent d'expliquer les disparités de la productivité industrielle.

232. Une partie de l'étude porte sur la relation entre l'importation des techniques et l'exportation d'articles manufacturés; on y trouve une analyse du comportement des entreprises à l'égard des techniques mises au point localement, des frais qu'entraîne l'importation de techniques étrangères et de l'influence que cette importation exerce sur la performance des entreprises dans le commerce extérieur.

233. On établit une comparaison entre les exportations des entreprises internationales implantées au Brésil avec celles des entreprises nationales, en ce qui concerne leurs parts respectives dans le commerce global, le volume d'exportations par entreprise, le contenu technologique, le degré de diversification, la destination des produits exportés et le dynamisme des entreprises.

234. Sur la base des analyses qui précèdent, l'étude cherche à présenter quelques conclusions provisoires concernant les perspectives d'exportations d'articles manufacturés au Brésil et en tire quelques propositions concernant les mesures à prendre pour une politique des exportations.

BUREAU DE MONTEVIDEO

235. Le Bureau de Montevideo a participé activement aux réunions et aux travaux de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALÉ), notamment en ce qui concerne les activités du Comité exécutif permanent, de la Conférence des parties contractantes et de nombreuses réunions spécialisées. Il a également rempli son rôle de coordination et de liaison entre les secrétariats de la CEPAL et de l'ALALÉ et il a prêté son concours aux délégations des pays membres pour l'étude de problèmes techniques.

236. Au cours de la période considérée, des travaux les plus importants ont porté sur le Plan d'action de l'ALALÉ pour 1970-1980 et sur les priorités à établir dans son exécution au cours de la période 1970-1973.

Réunions sectorielles

237. Le Bureau a participé aux réunions de chefs d'entreprise des branches suivantes : construction de machines destinées à l'industrie textile, à l'industrie du papier et de la cellulose, à la boulangerie et aux industries apparentées, au groupe des industries électriques et électroniques, à la fabrication de matériels médico-chirurgicaux, à l'industrie chimique et pétrochimique, à la fabrication de produits pharmaceutiques et à la construction de machines de bureau. Cette participation a consisté à fournir des éléments pour la préparation d'avant-projets d'accords de complémentarité ainsi qu'à formuler des suggestions techniques d'ordre général.

Études du secrétariat de l'ALALÉ sur certaines branches d'industrie

238. Les services du Bureau ont analysé toutes les études publiées par le secrétariat au cours de la période qui portaient sur la fabrication de moteurs Diesel, la construction navale et la construction de machines agricoles. Chacune d'elles a fait l'objet d'un rapport technique qui seront soumis au secrétariat de l'ALALÉ.

Programme de travail en matière de politique commerciale

239. En collaboration avec le Directeur de la Division de la politique commerciale, le Bureau a prêté son concours au secrétariat de l'ALALÉ, en même temps que d'autres organismes régionaux spécialisés, pour la programmation des travaux destinés à améliorer la méthode d'évaluation du fonctionnement du système de préférences commerciales en vigueur au sein de l'ALALÉ, à déterminer dans quelle mesure ces préférences sont applicables, à ébaucher les orientations générales des négociations futures et à perfectionner et systématiser les méthodes de promotion et de développement des exportations.

240. Le Bureau a également participé à diverses réunions de caractère technique qui ont regroupé respectivement des responsables de la fiscalité interne, des experts de la promotion des exportations et des statisticiens.

241. Le Bureau a également collaboré à la préparation d'un document rédigé par un groupe de travail du Comité exécutif permanent concernant la réorientation des réunions sectorielles, projet qui prévoit une plus grande participation des organismes internationaux dans la préparation et dans le déroulement de ces réunions.

Autres études

242. En collaboration avec le secrétariat de l'ALALE, le Bureau a établi un document d'information concernant les travaux relatifs à l'intégration économique en Amérique latine et à l'appui donné aux procédures régionales et sous-régionales d'intégration; ce document doit être soumis à la quatrième réunion de coordination des institutions d'intégration organisée par la Banque interaméricaine de développement. On y trouve un résumé de l'ensemble des activités, des programmes et des sous-programmes relatifs à l'intégration économique de l'Amérique latine entrepris ou projetés par la CEPAL; ce résumé doit servir d'élément d'information pour faciliter les efforts de coordination de l'assistance technique qui ont été entrepris dans la région. Le Bureau a également préparé un document sur le processus d'intégration de l'ALALE (E/CN.12/887).

Coopération technique

243. Au cours de la période considérée, les experts et le personnel organique du Bureau ont fourni une assistance spécialisée au secrétariat de l'ALALF dans les domaines de la promotion des exportations et des industries chimiques.

BUREAU DES ANTILLES

244. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué de travailler, en collaboration avec les gouvernements de la sous-région, à l'analyse des problèmes que pose aux pays des Antilles le renforcement de leur coopération économique et à l'examen des conséquences sociales de ces problèmes; des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la préparation de tarifs extérieurs communs, la réorganisation des services de transport maritime reliant les îles les unes aux autres, la rédaction de lois fiscales, et les négociations et études visant à accroître la participation au processus de libéralisation du commerce sous-régional. En matière d'intégration le Bureau a préparé une étude sur l'Association de libre-échange des Antilles (E/CN.12/886).

Tarif extérieur commun

245. La rédaction du tarif extérieur commun des pays du Marché commun des Antilles orientales, fondé sur la nomenclature douanière de Bruxelles, a été menée à bonne fin. Un élément important de ce travail a consisté à étudier les répercussions probables du nouveau tarif sur la situation particulière de chaque pays, ainsi que les mesures de sauvegarde ou d'exception que ceux-ci pourraient prendre (ECIA/POS 70/8, parties I et II). En octobre 1970, le Conseil des ministres du

Marché commun des Antilles orientales a approuvé le tarif et a décidé qu'il entrerait en vigueur le 1er avril 1971.

246. Le Bureau a aidé le secrétariat régional de la Communauté des Antilles à commencer les travaux relatifs au tarif extérieur commun des pays de la CARIFTA; la préparation d'un projet de tarif est déjà bien avancée (ECLA/FOS 70/3). Les pays des Antilles espèrent que l'étude de faisabilité sera terminée dans les premiers mois de 1971; cette étude constituera la base de nouvelles négociations au cours desquelles les pays membres débattront de leur politique commerciale et de l'application du tarif commun. Une importance particulière est accordée à l'étude des répercussions éventuelles de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen.

Commercialisation des produits et sous-produits agricoles

247. Dans cette étude on examine la structure du commerce intrarégional de produits agricoles et l'on formule quelques conclusions sur ce qu'il serait possible de faire pour diversifier et développer le commerce de ces produits. En même temps, on donne un aperçu général de certains problèmes institutionnels concernant les transports maritimes intrarégionaux, la politique commerciale et le développement du commerce.

248. Pour déterminer quels seraient les articles qui devraient faire l'objet d'un examen plus détaillé, on s'est fondé sur l'importance du produit du point de vue de la consommation, sur la production et sur les recettes d'exportation ainsi que sur l'existence d'accords régionaux explicites, comme le Protocole relatif à la commercialisation des produits agricoles et la Convention sur les graisses et huiles. On a examiné pour chaque pays la situation de quelques produits agricoles primaires et des produits finis qui en sont dérivés et on a calculé la part relative de la demande étrangère et de la demande intrazonale. A partir des estimations de la demande par produit, on a établi les projections de la demande à court et moyen terme sur la base de ces estimations et des calculs de l'offre intrarégionale, en tenant compte de la mesure dans laquelle il était possible d'augmenter la production locale, etc.

Harmonisation des incitations en faveur de l'industrie

249. Le Bureau a mis au point un projet de traité et de loi de loi contenant un système complet d'incitations fiscales en faveur de l'industrie des pays des Antilles (ECLA/FOS 70/2). Ces instruments mettent en pratique les principes approuvés lors du Séminaire sur l'harmonisation des incitations fiscales en faveur de l'industrie qui s'est tenu à Madrid, en Espagne, en septembre 1970.

36/ Voir E/CN.12/844 et ECLA 12/845.

250. En application d'une décision adoptée par le Conseil de la CARIFTA, des hauts fonctionnaires des pays membres se sont réunis à Port of Spain en septembre 1970 pour formuler des recommandations concernant l'action à entreprendre. Au cours de cette réunion, un accord s'est fait sur toutes les questions de fond concernant l'harmonisation des incitations, telles qu'elles avaient été présentées dans les documents établis par le Bureau des Antilles. Ces recommandations ont été soumises à une réunion du Conseil des ministres de la CARIFTA, qui s'est tenue au début de 1971.

Transports

251. Le Bureau a collaboré avec le secrétariat régional en vue de la mise en place de procédures d'examen permanent des affaires concernant les transports maritimes aux Antilles. Il a été convenu que le Bureau des Antilles continuerait à prêter son concours au secrétariat pour ce qui est de la formation du personnel à la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sur les taux de fret et des statistiques portuaires. Les pays de la région compilent des statistiques uniformes concernant les transports maritimes en utilisant des formulaires et des instructions préparés par la CEPAL, qui continuera à coopérer à l'établissement des statistiques de façon à en assurer l'uniformité et la comparabilité.

252. Ces travaux permanents seront utilisés pour la mise en application des procédures de consultation et de négociation instaurées par les pays des Antilles en vue de protéger leurs intérêts dans le domaine des transports maritimes.

Etude de faisabilité concernant les liaisons maritimes entre les îles et entre les grands et les petits ports de la zone

253. S'appuyant sur une étude concernant les améliorations qu'il serait possible d'apporter aux services de transport et de transbordement du fret national fournis par le West Indies Shipping Service (ECLA/POS 70/1), les gouvernements ont approuvé des mesures recommandant à la West Indies Shipping Corporation d'améliorer lesdits services. A la demande de la société susmentionnée, le Bureau a continué d'apporter son appui au processus de modernisation et de réorganisation des services et à la réalisation des études nécessaires pour appliquer les décisions des gouvernements.

Ports

254. Le Bureau a fourni une assistance en matière de construction, de planification et d'administration portuaire à la Barbade, aux Etats associés et à Montserrat. Pour la construction de nouveaux ports et pour l'agrandissement des ports existants, on est en train d'adopter un critère régional qui a principalement pour but de faciliter le choix des projets d'investissements prioritaires.

Aspects sociaux du développement

255. Pour la première fois, le Bureau a rédigé une étude sur ce sujet spécialement consacrée aux Antilles, qui constituera une section distincte du

Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1970. Cette section du Rapport décrit les tendances sociales qui se manifestent dans la sous-région et examine divers aspects de l'action sociale des pouvoirs publics.

Ressources humaines

256. Un document concernant les possibilités d'action régionale en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines a été soumis à la sixième Conférence des chefs de gouvernements de la Communauté des Antilles. Il a ensuite été soumis à la sixième réunion du Conseil des ministres de la CARIFTA, qui a approuvé les propositions qu'il contient; le Conseil a pris la décision de donner une priorité élevée à tout ce qui a trait à la mise en valeur et à la planification des ressources humaines.

Autres études

257. L'étude consacrée au Rôle de l'épargne intérieure dans le financement du développement économique est actuellement bien avancée. Elle porte sur les quatre pays les plus grands de la CARIFTA au cours de la période 1958-1968. On y analyse le volume de l'épargne intérieure, les mesures prises pour mobiliser cette épargne et les types d'investissements vers lesquels elle s'oriente. Quand les données disponibles le permettent, les chiffres avancés sont comparés à ceux d'autres nations. Les conclusions préliminaires indiquent qu'au cours des années 60, l'épargne intérieure n'a joué qu'un rôle minime dans la restructuration des économies des pays de la Communauté des Antilles. L'épargne s'est principalement orientée vers le développement de l'infrastructure et vers les secteurs de la construction et de la distribution. Cependant, certains indices permettent de penser qu'une part croissante de l'épargne s'investit dans les principaux secteurs productifs, notamment la production agricole destinée au marché intérieur et l'industrie, mais l'épargne intérieure n'a eu aucun effet sensible sur l'agriculture d'exportation et sur les industries extractives, qui continuent d'être dominées par le capital étranger.

258. Une étude sur les problèmes de la petite industrie en est au stade des travaux préliminaires.

259. Une étude sur les transports maritimes entre les îles des Antilles (FCIA/POS 70/6) est en cours de révision. Elle envisage la mesure dans laquelle il est possible de construire dans la région, à partir des ressources locales, des navires de petite taille et d'adopter une réglementation uniforme en matière de sécurité et d'immatriculation des navires afin que ceux-ci puissent bénéficier du régime régional.

260. Le Bureau a commencé une étude sur les "Transports dans la mer des Antilles" et en a rédigé une première version qui expose les caractéristiques géographiques et économiques de la région dont il y a lieu de tenir compte dans une analyse des transports.

Coopération technique

261. Au cours de la période considérée, le conseiller en matière de développement communautaire a accompli plusieurs missions, à la demande de divers gouvernements de la sous-région. Il a été appelé à fournir des avis dans un grand nombre de domaines, notamment sur des points intéressant la programmation du développement communautaire, les aspects opérationnels et administratifs du développement régional, la formation, les programmes et politiques relatifs à la jeunesse et l'administration locale des zones rurales.
262. Un des éléments les plus importants de son travail a consisté à maintenir, en réponse à une demande spéciale du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, une collaboration étroite avec un comité du développement communautaire et des affaires de la jeunesse, composé de hauts fonctionnaires. Ce comité a été créé pour examiner toutes les questions intéressant le développement rural et communautaire et la promotion, l'éducation et le bien-être de la jeunesse. En outre, le conseiller régional a prêté son concours au Gouvernement dominicain pour établir les premières bases d'une politique de mise en valeur des ressources humaines.
263. Le conseiller régional a également été appelé à s'occuper de la mise en application de diverses propositions formulées au cours de deux séminaires régionaux - le séminaire sur le développement communautaire qui s'est tenu en 1968 et le séminaire sur le développement rural intégré qui s'est tenu en 1969.
264. En réponse à des demandes officielles, le conseiller économique régional s'est rendu en Guyane, à la Dominique, au Honduras britannique (Belice) et à la Grenade pour traiter de questions concernant la planification économique, l'incorporation de l'accord régional sur les graisses et huiles dans l'Accord général de la CARIFTA, les politiques fiscales et économiques, l'organisation de petits services de planification et les mesures à prendre pour favoriser la création de pensions de famille et d'hôtels de tourisme de catégorie moyenne en vue d'attirer davantage de touristes dans la région. A la suite de ses visites et de ses recommandations, certains pays se sont adressés au Bureau pour demander que le conseiller économique leur donne ses avis et ses suggestions sur les mesures de politique économique qu'ils envisagent de prendre.
265. Le conseiller en matière de transport maritime a participé à une réunion du Conseil régional de chargeurs qui s'est tenue à la Jamaïque et qui a débattu de la réorganisation du West Indies Shipping Service et examiné le problème de la hausse des taux de fret transocéanique fixés par les conférences maritimes desservant les ports des Antilles. A la demande du secrétariat régional de la CARIFTA et à la suite des recommandations du Conseil régional de chargeurs, le conseiller a accompli diverses missions pour aider le secrétariat régional à organiser son programme de travail concernant les transports maritimes et les taux de fret. Il s'est également rendu dans les îles Windward et Leeward où il s'est entretenu avec les gouvernements et les autorités portuaires au sujet de la réorganisation du West Indies Shipping Service, de la collecte systématique des statistiques portuaires nécessaires pour mener à bien les études demandées, ainsi que de la construction et de l'amélioration des ports régionaux. A Grenade, il a examiné une demande concrète d'assistance concernant l'amélioration des ports et la restauration des sols.

266. Le Conseil régional de chargeurs, au cours de la réunion qui s'est tenue à Georgetown en novembre 1970, a demandé à la CEPAL de lui fournir un appui permanent à l'occasion des négociations sur les taux de fret qui se déroulent avec les conférences maritimes extérieures à la région; d'autre part, le conseiller a poursuivi son travail sur les services de transport des marchandises et des passagers reliant les îles les unes aux autres et a amorcé les travaux relatifs à l'étude de faisabilité concernant les lignes régionales de transports transocéaniques.

267. A la demande du secrétariat du Marché commun des Antilles orientales, le conseiller en matière de politique commerciale et d'intégration s'est rendu à Sainte-Lucie, à la Dominique, à la Grenade, à Saint-Vincent, à Saint-Christophe, à Montserrat et à Antigua pour préparer un tarif extérieur commun pour le Marché commun des Antilles orientales. Au cours de ces missions, il a pris part à des études concernant les répercussions que pourrait avoir l'introduction d'un tarif fondé sur la nomenclature douanière de Bruxelles, tarif dont la version préliminaire a été établie conformément aux indications qu'il avait données. Il a indiqué également les mesures complémentaires de politique commerciale qu'il conviendra d'adopter après l'entrée en vigueur du tarif commun.

268. Le conseiller s'est également rendu auprès du secrétariat de la CARIFTA en Guyane pour prêter son concours concernant l'élaboration d'un tarif commun. A la demande du Gouvernement de la République Dominicaine, il est allé à Saint-Domingue pour y étudier avec les autorités compétentes les répercussions commerciales et douanières de l'éventuelle participation de ce pays à la CARIFTA.

269. Le conseiller en matière de législation fiscale a été officiellement invité à se rendre en Guyane, à la Dominique et à Sainte-Lucie pour aider à élaborer la législation nécessaire pour introduire des réformes fiscales et budgétaires et créer des incitations fiscales en faveur de l'industrie, des sociétés bancaires et des compagnies d'assurances. Il a également rédigé, pour les Gouvernements de la Dominique et de Sainte-Lucie, des projets de lois relatifs aux fonds de prévoyance et aux certificats de trésorerie et a examiné avec le secrétariat de la CARIFTA et les gouvernements de ces pays les mesures propres à prévenir la double imposition aux Antilles.

270. Il a également participé à une réunion du Comité consultatif mixte (CARIFTA) qui s'est tenue à Port of Spain les 15 et 16 octobre 1970 pour examiner l'introduction dans les pays de la CARIFTA de principes communs qui permettent d'éviter la double imposition; il a rédigé deux documents de travail pour cette réunion. A la demande du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, il a préparé une note ainsi qu'un projet de convention pour des négociations que le gouvernement avait l'intention d'entreprendre en vue de la conclusion d'une convention fiscale.

271. Le Bureau a prêté son appui à une mission officielle de la République Dominicaine qui s'est rendue à la Trinité-et-Tobago et au Bureau des Antilles pour y avoir des entretiens préliminaires sur la possibilité de resserrer les liens commerciaux et les services entre les pays de la CARIFTA. Sur invitation spéciale,

Le Directeur du Bureau s'est rendu en République Dominicaine, pays auprès duquel il joue le rôle de conseiller permanent en certains domaines.

272. Le Bureau a continué de fournir des services consultatifs et d'assistance aux divers organismes intergouvernementaux.

BUREAU DE BOGOTA

273. Le Bureau de Bogota a poursuivi ses travaux en 1970 en les orientant principalement vers l'analyse de l'évolution de l'économie des pays qu'il dessert (Colombie, Equateur, Venezuela) et l'examen des politiques qu'ils ont suivies dans ce domaine. Il a poursuivi également l'examen des faits concernant la participation de ces pays aux mouvements d'intégration, principalement de ceux qui sont parties à l'Accord de Carthagène, dans le cas des deux premiers, et l'étude de certains aspects de la participation éventuelle du Venezuela à ce système. Ces travaux ont un caractère quasi permanent et constituent maintenant l'un des domaines d'action prioritaire du Bureau. En matière d'intégration régionale le Bureau a terminé une note sur l'évolution de l'Accord de Carthagène (E/CN.12/888).

274. Le Bureau de Bogota, en prêtant les services de ses fonctionnaires techniques, exerce également une activité de collaboration avec les organismes publics, qui prend la forme de rapports, de suggestions, de commentaires de documents officiels, de participation à des réunions, etc. Le Directeur participe fréquemment à divers événements nationaux de caractère économique auxquels il assiste sur l'invitation du gouvernement ou du service intéressé. Le Bureau se maintient en rapport avec les représentants des organismes internationaux, l'OEA, la BIRD et le CIPF entre autres, qui ont des bureaux en Colombie. Le Bureau adresse de nombreuses communications aux universités et autres centres d'enseignement et collabore étroitement avec eux.

PROGRAMMES INTERESSANT PLUSIEURS DIVISIONS

Développement du bassin du Rio de la Plata

275. Au cours de la période considérée et conformément à l'accord conclu entre la CEPAL et la BID 37/, la rédaction préliminaire de l'analyse socio-économique de la région de Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) a été menée à bien; cette analyse doit fournir les données de base nécessaires pour établir une étude de préfaisabilité concernant la création d'un port bolivien sur le fleuve Paraguay (Puerto Busch). Les objectifs principaux de cette analyse étaient les suivants : établir, en tant que source d'information régionale, une vue d'ensemble préliminaire du département de Santa Cruz; évaluer les possibilités de mise en valeur et d'exploitation industrielle des ressources naturelles connues et des produits régionaux de l'agriculture et de l'élevage et dresser la liste des produits qui pourraient être exportés vers le reste du pays et vers l'étranger; déterminer les possibilités et les besoins principaux de la région en ce qui concerne l'infrastructure des transports; évaluer le volume des principaux investissements qu'il faudrait faire pour stimuler la production, compte tenu d'une éventuelle stratégie régionale du développement et des résultats des études de marchés effectuées dans les pays du bassin du Rio de la Plata. L'ILPES et l'OIT collaborent à ces travaux.

276. Après avoir donné une vue d'ensemble de la région qui en décrit l'évolution socio-économique, les caractéristiques et les ressources naturelles, la population et ses besoins socio-économiques et les principales relations intersectorielles, le document se poursuit par une analyse qui porte successivement sur les secteurs suivants : analphabétisme, éducation et emploi; agriculture et élevage, y compris l'irrigation; le secteur forestier, qui recèle de grandes possibilités d'avenir; le secteur industriel, à propos duquel sont examinés les principaux projets régionaux à moyen et à long terme; l'énergie; les transports; les renseignements intéressant particulièrement Puerto Busch.

277. Ces analyses ont servi de base pour formuler pour chaque secteur des conclusions et des recommandations contenant des idées pour la mise au point d'une stratégie régionale du développement ainsi que des recommandations et des orientations pour les 20 années à venir et pour les prochaines étapes du processus de planification socio-économique; le document se termine sur une analyse des possibilités d'avenir de Puerto Busch.

Promotion des exportations

278. Conformément aux recommandations du Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations et aux priorités assignées par la Commission, les activités qui étaient confiées à divers services du Secrétariat ont été regroupées en un programme multidivisionnaire et interdisciplinaire. Ce programme intègre en

37/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément No 4 (E/4806), p. 63.

une seule politique cohérente tous les aspects de la promotion des exportations d'articles manufacturés, depuis la programmation jusqu'à la commercialisation, en passant par la fabrication, l'offre et les aspects commerciaux, financiers et administratifs. Le Programme est essentiellement de caractère opérationnel et les organismes qui participent au Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations collaborent à son exécution.

279. Au cours de la période considérée, un cours de formation à la promotion des exportations a été organisé à l'intention de quelques pays d'Amérique latine (Santiago du Chili, du 31 août au 11 septembre 1970). Les participants ont été invités à étudier certains produits exportables de leurs pays respectifs et ont passé quelque temps dans les pays européens qui pourraient offrir un débouché à ces produits. Ils ont également séjourné au Centre du commerce international de Genève. En 1970 également, s'est tenu un cours de formation aux techniques de promotion des exportations destiné aux pays des Antilles de langue anglaise. Ces deux cours ont été organisés en collaboration avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international.

280. Le Bureau a collaboré avec ce centre à l'occasion des colloques organisés en 1970 à Buenos Aires et Montevideo, au cours desquels il a donné des conférences sur la promotion des exportations et le développement industriel et sur les incitations à l'exportation.

281. Des missions interdisciplinaires ont été organisées en collaboration avec la Division de la politique commerciale, la Division du développement industriel et le Service de l'administration publique; ces missions se sont rendues en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Equateur, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela pour participer à l'étude des facteurs commerciaux, industriels, administratifs et institutionnels qui influent sur la promotion des exportations. L'analyse de la politique de promotion des exportations de chaque pays comprenait un examen des mesures prises en vue de promouvoir les exportations d'articles finis et semi-finis et portait un jugement sur leur efficacité ainsi que sur celle du système de promotion des exportations dans son ensemble, de façon à proposer dans chaque cas des solutions permettant d'établir un système intégré et cohérent. Une autre mission s'est rendue en Equateur pour donner des avis sur la promotion et le financement des exportations (voir par. 37). D'autre part, le Bureau a collaboré avec l'ALALE sur des questions soulevées dans la résolution 245 (IX) qui a trait à l'élaboration d'un programme de promotion du commerce interzonal (voir également par. 38).

282. Le Bureau a pris part aux travaux relatifs à la politique industrielle de l'Amérique latine (voir par. 44 à 52) en étudiant les questions relatives à l'exportation des articles manufacturés et en analysant les problèmes que pose pour les exportations la façon dont s'effectue actuellement le développement industriel. D'autre part, dans le prolongement des travaux de la réunion régionale sur le développement des industries du bois, de la cellulose et du papier en Amérique latine, une mission s'est rendue au Brésil pour y évaluer les perspectives ouvertes aux exportations de produits forestiers.

283. La structure industrielle et les exportations d'articles manufacturés au Brésil ont également fait l'objet d'une étude (voir par. 231) qui analyse notamment le rôle joué en ce domaine par les entreprises nationales et par les entreprises internationales. Ce dernier point a été également étudié au niveau du développement de l'Amérique latine en son ensemble (voir par. 227).

SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISMES

284. La CEPAL a pris part au Séminaire interrégional des Nations Unies sur l'administration des services chargés de l'amélioration de la gestion (Copenhague, 28 septembre-6 octobre 1970) pour lequel elle a rédigé une note intitulée "Aspects de l'efficacité de la fonction organisation et méthodes en Amérique latine".

285. Le secrétariat de la CEPAL a collaboré avec le Bureau de statistique et le Bureau de la coopération technique de l'ONU pour l'organisation du Groupe de travail sur les statistiques industrielles (Santiago du Chili, 13-14 août 1970).

286. Des notes brèves et des observations ont été rédigées à l'occasion des travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

287. Le secrétariat de la CEPAL, en collaboration avec la BID et la Division des finances publiques et des institutions financières du Siège, est en train de préparer une étude sur le transfert des connaissances techniques dans l'industrie brésilienne.

288. Le secrétariat de la CEPAL a participé avec la Division de l'administration publique du Siège et l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux à l'organisation du Séminaire régional des Antilles sur les services centraux et les autorités locales (La Guyane, 8-18 mars 1971).

289. En collaboration avec la Division de l'administration publique du Siège, un cours régional pilote a été organisé pour former des professeurs d'administration publique; ce cours s'est tenu à la Trinité, du 10 au 18 septembre 1970, sous les auspices de la CEPAL et de l'Université des Antilles occidentales.

290. Le Bureau des Antilles a poursuivi sa coopération avec le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement pour reformuler le projet commun CEPAL/ILPES/CPPPD conformément aux dispositions adoptées pour la création de groupes interdisciplinaires multinationaux qui aideront les pays de la CARIFTA, et surtout les pays du marché commun des Antilles orientales, à préparer leurs plans et leurs programmes de développement économique et social et à fixer leurs objectifs de développement à long terme.

291. Le Bureau des Antilles a collaboré avec le FISE à l'établissement d'un plan d'opérations en vue d'obtenir l'assistance du FISE pour le Camp régional des jeunes à la Dominique.

292. Le secrétariat a continué de travailler avec la CNUCED à des études concernant les transports.

293. Les fonctionnaires du secrétariat ont donné des conférences sur les incitations à l'exportation à l'occasion des colloques organisés par le Centre CNUCED/CATT du commerce international à Buenos Aires et à Montevideo. Ils ont également collaboré avec le Centre pour l'organisation d'un cours régional sur les techniques de promotion des exportations qui s'est tenu à Port of Spain en avril 1970.

294. La CEPAL a poursuivi sa collaboration avec l'ONUDI au sein du Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI, sur le papier et la cellulose. Elle a participé à l'établissement de la documentation en vue du colloque d'Athènes et à la préparation du rapport sur les aspects industriels du Plan d'action mondial.

2. Réunions et séminaires

295. On trouvera à l'annexe II la liste des réunions et séminaires qui se sont tenus pendant la période considérée.

C. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET AUTRES ORGANISMES

Institutions spécialisées

296. Le secrétariat de la FAO a continué à fournir les services de quatre fonctionnaires au secrétariat de la CEPAL et les deux institutions ont poursuivi leur collaboration dans le cadre du Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI de l'industrie forestière.

297. Le bureau des Antilles a apporté sa collaboration à la FAO pour son séminaire régional de formation pour la jeunesse rurale, en décembre 1970. La CEPAL a également organisé conjointement avec l'Organisation météorologique mondiale la Conférence technique régionale sur le rôle des services météorologiques dans le développement économique de l'Amérique latine (Santiago, 30 novembre au 5 décembre 1970).

Institut latino-américain de planification économique
et sociale

298. Les activités auxquelles ont collaboré la CEPAL et l'ILPES sont trop nombreuses pour pouvoir être examinées ici en détail; on n'en indiquera donc que quelques-unes.

299. Une mission CEPAL/ILPES a été organisée pour collaborer avec des fonctionnaires de l'Institut national de planification du Pérou à la préparation d'un programme national de développement économique.

300. Les deux organismes ont collaboré à la préparation du cours sur la planification régionale du développement (31 août-3 octobre 1970).

301. L'Institut latino-américain de planification et la Nacional Financiera du Mexique ont détaché plusieurs techniciens au Bureau de la CEPAL au Mexique pour collaborer à l'étude sur la politique industrielle du Mexique. A son tour, le Bureau a coopéré avec l'Institut en chargeant des fonctionnaires d'effectuer des études sur deux sujets précis : l'une sur les questions portuaires, dans le cadre de l'étude sur l'expansion économique régionale du Venezuela et l'autre sur l'évaluation des ressources agricoles et l'identification des lignes selon lesquelles pourrait s'effectuer le développement agricole, dans le cadre de l'étude sur le développement économique de l'Etat de Minas Gerais (Brésil).

302. Le Bureau de Mexico a également coopéré avec le Bureau de la coopération technique, l'Institut de planification et des organismes nationaux et régionaux du Mexique et de l'Amérique centrale à l'organisation du dixième cours de base sur la planification économique et sociale et du septième cours centraméricain sur la comptabilité nationale.

Organisation des Etats américains

303. A la fin de 1970, la CEPAL et l'OEA ont décidé d'organiser conjointement une conférence sur la politique fiscale, qui se tiendra à Mexico à la fin du premier semestre 1971.

304. Le secrétariat a également collaboré avec le Centre interaméricain de promotion des exportations (CIPE), qui relève de l'OEA, pour des questions concernant les ports et la navigation. La CEPAL a également participé à une réunion convoquée par le CIPE pour coordonner les travaux des organismes s'occupant de la promotion des exportations en Amérique latine.

305. Comme les années précédentes, un fonctionnaire du secrétariat a enseigné dans un cours organisé par le Centre interaméricain de commercialisation (CICOM), qui relève de l'OEA.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

306. A la demande de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, un fonctionnaire du secrétariat a participé à une mission au Mexique, qui a procédé à une étude de la politique des transports et des plans d'investissement de ce pays.

Banque interaméricaine de développement

307. Le secrétariat a collaboré avec la BID à l'étude sur les analyses socio-économiques de la région de Santa Cruz de la Sierra. Le secrétariat a également examiné avec la Direction de la Banque et sur sa demande, un projet pour la préparation d'un inventaire des projets régionaux de transport dans la région des Antilles. En matière de transport, le secrétariat et la BID ont également continué à collaborer à l'étude sur le développement régional de la Bolivie orientale (Puerto Busch) et enfin, ils ont organisé une réunion d'un groupe de travail sur les économies d'échelle dans l'industrie automobile latino-américaine et préparent un document sur le transfert des connaissances techniques dans l'industrie brésilienne. La Division des finances publiques et des institutions financières du Siège a également collaboré à ce dernier projet.

Marché commun de l'Amérique centrale

308. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le Bureau de Mexico a continué à fournir des services de secrétariat et une documentation de base au Comité de coopération économique de l'Amérique centrale et à ses organes subsidiaires.

309. Le Bureau a continué à collaborer avec le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale en particulier dans les domaines suivants : questions concernant le développement industriel et agricole, financement, politique douanière et promotion des activités de production en vue de l'établissement d'un modus operandi pour le Marché commun de l'Amérique centrale; il a fait des commentaires techniques et d'ordre général sur les documents établis par le secrétariat permanent pour les réunions des ministres de l'économie, des vice-ministres de l'intégration économique et de spécialistes de diverses disciplines en vue de rétablir le fonctionnement normal du marché commun et a coordonné les tâches pour divers projets de recherche qu'il a effectués sur le financement du développement, les migrations régionales, l'union douanière, la politique commerciale, le développement rural, la politique des transports, l'aménagement

des ports et le développement de la production d'électricité. Grâce à des réunions interinstitutions et à des consultations directes, une étroite coordination a été maintenue entre les programmes de travail du secrétariat permanent du Traité général, de la Banque centraméricaine d'intégration économique, et du secrétariat exécutif du Conseil monétaire de l'Amérique centrale, de l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle et de l'Institut d'administration publique d'Amérique centrale. Pour ce dernier, la coopération a consisté à fournir des professeurs pour les cours sur les problèmes douaniers et portuaires, qui ont eu lieu au Panama, au Costa Rica et au Nicaragua. La Banque centraméricaine a donné un appui financier au projet relatif à l'interconnexion des réseaux d'électricité et aux moyens de transport de remplacement dans le Marché commun de l'Amérique centrale.

310. A la demande des organismes nationaux d'électrification et de réglementation de l'industrie électrique en Amérique centrale, le Bureau a continué à superviser pour la troisième année consécutive les travaux de l'expert en normes électriques qui a été engagé directement par ces organismes et fait partie de la Mission pour l'électrification et les ressources hydrauliques en Amérique centrale. Il en a été de même pour l'ingénieur en électricité détaché par la Commission fédérale de l'électricité du Mexique au programme de normalisation électrique d'Amérique centrale. Cette commission a collaboré avec le Bureau en fournissant des renseignements et des conseils techniques sur divers aspects de ce programme.

Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)

311. Le secrétariat a collaboré avec le secrétariat de l'ALALE à l'examen de cet organisme et a participé activement à des réunions et à des études organisées par ledit secrétariat, en particulier aux activités du Comité exécutif permanent et de nombreuses réunions spécialisées (voir Bureau de Montevideo).

Accord de Carthagène

312. Le secrétariat étudie les perspectives de développement par secteurs des pays du groupe des Andes, pour la sidérurgie, l'industrie du papier et de la cellulose et l'industrie chimique. Pendant cette période, le secrétariat a participé à l'établissement par secteurs pour le Conseil du Traité de Carthagène.

Association de libre-échange des Antilles

313. Le Bureau des Antilles a prêté les services d'un consultant régional pour aider dans ses travaux le groupe de recherche du secrétariat de la CARIFTA pour les transports maritimes. En particulier, le Bureau a collaboré à la révision de la structure des tarifs douaniers du Marché commun des Antilles orientales (voir par. 245).

Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA)

314. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le secrétariat a continué à collaborer avec la Commission spéciale de coordination latino-américaine; il a établi des études sur les questions techniques à son intention et a participé à ses réunions (voir par. 31 à 34).

Autres organismes

315. Le secrétariat a collaboré au cours de comptabilité nationale organisé par le CEMLA (Mexique, juillet 1970).

316. Le secrétariat a collaboré avec l'Association latino-américaine des chemins de fer (ALAF) à l'établissement d'un projet préliminaire pour une étude des transports ferroviaires internationaux en Amérique du Sud. La Banque inter-américaine de développement a également participé à ce projet.

317. A la demande du CICOM, un fonctionnaire du secrétariat a enseigné dans un cours organisé au Brésil par cet organisme.

318. Le Bureau des Antilles a fourni les services d'un conférencier pour un cours organisé par le Conseil de coopération douanière de Bruxelles à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux. Les thèmes traités ont été les méthodes et les techniques de la nomenclature douanière de Bruxelles et la définition de la valeur dans cette nomenclature.

319. Un fonctionnaire du secrétariat a prêté une assistance consultative au CIPE pour les activités concernant la création d'une fédération latino-américaine de chargeurs maritimes.

320. A la demande de l'organisation régionale interaméricaine des travailleurs, le secrétariat a détaché deux professeurs pour le cours international sur les critères de la colonisation rurale, organisé par l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

DEUXIEME PARTIE

QUATORZIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

321. La quatorzième session de la Commission a eu lieu à Santiago du Chili du 27 avril au 8 mai 1971. La Commission a tenu 17 séances (147ème à 163ème).

322. A la séance d'ouverture, tenue le 27 avril 1971, au siège de la Commission à Santiago du Chili, des allocutions ont été prononcées par M. Salvador Allende Gossens, président de la République du Chili, M. Jorge Valencia Castillo, ministre du développement de la Colombie, M. Paw U, chef de la Section des commissions économiques régionales de l'ONU, qui a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. Pedro Vusković Bravo, ministre de l'économie, de la reconstruction et du développement du Chili, en sa qualité de Président de la quatorzième session de la Commission.

323. A la première séance de travail, M. Carlos Quintana, secrétaire exécutif de la Commission, résumant l'évolution récente de l'économie latino-américaine, a dit que celle-ci s'était accélérée durant les trois dernières années de la décennie écoulée, et qu'en 1970 dans aucun pays le taux de croissance du produit intérieur n'avait été inférieur au taux d'accroissement de la population. Les progrès qu'avait enregistrés l'Amérique latine n'avaient pas profité également à tous les groupes sociaux; les masses rurales, ainsi que la population des zones périphériques des grandes villes, étaient toujours restées très en retard. Les conceptions modernes faisaient ressortir la nécessité d'envisager le développement dans une optique intégrée qui, outre les aspects économiques, englobe également les aspects sociaux et politiques du développement. C'était dans cette optique qu'il importait de souligner notamment la nécessité d'améliorer les conditions de vie en concentrant l'attention sur le logement, l'alimentation, les conditions de travail et les loisirs, tout en s'attachant également aux aspects intellectuels, sociaux et culturels.

324. Les délégations ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement chilien pour avoir invité la Commission à tenir sa quatorzième session à Santiago et pour l'hospitalité généreuse offerte aux délégations.

325. La séance de clôture a eu lieu le 8 mai 1971. Des résolutions ont été prononcées par M. Miguel Antonio Vaca (Equateur), au nom des Etats membres de la CEPAL, M. Witold Jurasz (Pologne), au nom des pays socialistes qui ne sont pas membres de la Commission, M. Carlos Quintana, secrétaire exécutif de la Commission, et M. Pedro Vusković Bravo, ministre de l'économie, de la reconstruction et du développement du Chili, en sa qualité de président de la quatorzième session de la Commission.

326. A l'unanimité, la Commission a adopté son rapport annuel au Conseil économique et social, qui comprend le programme de travail et l'ordre de priorité.

Composition et participants

327. Les Etats membres de la Commission énumérés ci-après étaient représentés à la quatorzième session : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Guyane, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

328. Conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, des observateurs des Etats suivants, qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies sans être membres de la Commission, ont participé à la session à titre consultatif : Belgique, Bulgarie, Espagne, Hongrie, Israël, Japon, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

329. Conformément aux résolutions 632 (XXII), en date du 19 décembre 1956, et 861 (XXXII), en date du 21 décembre 1961, du Conseil économique et social, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont envoyé des observateurs.

330. La liste complète des participants figure à l'annexe III au présent rapport.

Pouvoirs

331. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la Commission, le Comité de vérification des pouvoirs a fait savoir à la Commission, à sa 162ème séance, qu'il avait examiné les pouvoirs des délégations, à mesure qu'ils avaient été présentés au secrétaire exécutif, et les avait trouvés en bonne et due forme.

Election du Bureau

332. A sa 147ème séance, tenue le mardi 27 avril 1971, la Commission a élu le Bureau suivant :

Président : M. Pedro Vusković Bravo (Chili);

Premier Vice-Président : M. Arturo García (Pérou);

Second Vice-Président : M. Carlos Manuel Castillo (Costa Rica);

Rapporteur : M. D. Juan V. Sourrouille (Argentine).

Organisation des travaux

333. Un Comité a été constitué pour examiner le point 5 de l'ordre du jour intitulé "L'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement". Ce Comité était présidé par M. Eliseo Mendoza Barrueto (Mexique) et avait M. J. F. Boddens Hosang (Pays-Bas) comme vice-président et M. Ricardo Zerbino (Uruguay) comme rapporteur.

334. La Commission a également constitué deux groupes de travail, l'un composé des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba et du Mexique, a examiné le point 6 de l'ordre du jour intitulé "Le rôle futur de la CEPAL et la rationalisation des structures régionales des Nations Unies", et l'autre, composé des représentants de l'Argentine, de la Barbade, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Equateur, des Etats-Unis, du Mexique et de l'Uruguay, a examiné le projet de programme de travail et d'ordre de priorité, 1971-1973.

10. ORDRE DU JOUR

335. A cette même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Discours d'ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Evolution récente de l'économie latino-américaine

Documentation

Estudio Económico de América Latina, 1970, vol. I et II
(E/CN.12/868 et Corr.1 et Add.1 et 2)

La Economía de América Latina en 1970 (Extracto del Estudio Económico) (E/CN.12/890)

5. L'Amérique latine et la dixième Décennie des Nations Unies pour le développement.
 - a) Evolution du développement économique et social de l'Amérique latine
 - b) La Stratégie nationale pour le développement

Documentation

Tendencias y estrategias de la economía latinoamericana
(E/CN.12/884)

América Latina y el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo (E/CN.12/869)

Estrategia internacional de desarrollo para el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo.
Documento de la Asamblea General, con nota de la Secretaría
(E/CN.12/900)

Aspectos básicos de la estrategia del desarrollo
(E/CN.12/836/Rev.1)

Transformación y desarrollo : la gran tarea de América Latina,
por Raúl Prebisch, con nota de la Secretaría (E/CN.12/891)

Proyecciones macroeconómicas de América Latina en el decenio de 1970 (E/CN.12/865)

La movilización de recursos internos (E/CN.12/876)

Aspectos regionales del desarrollo en los países latino-americanos (E/CN.12/896)

Tendencias demográficas y opciones para políticas de población en América Latina (E/CN.12/874)

La cooperación económica internacional y la tercera UNCTAD (E/CN.12/889)

Evolución reciente de la Asociación Latinoamericana de Libre Comercio (E/CN.12/887)

El mercado común centroamericano y sus problemas recientes (E/CN.12/885)

El proceso de integración en la Asociación de Libre Comercio del Caribe (E/CN.12/886)

Evolución del Acuerdo de Cartagena (E/CN.12/888)

6. Le rôle futur de la CEPAL et la rationalisation des structures régionales des Nations Unies

Documentation

El papel futuro de la CEPAL y la racionalización de las estructuras regionales de las Naciones Unidas (E/CN.12/895) et Corr.1 et Add.1 et 2)

América Latina y el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo (E/CN.12/869)

7. Conférence des Nations Unies sur l'environnement

Documentation

El medio humano en América Latina (E/CN.12/898)

8. Institut latino-américain de planification économique et sociale

a) Rapport sur les activités de l'Institut, 1969-1971;

b) Question de l'élargissement de la composition du Conseil d'administration;

c) Election des nouveaux membres du Conseil d'administration

Documentation

Informe sobre las actividades del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social, 1970 (E/CN.12/880)

Nota de la Secretaría sobre la elección de nuevos miembros del Consejo Directivo del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social (E/CN.12/870)

9. Centre latino-américain de démographie

Documentation

Nota de la Secretaría sobre el Centro Latinoamericano de Demografía (E/CN.12/901)

Informe sobre las actividades desarrolladas por el Centro Latinoamericano de Demografía de 1958 a 1970 (E/CN.12/902)

10. Programme de travail de la Commission et questions diverses

- a) Programme de travail et ordre de priorité, 1971-1973;
- b) Modification du nom de la Commission (résolution 2686 (XXV) de l'Assemblée générale);
- c) Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CIADES);
- d) Etablissement de relations entre la Commission et le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC);
- e) Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique du développement

Documentation

Projet de rapport annuel au Conseil économique et social, première partie (Activités de la Commission depuis le 8 mai 1970) (E/CN.12/867)

Programme de travail et ordre de priorité, 1971-1973 (E/CN.12/875)

Nota de la secretaría acerca de las resoluciones aprobadas por el Consejo Económico y Social (47°, 48° y 49° períodos de sesiones) y por la Asamblea General (vigésimo cuarto y vigésimo quinto períodos de sesiones) que interesan a la Comisión (E/CN.12/871 et Add.1)

Nota de la secretaría sobre la recomendación de la Asamblea General para modificar el nombre de la Comisión (E/CN.12/897)

Antecedentes, organización y programas del Centro Latinoamericano de Documentación Económica y Social (E/CN.12/899)

Establecimiento de relaciones entre la Comisión y el Consejo Intergubernamental de Países Exportadores de Cobre (CIPEC) (E/CN.12/903)

Nota de la secretaría sobre el Plan de Acción Mundial para la Aplicación de la Ciencia y la Tecnología durante el Segundo Decenio para el Desarrollo (E/CN.12/905)

El tema de la tecnología en el Programa de Trabajo de la CEPAL (E/CN.12/909)

11. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social

12. Lieu et date de la prochaine session

C. RESUME DES DEBATS

Evolution récente de l'économie latino-américaine

a) Bilan de la première Décennie du développement

336. Durant ses délibérations, la Commission a examiné dans ses grandes lignes l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine pendant la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Sur le plan général, les délégations se sont accordées à reconnaître que le rythme de la croissance économique et ses répercussions sociales attestaient, pour l'ensemble de l'Amérique latine, des progrès par rapport à la décennie précédente, bien qu'il subsiste de graves problèmes, en particulier celui de l'emploi, ainsi que des déséquilibres sectoriels et régionaux.

337. Le taux de croissance du produit intérieur brut, qui s'était établi à 5,4 p. 100 par an, avait été le même que celui de l'économie mondiale. Vers 1969, le produit moyen par habitant, calculé au coût des facteurs, avait atteint une moyenne de 477 dollars par an pour la région, avec des différences marquées d'un pays à l'autre. On a généralement été d'avis que, sans qu'il y ait eu de variations notables dans l'importance relative des principaux secteurs de la production - la légère régression de la production agricole ayant correspondu à une progression du même ordre pour le secteur industriel - l'évolution de la structure de l'emploi s'était traduite par un fléchissement très net dans le secteur agricole, bien que la production dans ce domaine ait augmenté en chiffres absolus, et par une forte augmentation dans le secteur des services. Le taux des investissements intérieurs bruts (19,5 p. 100 du produit de la région en 1970) avait augmenté en chiffres absolus, avec une augmentation de la part des investissements publics.

338. Certaines délégations ont fait observer qu'il avait souvent été à peine possible de répondre aux aspirations des populations réclamant l'amélioration de leurs conditions de vie. De l'avis d'une délégation, les inégalités tendaient à s'aggraver, du fait de la concentration de plus en plus poussée de la propriété des moyens de production et de la pénétration croissante des intérêts étrangers dans l'économie, en particulier dans ses secteurs les plus dynamiques. Une autre délégation a évoqué l'impatience des populations, en particulier de la jeunesse, vis-à-vis des normes et des valeurs sociales existantes.

339. Quelques délégations ont fait observer que les conditions de dépendance et de vulnérabilité externes s'étaient aggravées, en particulier l'écart financier et technique avec les pays développés. Les chiffres présentés par le Secrétariat montraient que le déséquilibre des opérations courantes de la balance des paiements s'était accentué et que le montant net des sommes versées à l'étranger en contrepartie de services et à titre d'intérêts avait sensiblement augmenté, et avait durant la Décennie, représenté en moyenne 15 p. 100 des recettes d'exportation. Les entrées nettes de capitaux durant la Décennie - non compris le Venezuela et Cuba - s'étaient chiffrées à environ 13,8 milliards de dollars. Le montant total de la dette extérieure, qui était de 2 milliards 213 millions de dollars en 1950, avait atteint 6 milliards 631 millions en 1960 et 16 milliards 432 millions en 1968.

340. La plupart des participants se sont accordés à reconnaître que dans certains domaines d'importance capitale, les résultats obtenus durant la première Décennie des Nations Unies pour le développement avaient été insuffisants, mais qu'on avait néanmoins réalisé des progrès notables. C'est ainsi qu'on avait pris conscience de l'ampleur du problème du sous-développement et que les pays latino-américains avaient, dans la mesure de leurs possibilités, déployé des efforts intérieurs pour rattraper leur retard économique et social; de même, on avait enregistré des progrès dans les relations et la coopération économique internationales.

341. En ce qui concerne le secteur extérieur, on a rapporté que durant la décennie, les exportations avaient augmenté de 5,5 p. 100 par an, contre 8,8 p. 100 pour les exportations mondiales. Les importations avaient maintenu le taux de croissance annuel de 5,5 p. 100 qui avait été la moyenne des 20 dernières années. Les termes de l'échange avaient continué de se détériorer pour la région dans son ensemble avec de brusques changements dans les recettes de certains pays, contrebalancés par l'augmentation du déficit de certains autres.

342. Plusieurs délégations ont souligné la répartition inégale du revenu du fait que le marché des produits industriels n'intéressait qu'une très faible partie de la population, d'où la difficulté d'élargir les secteurs modernes et de résorber le sous-emploi urbain. De l'avis d'une délégation, selon le modèle traditionnel la mauvaise répartition du revenu et la dépendance économique et technique étaient allées de pair, et avec elles l'exclusion de grandes masses populaires de toute participation à la vie de la collectivité.

343. Diverses délégations ont insisté sur certains aspects sociaux et plusieurs se sont accordées à dire que l'effort de développement devait commencer par une campagne d'éducation. Le transfert des techniques indispensables au développement économique de la région n'était réalisable qu'avec la formation d'ouvriers qualifiés, de techniciens de niveau intermédiaire, d'ingénieurs et de scientifiques d'un niveau comparable à celui que l'on trouvait dans les pays plus avancés.

344. D'autres délégations ont parlé des effets de l'accroissement de la population sur le développement économique. Certaines ont estimé qu'il ne convenait pas de réduire les taux de natalité pour résoudre des problèmes d'une autre nature et que c'était à l'Etat qu'il appartenait de décider des mesures à prendre pour résoudre le problème de la migration des populations rurales vers les villes.

345. Diverses délégations ont appelé l'attention sur l'ampleur du chômage et l'existence d'importants noyaux de population que l'on ne parvenait pas à intégrer dans la production. L'exode rural avait entraîné dans certains pays une offre excessive de main-d'oeuvre, ce qui se traduisait par de bas salaires, le sous-emploi ou le chômage généralisé.

346. Plusieurs délégations ont évoqué les déséquilibres régionaux et les politiques et mesures appliquées pour y porter remède. Certaines délégations ont attribué l'aggravation de ce phénomène à l'absence d'une industrialisation orientée vers la mise en valeur des ressources dont disposaient les pays, au fait que certaines industries stratégiques de base étaient négligées, à la situation défavorable de l'agriculture dans l'affectation des ressources et au fait que les industries se concentraient dans les villes principales.

347. D'autres interventions ont fait ressortir les inconvénients résultant de certaines caractéristiques du processus de développement économique en Amérique latine. Une délégation a montré comment une politique de protectionnisme intense et peu sélectif, ainsi que des mesures arbitraires pour favoriser la formation de capital avait souvent abouti à un manque d'efficacité qui limitait la capacité d'exporter et favorisait la concentration du revenu, le sous-emploi et le déséquilibre régional.

348. Diverses délégations ont souligné les déséquilibres de la croissance agricole; dans la majorité des pays de la région il y avait un petit nombre de zones où, grâce au progrès technique, on était parvenu à augmenter la productivité et à atteindre des niveaux satisfaisants de bien-être pour les paysans, alors que beaucoup d'autres connaissaient une faible productivité et des revenus insuffisants, ainsi que des difficultés d'accès au capital et à la technique moderne.

349. En ce qui concerne le développement technique, on a mis en relief les restrictions qui existaient dans le choix des techniques et le fait que souvent l'on travaillait avec un nombre d'options beaucoup plus réduit que n'en offrait le marché international. Cela se traduisait par une certaine passivité devant la technique et une façon mécanique de l'absorber et de l'appliquer aux processus d'industrialisation. Une délégation a signalé les inconvénients qu'il y avait à être entièrement tributaire de la transplantation de techniques importées de l'extérieur et a dit que les pays de la région devaient par conséquent favoriser au maximum le développement de leur propre capacité d'innovation. Les entreprises étrangères qui travaillaient dans beaucoup de secteurs techniques de pointe devraient jouer un rôle actif à cet égard.

b) L'effort intérieur

350. Diverses délégations se sont référées aux efforts déployés pour accroître l'efficacité du secteur public de leurs pays, et notamment celle des services d'intérêt national (banques, assurances, énergie, transports et combustibles) ainsi qu'à l'importance décisive que revêtait la demande du secteur public, surtout du fait qu'elle favorisait le développement de l'industrie des biens d'équipement et qu'elle stimulait l'évolution des techniques.

351. L'observateur du Fonds monétaire a souligné la nécessité d'appliquer des politiques financières visant à accroître l'épargne du secteur public pour atteindre des niveaux toujours plus élevés d'investissements économiques et sociaux. C'est pourquoi il fallait encourager les efforts visant à renforcer les marchés nationaux de capitaux et mobiliser les courants d'épargne dans le cadre de politiques contribuant à éliminer l'inflation. L'observateur du Fonds monétaire a approuvé l'adoption de méthodes progressives en vue d'éliminer l'inflation, sous réserve qu'elles soient accompagnées d'une politique de change adéquate, mais il a souligné que cette dernière avait une efficacité limitée en tant qu'élément important d'une telle stratégie.

352. Certaines délégations ont mentionné les efforts que l'on menait à bien dans leur pays pour mobiliser les ressources intérieures et les orienter vers les activités de développement prioritaires, en les complétant par d'importantes ressources extérieures. Dans certains pays, cette politique était spécialement

importante et un pourcentage élevé des investissements bruts réalisés sur le plan intérieur était constitué par des biens et des services d'origine nationale.

353. Certains représentants ont dit qu'il était important d'orienter le crédit et l'épargne intérieure vers les industries à capital national, en laissant les industries à capital étranger recourir aux sources extérieures de crédit, compte dûment tenu des intérêts et des priorités nationales.

354. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de mieux tirer parti de la capacité inutilisée en tant que moyen efficace d'accroître rapidement l'offre de biens de consommation. Un pays a mentionné les stimulants accordés à la production privée au moyen d'une redistribution du crédit, d'une baisse des taux d'intérêt, de l'octroi de préférences fiscales aux petites et moyennes entreprises, et de l'établissement de conventions de production qui leur garantissent une demande continue et programmée.

355. Une délégation a indiqué que tout gouvernement en même temps qu'il cherchait à atteindre un taux élevé de croissance économique et d'expansion de la production industrielle, devait s'efforcer de répartir plus équitablement les avantages résultant du développement économique, d'accroître l'efficacité et la productivité et de réduire sa dépendance et sa vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur. C'est pourquoi son gouvernement considérait comme hautement prioritaires l'emploi, le développement régional et l'exécution de vastes programmes sociaux.

356. La plupart des délégations ont mentionné les progrès importants réalisés à l'échelon national et régional en matière d'infrastructure économique ainsi que les aspects sociaux du développement; la réalisation de grands travaux d'infrastructure et l'interconnexion physique entre diverses régions du territoire national ou avec des pays voisins participant à des projets multinationaux constituaient des moyens de renforcer l'intégration territoriale. De même, les travaux d'infrastructure économique et sectorielle dans des zones agricoles arriérées pouvaient constituer des pôles d'attraction pour des groupes de population marginaux et dispersés.

357. L'observateur de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et certains représentants ont évoqué l'action de cet organisme en Amérique latine, surtout en ce qui concerne le financement d'importants projets en matière d'énergie électrique, de télécommunications, d'aménagement et de développement des moyens de transport (routes, chemins de fer, ports, etc.), d'agriculture et d'industrie, d'investissements sociaux et de projets touristiques.

358. Diverses délégations ont fait allusion à la nécessité de moderniser et de reconverter les industries traditionnelles où prédominaient les entreprises à capital national en suivant des programmes sectoriels stimulant le renouvellement du matériel, la production à grande échelle et l'évolution technique, afin d'adapter ces industries aux exigences du développement moderne. D'autres délégations ont évoqué la possibilité d'installer des entreprises mixtes dans des secteurs particulièrement dynamiques (industrie métallurgique et mécanique, électronique, automobile, etc.), en favorisant leur rationalisation et leur expansion. On a reconnu la nécessité, pour certaines industries traditionnelles, comme l'industrie du froid, d'abaisser les coûts et d'adapter la qualité aux exigences du marché.

359. Diverses délégations ont signalé que leurs pays s'efforçaient d'augmenter l'offre de produits exportables et leur qualité, notamment des articles manufacturés et semi-finis. L'observateur de la Banque interaméricaine de développement a indiqué qu'il fallait encourager les exportations régionales grâce à une industrialisation plus dynamique et plus efficace et en tenant compte des besoins des industries exportatrices au niveau national et de leurs possibilités, ainsi que des conditions de l'offre au niveau régional.

360. Quelques délégations ont souligné que le degré élevé de protectionnisme accordé au secteur industriel en recourant presque à l'extrême à des politiques de remplacement des importations, avait eu pour conséquence de paralyser par l'inefficacité la capacité d'exporter. Aussi était-il nécessaire d'insister pour que soit suivie une politique sélective en matière de protection et que soient adoptées des mesures appropriées pour la formation du capital dans l'industrie, qui permettraient de mieux utiliser les ressources disponibles et de recourir aux techniques qui conviennent. On a recommandé de réviser la politique protectionniste de l'industrie afin d'accorder la priorité aux activités qui facilitaient l'utilisation des ressources naturelles et l'emploi optimum de la main-d'oeuvre.

361. Des représentants de pays dont le développement moins avancé facilitait la poursuite de la politique de remplacement des importations ont indiqué que leurs gouvernements se proposaient d'assigner les priorités en fonction des avantages comparés, afin de ne pas connaître la même expérience que les pays plus développés de la région.

362. Diverses délégations ont indiqué qu'il importait d'obtenir une participation plus active du capital national aux industries dynamiques car la recherche dans les domaines techniques et scientifique était concentrée dans ces industries qui jouaient un rôle dominant dans la structure de production des économies les plus avancées.

363. En ce qui concerne l'amélioration de la productivité grâce aux progrès techniques, diverses délégations ont parlé des efforts déployés par leurs pays pour absorber et adapter les techniques étrangères et créer leurs propres techniques qui répondent aux caractéristiques des pays d'Amérique latine. Des centres ou des offices nationaux en matière scientifique et technique avaient été créés pour coordonner et encourager les activités nationales dans ce domaine. A ce sujet, une délégation s'est félicitée de la création, au sein de la CNUCED, du Groupe intergouvernemental pour la science et la technique.

364. En matière agricole, quelques représentants ont fait allusion à la concentration des ressources et ont indiqué qu'il était urgent d'assurer, grâce à des programmes appropriés de réforme agraire, un revenu plus équitable à la population rurale et d'augmenter la production et la productivité agricoles. On espérait ainsi améliorer la situation dans le secteur de l'alimentation et consacrer moins de devises à l'importation de produits alimentaires. On a également évoqué le perfectionnement de nouvelles techniques pour la mise en valeur des zones arides, ainsi que les avantages que représentait pour certains pays exportateurs l'élévation du potentiel agricole grâce à la pénétration de la technique moderne dans ce secteur. Une délégation a fait allusion à la hausse des prix des importations et des facteurs de production pour l'agriculture du fait du taux élevé et parfois discriminatoire des frets maritimes et aériens.

365. Quelques délégations ont indiqué que des progrès marqués étaient accomplis dans leurs pays pour mettre en valeur et incorporer dans l'économie nationale des zones ou des régions où l'on constatait divers déséquilibres, du fait surtout de la concentration des ressources dans les zones urbaines.

366. Divers représentants ont donné des précisions sur les politiques suivies par leurs gouvernements pour favoriser une redistribution du revenu qui facilitait l'évolution sociale et assurait la répartition équitable des fruits du développement entre toutes les couches de la population. On a indiqué que la politique fiscale constituait un moyen de remédier aux inégalités dans la répartition du revenu, que l'adoption de mesures visant à élever les salaires et à contrôler les prix amélioreraient les revenus réels des couches laborieuses de la population, et que les dépenses publiques jouaient un rôle important dans la réalisation des objectifs sociaux.

367. Quelques délégations ont indiqué que les revendications formulées par divers secteurs et groupes sociaux pour préserver et augmenter leur participation au produit national accéléreraient le processus inflationniste et, dans quelques cas, aggravait la stagnation économique.

368. En ce qui concerne les objectifs sociaux, divers pays ont mentionné les résultats qu'ils avaient obtenus dans le domaine de l'enseignement, notamment la formation de spécialistes et de techniciens diplômés de l'enseignement supérieur ou secondaire, ainsi que l'amélioration des conditions d'hygiène qui s'étaient traduites par une diminution de la morbidité et une plus grande espérance de vie pour la population de l'Amérique latine.

369. Dans le domaine de l'emploi, les plus grands efforts avaient été orientés, selon diverses délégations, vers l'augmentation des revenus et l'amélioration de la productivité de la population active, la diminution du chômage et du sous-emploi, l'amélioration de la qualité de la main-d'oeuvre et l'insertion de plus en plus grande de la femme dans le monde du travail.

370. Quelques délégations ont fait part de réalisations importantes dans le domaine du logement, encore qu'ils se soient accordés à reconnaître que le déficit considérable de logements continuait de poser l'un des problèmes les plus urgents de la région.

c) La coopération extérieure

371. Certaines délégations ont fait observer que, pendant les années 60, la part des exportations de l'Amérique latine dans l'ensemble du commerce mondial avait continué de décroître. Cette évolution tenait à la composition des exportations de la région qui comprenaient une proportion très élevée de produits traditionnels, au protectionnisme des pays développés et à la nécessité pour les pays de la région de modifier la structure de leurs institutions et de leur production en vue de produire et d'exporter des articles manufacturés. Diverses délégations ont mis l'accent sur les problèmes qui résultaient de l'accroissement constant des taux de fret approuvés par les conférences maritimes.

372. Certaines délégations ont jugé importantes les nouvelles possibilités d'exportation que les marchés socialistes offraient à leurs pays.

373. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'avait eue l'action commune des pays latino-américains lors de la négociation des préférences commerciales avec les pays développés et déclaré qu'il fallait continuer à procéder ainsi. On s'est félicité de ce que la Communauté économique européenne ait décidé de fixer au 1er juillet 1971 l'entrée en vigueur du système de préférences générales octroyées au sein de la CNUCED et l'on a instamment fait appel aux autres pays développés pour qu'ils prennent une décision favorable à cet égard pendant l'année en cours. Certaines délégations de pays développés ont mentionné les mesures qu'ils prenaient pour accélérer la mise en application du système de préférences générales.

374. Plusieurs délégations ont mentionné les effets défavorables qu'avaient pour l'Amérique latine les tendances inflationnistes enregistrées dans les pays industrialisés, qui se répercutaient avec une intensité croissante sur le prix des biens d'équipement et autres produits exportés par ces pays.

375. Diverses délégations ont déclaré que le développement économique et social de leur pays était étroitement lié au processus d'intégration régionale et elles ont signalé les progrès réalisés dans le cadre des systèmes existants, qui s'étaient traduits par un accroissement considérable du commerce intrarégional. Certaines délégations ont indiqué qu'il convenait d'accélérer le processus d'intégration pour constituer de véritables entités économiques. D'autres ont fait allusion à la coordination des politiques de production et des politiques financières.

376. Certaines délégations ont noté avec préoccupation que la dette extérieure de l'Amérique latine avait atteint des niveaux très élevés, et que, de ce fait, le service de la dette était considérable par rapport au montant des exportations de la région. On a indiqué de même que les modalités en matière d'échéances et d'intérêts qui étaient fixées pour les prêts, et surtout ceux de source privée, avaient empiré.

377. La BID et la BIRD ont fait savoir que le montant des prêts qu'elles octroyaient était en augmentation rapide et qu'elles projetaient de continuer à suivre cette politique. La première de ces institutions a souligné qu'elle accordait une forte proportion de ses crédits à des conditions favorables et qu'elle continuerait de le faire. La délégation d'un pays développé a déclaré que son pays avait, au cours des cinq dernières années, maintenu au même niveau le montant total de ses prêts à l'Amérique latine et qu'une plus grande partie d'entre eux étaient faits désormais par l'intermédiaire des institutions multilatérales.

378. Certaines délégations ont indiqué qu'au cours des dernières années, on avait dénoté certains progrès concernant l'application de la recommandation de la CNUCED visant à ce que les pays développés consacrent 1 p. 100 au moins de leur produit national brut à l'assistance financière aux pays en voie de développement. Le représentant d'un pays développé a déclaré que son pays ferait son possible pour atteindre un pourcentage supérieur à cet objectif d'ici 1975.

379. Pour ce qui est des droits de tirage spéciaux, l'observateur du Fonds monétaire international a dit que la première allocation globale de 9,5 milliards de dollars pour la période triennale 1970-1972 avait été répartie sur la base des quotes-parts des pays membres. Il a ajouté que la création de nouveaux droits de tirage spéciaux - dont on déciderait par 85 p. 100 des voix - devrait concilier les intérêts des pays qui ont des difficultés de balance des paiements avec ceux des pays qui ont une solide position de réserve.

380. Diverses délégations ont estimé que les investissements étrangers directs pouvaient jouer un rôle important pour l'accélération du processus de développement comme complément de l'épargne intérieure, chaque fois qu'ils correspondaient à des critères sélectifs nationaux et représentaient des apports techniques souhaités ou amélioreraient les possibilités d'exportation d'articles manufacturés sur les marchés mondiaux. Quelques délégations ont signalé que les investissements étrangers en Amérique latine comportaient certains aspects qui en limitaient ou en annulaient les effets; ils ont mentionné le taux élevé de rentabilité, le rapatriement d'une grande partie des capitaux investis et des bénéfices réalisés et, plus récemment, la décision de consacrer dans une proportion croissante les investissements à l'achat d'entreprises nationales ou bien encore la préférence marquée à produire des articles manufacturés pour satisfaire la demande intérieure. D'autres délégations ont fait allusion aux avantages que représentait l'adoption de normes ou de politiques communes régionales ou sous-régionales pour résoudre les problèmes qui se posent.

d) Evolution récente

381. En 1970, le taux de croissance global de 6,9 p. 100 a été atteint, ce qui était un taux relativement élevé pour l'ensemble de la région et soutenait favorablement la comparaison avec celui de 5,5 p. 100 pour la période allant de 1965 à 1969; ainsi s'est affirmée la tendance observée au cours des deux années précédentes. Cette croissance, la plus élevée de la décennie, a été accompagnée d'une augmentation appréciable de la formation de capital, encore qu'elle ait montré certains aspects défavorables, surtout dans le secteur extérieur.

382. En comparant les situations de certains pays, on a pu constater qu'une bonne part de la croissance élevée enregistrée était imputable à l'évolution de quelques pays dont le développement était important et qui pesaient fortement dans les résultats obtenus par la région. D'autre part, la principale augmentation du produit était imputable tant aux secteurs traditionnellement dynamiques qu'aux autres - tel était le cas de l'agriculture - qui n'avaient que peu contribué lors des années précédentes à l'augmentation du produit régional.

383. Bien que le bilan du développement récent de l'économie latino-américaine ait été généralement positif, quelques délégations ont signalé d'importants aspects négatifs, comme la participation relativement moins importante de l'Amérique latine au commerce mondial, l'augmentation de la dette extérieure et, dans certains cas, l'insuffisante répartition intérieure des résultats de l'expansion économique. On a souligné également que les rythmes de croissance enregistrés pendant les trois dernières années n'autorisaient pas à penser qu'il s'agissait d'une tendance auto-entretenu et stable car des obstacles structurels existaient toujours et pouvaient fort bien renverser l'évolution, si la même conjonction de facteurs conjoncturels favorables ne se représentait pas. Une

délégation a indiqué que les résultats décourageants enregistrés par l'économie de son pays étaient liés à des problèmes structurels qui étaient apparus clairement au cours des dernières années, ainsi qu'à la baisse des prix internationaux de son principal produit d'exportation.

384. On a constaté, lorsque divers représentants ont exposé les objectifs de politique économique que leurs gouvernements s'étaient donnés au cours des années récentes, qu'il existait de nombreuses similitudes entre eux et qu'il en allait de même pour les mesures appliquées pour relever le niveau de l'emploi, lutter contre les tendances inflationnistes, accroître les exportations, améliorer l'efficacité du secteur public, réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, renforcer la capacité nationale d'épargne et d'investissement, répartir plus équitablement le revenu et améliorer la productivité des principaux secteurs économiques.

385. Une délégation a indiqué que son gouvernement se préoccupait de relever le coefficient réel d'investissement et de mieux tirer parti du potentiel d'épargne. A cette fin, il avait pris des mesures pour abaisser le prix relatif des biens d'équipement, qui étaient surtout d'origine nationale, et il avait donné la priorité des progrès techniques issus de sa propre expérience industrielle.

386. Certaines délégations ont souligné que les pays devaient chercher à transformer leurs structures politiques et sociales et recouvrer leurs richesses fondamentales pour assurer leur souveraineté et être à même de capter les importantes ressources financières qui échappaient au contrôle national.

387. Une délégation a exposé les principes essentiels de la politique économique de son pays qui tendait à assurer la pleine utilisation de son potentiel économique pour augmenter considérablement la croissance réelle de façon à améliorer rapidement les conditions sociales, résorber le chômage et freiner les tendances inflationnistes; elle a également mentionné la décision qui avait été prise de restructurer l'économie en modifiant le régime de la propriété sociale, mixte et privée et d'assurer la souveraineté nationale sur les ressources naturelles fondamentales. Une autre délégation a ajouté que le processus de développement ne pourrait s'engager dans les pays moins avancés du tiers monde que si ces pays entreprenaient de vastes transformations de structure telles que la réforme agraire, et la nationalisation des industries de base, des services publics, des banques et du commerce extérieur.

L'Amérique latine et la deuxième Décennie des
Nations Unies pour le développement

a) Stratégie internationale du développement

388. En présentant la question, le Secrétariat a souligné que la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale constituait fondamentalement un plan international définissant les buts et objectifs quantitatifs et qualitatifs que les pays en voie de développement se proposaient d'atteindre au cours de la deuxième Décennie. Ce plan contenait des lignes directrices et des propositions concrètes visant à programmer la coopération internationale et il définissait dans leurs grandes lignes les politiques que devraient adopter les pays développés, les pays en voie de développement et les organismes internationaux en vue d'aider à atteindre les objectifs fixés.

389. D'une manière générale les délégations se sont accordées à souligner l'importance de la résolution 2626 (XXV) qui, de l'avis du représentant d'un pays développé, constituait une des décisions les plus importantes que l'Organisation ait prises au cours des dernières années et comprenait un engagement sérieux de coopération et d'actions communes entre pays en voie de développement et pays développés. Adoptée par tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, les uns développés et les autres en voie de développement, cette résolution imposait un effort extraordinaire de croissance qu'il faudrait entreprendre collectivement; cet effort permettrait de parvenir aux buts fixés plus rapidement et à moindres frais, en évitant que ne s'aggravent les tensions sociales. Sans répondre à toutes les aspirations de l'Amérique latine, elle était l'expression de la détermination solennelle qu'avaient prise les Etats Membres de l'Organisation d'adopter et d'appliquer certaines politiques et certaines mesures visant à atteindre, dans les délais prévus, les objectifs arrêtés en commun. En conséquence, il convenait d'accorder la plus grande importance aux tâches permettant d'assurer son application aussi efficace que possible.

390. La représentante d'un pays développé a rappelé que son gouvernement estimait que la Stratégie n'avait que la valeur d'une recommandation aux gouvernements, mais qu'il était fermement résolu à contribuer à la mise en application.

391. De l'avis du représentant d'un autre pays développé, il s'agissait d'un engagement d'ordre moral qui allait aussi loin qu'il était possible. Si les pays développés hésitaient à accepter que l'on fixe à plus de 6 p. 100 le taux de croissance du PIB, c'est qu'ils craignaient de prendre les engagements financiers qui pouvaient en résulter; en conséquence, ce représentant a émis l'avis que si les pays en voie de développement décidaient d'adopter un taux de croissance plus élevé, ils devraient déclarer simultanément qu'ils n'avaient pas l'intention d'exiger un plus grand effort financier des pays développés. De même, il a indiqué combien il était difficile pour les gouvernements d'assurer que les engagements d'assistance financière seraient strictement respectés puisque, dans le cas de son pays, 80 p. 100 des transferts vers les pays en voie de développement se faisaient à l'initiative du secteur privé, complété par l'appui du gouvernement.

392. La délégation d'un pays développé a déclaré qu'elle avait participé activement à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie internationale et que sa prise de position à cet égard était consignée dans les procès-verbaux de l'Assemblée générale, mais que son pays s'efforceraient d'accroître le transfert des ressources au titre de l'assistance financière aux pays en voie de développement de façon à se rapprocher de l'objectif de 1 p. 100 du PIB et qu'il était disposé à participer à des discussions sur ce sujet au niveau régional bien que, à son avis, il ne soit guère possible de modifier à ce niveau les objectifs approuvés au niveau mondial par l'Assemblée générale. Il a estimé en conséquence qu'il fallait avant tout mettre l'accent sur l'examen du rôle qui incombait à la CEPAL.

393. Certaines délégations latino-américaines ont déclaré que les réserves formulées par certains pays développés à économie de marché faisaient douter du succès de l'application de la Stratégie; pour qu'elle ne se réduise pas à une simple déclaration d'intention, il semblait donc nécessaire de connaître les conditions dans lesquelles ces pays tiendraient leurs engagements. Le représentant d'un autre pays latino-américain a déclaré que le taux de 6 p. 100 fixé dans la Stratégie internationale était seulement un objectif minimum que les pays pourraient dépasser si leur situation le leur permettait; il a rappelé en outre que les réserves formulées lors de l'examen de la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale avaient été présentées par certains pays à économie de marché comme par des pays à économie planifiée.

b) La Stratégie du développement en Amérique latine

394. En présentant la documentation préparée, le secrétariat a signalé qu'il fallait distinguer trois tâches fondamentales : ouvrir le débat latino-américain sur la Stratégie internationale du développement, déterminer les activités concrètes que les pays de la région de la CEPAL devraient entreprendre dans un avenir immédiat et mettre en place un système permettant d'évaluer les progrès réalisés durant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Etant donné que la résolution présentait un caractère général et s'adressait à l'ensemble de la communauté internationale, il convenait d'examiner ce qu'elle signifiait pour l'Amérique latine. Les conditions et l'évolution récente de l'Amérique latine permettaient d'atteindre et même de dépasser le taux de croissance du produit brut tel qu'il avait été fixé dans la Stratégie. Toutefois, il ne s'agissait pas seulement d'accélérer le rythme de croissance; il fallait également tenir compte de la structure, des buts et des aspects sociaux du développement. Les pays latino-américains devaient avant tout prendre une décision sur les aspects de leurs programmes de développement qui étaient directement liés aux thèmes de la Stratégie internationale. Cette prise de position régionale aurait une vaste signification : premièrement, elle permettrait à chaque pays de définir sa position et d'envisager désormais dans un contexte plus général les problèmes de son développement et de ses relations extérieures; deuxièmement, elle permettrait de recueillir des renseignements utiles grâce auxquels les pays pourraient prendre des décisions concernant leurs buts et objectifs; troisièmement, elle serait un instrument efficace pour orienter l'action pratique durant la deuxième Décennie; quatrièmement, enfin, elle créerait le cadre de référence nécessaire pour effectuer l'évaluation prévue dans la région. Le représentant d'un pays en voie de développement a dit que son gouvernement serait disposé à retirer les réserves qu'il avait

officiellement formulées à l'encontre du chapitre de la Stratégie sur les mesures de politique générale, sous réserve que les pays industrialisés retirent les leurs et montrent au cours de la Décennie qu'ils observaient et exécutaient toutes les mesures de politique générale prévues dans la Stratégie internationale.

395. Plusieurs délégations ont déclaré que la résolution 2626 (XXV) constituait un excellent cadre de référence pour les travaux de l'Amérique latine; toutefois, vu la diversité des conditions politiques, économiques et sociales dans la région, il était difficile d'établir une stratégie uniforme pour le continent, en particulier sur le plan intérieur, et, d'autre part, cette stratégie devait être le résultat des plans de développement que les différents pays décideraient d'adopter pour la décennie en cours. En conséquence, pour l'Amérique latine, le domaine d'application le plus important de la Stratégie du développement serait le domaine international.

396. Une délégation a affirmé que la Stratégie impliquait une conception globale et systématique de l'évolution future des économies. Un autre participant a soutenu qu'elle était le prolongement normal de la planification telle qu'on la concevait durant les années 60, puisqu'elle permettait d'inclure explicitement la politique économique et de prévoir en outre des délais suffisamment longs pour que puissent mûrir certaines transformations fondamentales.

397. Plusieurs délégations ont mentionné les éléments à inclure dans la Stratégie de l'Amérique latine pour les années 70. Une délégation a estimé qu'il était essentiel d'y incorporer un modèle de la société future à laquelle on aspirait, indiquant notamment un schéma de gouvernement, la place des groupes sociaux, les structures de la production et de la distribution et le milieu socio-culturel. Elle a également estimé qu'il faudrait créer des instruments plus appropriés ou perfectionner les instruments existants, pour concevoir un modèle suffisamment détaillé.

398. Quelques délégations ont souligné la nécessité de lier intimement la Stratégie à des modifications structurelles profondes, en particulier en ce qui concerne la propriété foncière et d'autres secteurs clefs de l'économie. Ces délégations ont fait valoir que ces modifications étaient la condition préalable au développement, lequel se distinguait de la simple croissance économique, qui ne modifiait pas les structures et pouvait aggraver le déséquilibre socio-économique.

399. Plusieurs participants ont fait ressortir l'importance du secteur extérieur dans la Stratégie, notamment les aspects tels que le commerce extérieur, les investissements étrangers, le transfert des techniques et l'intégration économique régionale.

400. Plusieurs délégations se sont accordées à reconnaître la nécessité d'incorporer explicitement dans la Stratégie les aspects sociaux les plus importants tels que l'emploi, la répartition du revenu, les déséquilibres régionaux, l'éducation et la santé.

401. Diverses délégations se sont accordées à reconnaître que le taux annuel de croissance de 6 p. 100 du PIB pouvait et devait être dépassé pour régler les problèmes relatifs au chômage, à la répartition du revenu et à l'amélioration des niveaux de vie, étant donné que le but fondamental de la Stratégie était de parvenir à une croissance rapide du PIB qui contribue, à court terme, à un progrès social réel. En outre, ce taux ne constituait qu'un objectif minimum pour la région, le taux définitif devant être la composante des taux de croissance atteints par chaque pays.

402. Un représentant a indiqué qu'il ne lui semblait pas fondamental de définir un taux de croissance du produit intérieur brut car celui-ci ne pouvait avoir qu'une valeur indicative. En même temps il a souligné la valeur méthodologique des projections contenues dans le document E/CN.12/865, car elles permettaient de suivre de près le fonctionnement et le comportement des principales variables économiques et précisaient les questions de doctrine liées au comportement du secteur extérieur.

403. Un autre participant a fait valoir que ce n'était pas tant le taux de croissance qui importait le plus, car il serait peut-être préférable d'obtenir un taux plus bas chaque fois que l'on pourrait atteindre d'autres objectifs tels qu'une meilleure répartition du revenu.

404. Diverses délégations ont avancé l'idée que fondamentalement la Stratégie du développement était tributaire des efforts déployés sur le plan intérieur par les pays, lesquels devaient définir leurs propres buts et objectifs.

405. On s'est accordé généralement à reconnaître que l'effort de développement exigeait de profonds changements structurels. Deux représentants ont affirmé qu'il fallait mettre particulièrement l'accent sur la réforme agraire et la nationalisation des industries de base, des services publics, de la banque et du commerce extérieur; ils ont également souligné que la classe ouvrière devait être la grande bénéficiaire de cette évolution.

406. D'autres délégations ont affirmé que les transformations des structures économiques et sociales que les pays en voie de développement devaient mener à bien, compte tenu de leurs caractéristiques et leur individualité, pouvaient être effectuées sous des systèmes et des régimes politiques différents.

407. Deux délégations ont expressément déclaré qu'elles tenaient à ce que le secrétariat prenne en considération, dans ses études, ses recherches et ses travaux consultatifs, ainsi que dans l'évaluation du processus de développement dans leurs pays, des conditions particulières de leurs économies, lesquelles avaient entrepris de profondes réformes structurelles en suivant pour cela une voie socialiste qui supposait une stratégie de développement particulière.

408. En ce qui concerne le commerce international, on s'est accordé à estimer qu'une expansion rapide des exportations était essentielle pour accélérer la croissance des pays en voie de développement et diminuer leur vulnérabilité externe à long terme. A cette fin deux délégations ont proposé l'institution, sur le plan international, d'un régime de préférence pour les produits primaires en ce qui

concerne les prix et le libre accès aux marchés des pays développés. A cet égard, un pays a proposé que la CEPAL étudie les mesures qu'il faudrait adopter pour augmenter ce type d'exportations et évaluer les avantages qui découleraient pour les pays en voie de développement de l'application du système général de préférences tarifaires par les pays développés. On a suggéré en outre que lors de la prochaine évaluation du système général de préférences on ajoute les produits qui présentaient un caractère prioritaire dans les exportations des pays d'Amérique latine.

409. On a également souligné l'importance de l'intégration pour renforcer le secteur externe et corriger les déséquilibres régionaux à l'intérieur du continent.

410. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de chercher à augmenter les exportations d'articles manufacturés et semi-finis pour lesquelles il était également souhaitable d'obtenir un accès de plus en plus large aux marchés des pays développés.

411. En ce qui concerne le financement extérieur on a exprimé la crainte de voir les ressources extérieures obtenues pendant la Décennie absorbées par le service des crédits existants ou de ceux que l'on pourrait éventuellement négocier, si les conditions de financement n'étaient pas considérablement améliorées. A cet égard, un représentant a fait observer qu'en ce qui concerne le financement extérieur limité et le coût élevé de son service, de meilleures perspectives s'ouvraient avec l'octroi des droits de tirage spéciaux et avec les changements dans la politique des organismes financiers internationaux. Une autre délégation a fait observer que l'engagement pris par les pays développés de transférer des ressources équivalentes à 1 p. 100 de leur PIB aux pays en voie de développement devait laisser à ces derniers toute liberté pour décider de leur utilisation. Deux délégations (Cuba et le Chili) se sont également déclarées préoccupées du fait que les ressources extérieures obtenues durant la Décennie avaient été également absorbées par les paiements au titre des capitaux privés étrangers.

412. En ce qui concerne les investissements étrangers certaines délégations ont indiqué qu'ils devaient être canalisés de façon compatible avec les objectifs et priorités de développement de chaque pays. On a souligné qu'il conviendrait de définir un cadre économique-juridique à cette fin.

413. Une délégation d'un pays développé a souligné l'importance de s'entendre sur des formules d'accord concrètes pour éviter le risque de ralentir le flux de ces investissements.

414. Se référant au transfert des ressources sous la forme de techniques, un pays a déclaré que ce transfert devait se faire à des conditions plus équitables pour les pays en voie de développement et qu'il fallait surmonter les difficultés et les obstacles créés par la législation actuelle sur les marques de fabrique et les brevets. Il a également souligné la nécessité d'avoir davantage de renseignements sur les diverses options techniques existantes, afin de disposer de mécanismes de décision plus complets et de favoriser la création de centres régionaux pour l'adaptation et la création de techniques.

c) Le rôle futur de la CEPAL

415. Plusieurs délégations ont estimé que la Commission devait élaborer un plan de travail pour l'avenir immédiat, afin que le secrétariat puisse, à la lumière des buts et objectifs fixés par les pays dans leurs plans nationaux, concevoir une vision latino-américaine de la Stratégie internationale du développement. On a informé les participants que la CEPAL devait préparer une évaluation régionale pour le début de 1973, évaluation qui contiendrait une appréciation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs que les pays eux-mêmes se seraient fixés, ainsi qu'une évaluation de l'application de la Stratégie et des obstacles extérieurs et intérieurs qui pourraient avoir freiné le processus de développement. Les pays devraient eux-mêmes procéder à des évaluations nationales périodiques, la CEPAL ayant compétence pour effectuer l'évaluation régionale.

416. Plusieurs participants ont estimé que cette tâche devait être réalisée en collaboration avec d'autres organismes régionaux et internationaux, afin d'éviter les doubles emplois et que, d'autre part, l'évaluation régionale devrait être fondée essentiellement sur les résultats des évaluations nationales.

417. Un représentant a souligné que la CEPAL devrait également évaluer périodiquement la manière dont les pays développés appliqueraient les politiques et mesures énoncées dans la Stratégie internationale du développement, en comparant les progrès réalisés par rapport aux engagements pris par ces pays dans la résolution 2626 (XXV). Le secrétariat a fait observer qu'à cette fin les pays développés et les organismes financiers internationaux devraient indiquer la manière dont ils comptaient appliquer les recommandations contenues dans la Stratégie.

418. Les délégations de Cuba et du Chili ont estimé que la Stratégie suivait des modèles classiques qui ne tenaient pas compte des différences entre les structures économiques, politiques et sociales des pays et que, dans l'évaluation de leur expérience respective, il faudrait prendre en considération d'autres aspects, en particulier ceux qui découlaient de la transition entre le système capitaliste et le système socialiste.

419. Un autre participant a émis l'avis que l'évaluation devait tenir compte des particularités des différents pays, étant entendu que le choix des politiques intérieures incomberait toujours exclusivement aux pays eux-mêmes.

420. On s'est accordé à reconnaître que la CEPAL devrait étudier et préparer une méthodologie appropriée pour évaluer les progrès réalisés durant la deuxième Décennie, comportant des mécanismes de mesure plus perfectionnés, plus complets et plus détaillés que ceux qui avaient été utilisés jusqu'à présent et qui permettent entre autres de distinguer l'évolution du secteur moderne et du secteur traditionnel de l'économie, d'étudier périodiquement la répartition du revenu, d'analyser la nature réelle du problème du chômage et de connaître les répercussions économiques que pourraient avoir les politiques en matière d'éducation et de santé.

421. Quelques délégations ont estimé du plus haut intérêt la convocation par la CEPAL d'une réunion de spécialistes du développement de la région afin d'améliorer et de mettre en pratique les techniques d'évaluation qu'il faudrait adopter. On a suggéré que les réunions techniques de cette nature aient lieu avant la quinzième session de la Commission afin de présenter ses conclusions à cette session.
422. Une délégation a estimé que cette suggestion, qui était également formulée dans le document E/CN.12/869, devrait se concrétiser par un dialogue permanent qui s'établirait entre le secrétariat de la CEPAL et les fonctionnaires gouvernementaux chargés des programmes et des évaluations sur le plan national.
423. A sa 162ème séance, tenue le 7 mai 1971, la Commission a adopté cinq résolutions concernant le problème de la Stratégie internationale du développement (pour le texte de ces résolutions, voir ci-dessous, troisième partie).
424. Par 23 voix contre zéro et une abstention, la Commission a adopté la résolution 307 (XIV) sur le programme d'intégration de l'Amérique centrale.
425. Par 25 voix contre zéro et une abstention, la Commission a adopté la résolution 309 (XIV) sur la planification du développement.
426. La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 310 (XIV) sur la Stratégie internationale du développement.
427. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que, bien qu'il ait exprimé au Comité des réserves au sujet du paragraphe 5 du dispositif de cette résolution, il n'en appuyait pas moins ses termes généraux dans un esprit de coopération, étant entendu que le Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé suivrait pour ses travaux les pratiques en usage à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est d'informer la Commission et de distribuer simultanément toute la documentation établie par le secrétariat pour tous les membres de la Commission.
428. Le représentant du Royaume-Uni a dit qu'il comprenait que la documentation destinée au Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé serait distribuée à tous les membres de la Commission.
429. Le représentant de l'Argentine a indiqué qu'à son avis tous les documents concernant l'évaluation régionale devaient être distribués à tous les membres de la Commission, ce qui ne signifiait pas pour autant qu'il devait nécessairement en être ainsi pour tous les documents relatifs à l'évaluation nationale que les pays pourraient mettre à la disposition du Comité aux fins d'information.
430. S'agissant de la Stratégie, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution 311 (XIV) relative à la CEPAL et à la troisième session de la CNUCED, car elle a estimé que celle-ci constituerait un lieu de rencontre extrêmement important pour l'examen des actions que les pays en voie de développement et les pays développés entreprendraient en se concentrant. Aux termes de cette résolution, la CEPAL a recommandé que le secrétariat donne dans ses études sur la Stratégie une priorité élevée aux aspects qui sont les plus directement liés aux questions que la CNUCED abordera lors de sa troisième session.
431. Par 23 voix contre zéro et une abstention, la Commission a adopté la résolution 313 (XIV) relative aux problèmes des secteurs primaires.

Le rôle futur de la CEPAL et la rationalisation
des structures régionales des Nations Unies

432. Ayant examiné ce point de l'ordre du jour, la Commission a décidé d'adopter le consensus ci-après, étant entendu qu'il conserverait un caractère provisoire pendant trois mois (voir le paragraphe 8 du consensus) et sous réserve des amendements qui pourraient y être ultérieurement apportés si d'autres réponses au questionnaire du Secrétaire général le justifiaient :

CONSENSUS

I. Introduction

1. Pour mettre en oeuvre la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement il est nécessaire de procéder à une rationalisation appropriée des structures actuelles du système des Nations Unies afin de les adapter aux impératifs de cette Stratégie dans un cadre cohérent.
2. Dans cette optique, il convient de rechercher les moyens permettant le mieux de tirer tout le parti possible de la CEPAL, de son expérience et des connaissances qu'elle a accumulées après plus de deux décennies d'activités aux niveaux régional, sous-régional et national. Les commissions économiques, avec leurs structures régionales, sont beaucoup mieux placées que les organismes des Nations Unies qui ont une structure mondiale pour étudier et apprécier les problèmes qui se posent dans leur région respective.
3. A cette fin, il faudra coordonner de façon rationnelle et efficace les activités de recherche et les activités opérationnelles qu'effectue la Commission avec celles des structures mondiales et régionales des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, comme avec celles des organismes qui n'appartiennent pas au système. La Commission sera ainsi en mesure de jouer le rôle de centre d'initiative et d'action régionale pour les activités de développement économique et social des organismes des Nations Unies.
4. Cette coordination des activités a pour objet d'utiliser au maximum et de façon systématique les ressources des organismes des Nations Unies dans la région afin d'exercer une influence réelle sur le développement et la croissance économique des pays en voie de développement, tant sur le plan national qu'aux niveaux sous-régional et régional.
5. L'Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement^{a/} traite avec suffisamment d'ampleur du problème des structures régionales du système des Nations Unies mais concentre son attention sur les modifications qu'il faudrait apporter au Programme des Nations Unies pour le développement

a/ Voir DP/5.

(PNUD). Bien que les auteurs de cette Etude envisagent celles qui pourraient constituer des solutions à l'avenir dans la mesure où ils évoquent une plus grande corrélation et même une fusion de certains organes délibérants et des secrétariats des organisations, ils évitent de se prononcer et conseillent que l'on examine les moyens de rationaliser la répartition et les fonctions de toutes les structures régionales des Nations Unies b/.

6. Le Conseil d'administration du PNUD a pris note de cette suggestion dans son rapport sur sa dixième session c/ et, dans le cadre du consensus auquel il est parvenu lors de la même session, a invité le Conseil économique et social à envisager lors de sa quarante-neuvième session que l'on entreprenne immédiatement une étude des problèmes des structures régionales et sous-régionales des Nations Unies, qui ont une influence sur l'amélioration de sa capacité pour le développement. Les discussions du Conseil économique et social ont abouti à l'adoption de la résolution 1553 (XLIX) du 30 juillet 1970 par laquelle il priait notamment le Secrétaire général d'établir un questionnaire sur les divers aspects des structures régionales, et de l'adresser aux gouvernements en les priant d'envoyer leur réponse à leur commission économique régionale respective; il priait en outre les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de préparer des rapports sur la base des réponses aux questionnaires et de les soumettre à la prochaine session des commissions économiques régionales pour l'examen des observations des gouvernements. Il priait enfin les secrétaires exécutifs des commissions économiques de soumettre leurs rapports ainsi que les observations des gouvernements au Secrétaire général qui devrait faire rapport au Conseil économique et social aussitôt que possible, ou à sa cinquante-deuxième session au plus tard sur les résultats de l'enquête en question et de recommander les mesures pratiques à prendre.

7. Etant donné le nombre limité de réponses que les gouvernements ont adressées au questionnaire du Secrétaire général, le secrétariat de la Commission a estimé qu'il fallait soumettre directement la question à l'examen des représentants des gouvernements lors de la quatorzième session de la CEPAL.

8. Le présent consensus rassemble les points de vue et opinions exprimés par les gouvernements et il a pour objet de servir de base au rapport que le Secrétaire exécutif de la CEPAL doit envoyer au Secrétaire général conformément aux dispositions de la résolution 1553 (XLIX) du Conseil économique et social. Il faut considérer qu'il conservera un caractère provisoire pendant une période de trois mois à compter de la date de clôture de la présente session de la CEPAL, dans l'espoir que parviendront d'autres réponses au questionnaire. Passé ce délai, le Secrétaire exécutif préparera son rapport, où seront prises également en considération les autres réponses qui auront été reçues. A ce sujet, les gouvernements qui n'ont pas encore adressé leurs réponses sont instamment priés de le faire dans ledit délai.

b/ Ibid., appendice 3, par. 45.

c/ Voir E/4884/Rev.1.

II. Structures régionales des Nations Unies

9. Les arrangements actuels et les structures régionales de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes subsidiaires et des institutions spécialisées demandent à être mieux coordonnés et à être organisés de façon plus rationnelle afin d'éviter le chevauchement des efforts et de mieux répondre aux besoins et aux vœux des pays de la région qu'ils doivent desservir.

10. C'est en utilisant de façon rationnelle les structures existantes et en harmonisant leurs programmes de travail respectifs bien plus qu'en augmentant le nombre des organismes qu'il faut accroître la capacité du système.

III. Répartition géographique

11. A titre de mesure de politique générale, l'emplacement des sièges régionaux et sous-régionaux des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées devrait coïncider dans toute la mesure du possible avec l'emplacement de ceux de la CEPAL, tandis que les sièges qui ont des activités dans des domaines techniques particuliers devraient en revanche être situés là où ils peuvent le mieux atteindre leurs objectifs.

12. Pour sa part, le secrétariat de la Commission doit tendre à décentraliser ou à exercer davantage à l'échelle de la sous-région ses activités de recherche et ses activités opérationnelles afin de leur donner une plus grande efficacité.

IV. Relations et coordination de la CEPAL avec d'autres organismes

13. Il conviendrait tout d'abord de créer les mécanismes nécessaires pour réaliser une coordination plus étroite entre les activités des organismes des Nations Unies et ceux de la CEPAL, à l'échelon régional et sous-régional, compte tenu notamment de la Stratégie internationale du développement. Cette coordination permettrait d'assurer une coopération fructueuse pour l'exécution des tâches d'évaluation permanente du progrès économique et social de la région et de promouvoir des projets et des programmes de développement communs de type régional et sous-régional.

14. Le mécanisme de coordination devra fonctionner tant sur le plan vertical (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, secrétariat de la Commission, bureau et services, divisions techniques, etc.) que sur le plan horizontal (secrétariat de la CEPAL, organismes des Nations Unies, etc.) pour que les résultats soient vraiment positifs.

15. La création de divisions communes entre le secrétariat de la Commission et les organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées permettra de formuler et d'exécuter dans une optique commune des projets et des programmes unifiés visant à atteindre les objectifs du développement dans un secteur déterminé à l'échelon régional, tant en matière de recherche qu'en matière d'activités opérationnelles ou de coopération technique.

16. A cet égard, la création de ces divisions communes pourrait commencer avec l'exécution en commun de projets, sur une base ad hoc, avec quelques organismes des Nations Unies comme la CNUCED et l'ONUDI. Dans une deuxième étape, ces organismes désigneraient un nombre réduit de fonctionnaires techniques qui seraient affectés aux divisions pertinentes du secrétariat de la Commission; dans une troisième étape, on créerait les divisions mixtes à partir des divisions existant au secrétariat, de la même manière qu'à la FAO. Enfin, il conviendra d'étudier la possibilité de conclure des accords analogues avec d'autres organismes des Nations Unies dont les activités sont mieux en harmonie avec celles de la CEPAL.

V. Conférences et réunions régionales

17. Les organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées convoquent chaque année un très grand nombre de conférences et de réunions générales et sectorielles et très souvent, les gouvernements ne sont pas en mesure d'envoyer des représentants à toutes ces réunions.

18. Eu égard à ce facteur limitatif, il faudrait trouver le moyen de rationaliser le nombre, la périodicité et l'ordre du jour de ses conférences et réunions à l'échelon régional. Il incombe à la CEPAL de jouer un rôle de premier plan dans cette entreprise de rationalisation; il conviendrait de coordonner les conférences et réunions régionales des Nations Unies.

19. Dans ce même ordre d'idées, la CEPAL pourrait, en collaboration avec les organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, organiser des conférences régionales communes sur des questions importantes présentant un intérêt pour la région. Cela permettrait d'unifier les critères touchant les objectifs communs de développement et les débats de caractère sectoriel se trouveraient enrichis par l'apport multidisciplinaire et multinational de la CEPAL.

20. De même, il faudrait encourager l'organisation de réunions techniques sous-régionales et régionales et la constitution de petits groupes d'experts sur des questions spécialisées, dont les conclusions serviraient de base pour la préparation de conférences régionales.

VI. Renforcement de la CEPAL

21. La CEPAL est appelée à assumer des responsabilités importantes, sur le plan régional, dans l'évaluation du progrès économique et social durant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

22. Pour atteindre ces objectifs, il faudra renforcer la Commission, notamment par une décentralisation plus rationnelle et plus efficace des activités économiques et sociales des Nations Unies, en particulier des activités

opérations ou de coopération technique, comme il est prévu dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social d/.

23. Il faudra pour cela pouvoir collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement.

VII. Rôle de la CEPAL dans le Cycle de coopération des Nations Unies pour le développement

24. Le Cycle de coopération des Nations Unies pour le développement tel qu'il est décrit dans le consensus approuvé par le Conseil d'administration du PNUD à sa dixième session offre au Secrétariat de la CEPAL de vastes possibilités de jouer un rôle plus actif durant les différentes phases de ce cycle.

25. En effectuant des études systématiques, constamment remises à jour de la situation économique de la région, et en analysant les tendances de l'évolution interne et des relations économiques internationales, la CEPAL peut contribuer à définir les perspectives de développement des pays de la région, facilitant ainsi la détermination des objectifs de leurs plans de développement, plans que la CEPAL peut les aider à élaborer, comme elle l'a fait depuis de nombreuses années. La CEPAL peut également aider à mettre au point les programmes de coopération technique de chaque pays et à identifier les projets pour le financement desquels il y a lieu de faire appel au PNUD.

26. Quant aux projets régionaux et sous-régionaux du PNUD, la CEPAL pourrait collaborer à certains projets étroitement liés aux travaux de la Commission, dans le double but de communiquer aux pays les résultats des recherches qu'effectue le secrétariat et d'assurer à ces recherches une application pratique. La CEPAL serait également disposée à collaborer avec les institutions spécialisées des Nations Unies à l'exécution des projets.

VIII. Structure pour l'information et la documentation économique et sociale

27. Le Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES), dont la création au secrétariat de la CEPAL sera financée grâce à un don du Gouvernement des Pays-Bas, servira à appuyer les activités de développement en systématisant l'information économique et sociale de base.

28. Le CLADES devra établir un mécanisme qui permette aux chercheurs, aux institutions publiques et privées et aux organismes internationaux d'avoir accès rapidement, moyennant un coût raisonnable, aux informations économiques et sociales sur l'Amérique latine.

d/ Voir les résolutions 1518 (XV), 1709 (XVI), 1823 (XVII) et 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale et 793 (XXX), 823 (XXXII), 879 (XXXIV) et 1442 (XLVII) du Conseil économique et social.

29. Le CLADES favorisera la création de centres nationaux de documentation et leur prêtera son concours pour la normalisation de leurs systèmes de traitement de l'information. De même il s'efforcera d'établir avec ces centres un système d'échange d'informations pour pouvoir être en mesure de fournir les renseignements complets et à jour qui seront nécessaires, entre autres, pour évaluer les progrès économique et social de la région pendant la deuxième Décennie et pour disposer des matériaux devant servir de base à la programmation de l'assistance du PNUD, qui incombera aux gouvernements eux-mêmes.

433. Le représentant de la Bolivie a proposé d'ajouter la phrase suivante au paragraphe 23 du consensus : "Pour aider efficacement les pays en voie de développement, les Nations Unies devraient fonctionner comme un système intégré, à l'intérieur duquel la CEPAL serait appelée à jouer un rôle de premier plan dans la région."

434. Il a proposé également de remanier comme suit le paragraphe 26 du consensus : "Quant aux projets régionaux et sous-régionaux du PNUD, la CEPAL devrait être au premier chef responsable de leur identification et de leur formulation, en consultation avec les gouvernements, et, s'il y a lieu, de leur exécution."

435. Ces deux propositions ont été appuyées par les représentants du Chili, de Cuba, de l'Equateur et du Paraguay.

436. Le représentant des Etats-Unis a, pour sa part, proposé de remplacer la première phrase du paragraphe 13 du consensus par le texte suivant : "Dans l'immédiat il y aurait lieu de prendre des mesures pour mettre en place le mécanisme nécessaire aux fins de renforcer la coordination entre les activités de la Commission et celles des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que celles des organismes extérieurs au système des Nations Unies, notamment dans le cadre de la Stratégie internationale du développement".

437. Cette proposition a été appuyée par le représentant de l'Uruguay et rejetée par les représentants de Cuba et de la Guyane, qui ont estimé qu'il valait mieux maintenir le paragraphe 13 sous sa forme originale.

438. Enfin, le représentant du Royaume-Uni a proposé de compléter respectivement les paragraphes 12 et 22 par les phrases suivantes :

"Une délégation a estimé que la promotion des activités sur le plan sous-régional devrait être liée aux problèmes spécifiques.

Une délégation a exprimé des doutes quant à l'opportunité de décentraliser dans une très large mesure les activités du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et de confier, dans les circonstances actuelles, des fonctions opérationnelles aux commissions économiques régionales."

Conférence des Nations Unies sur l'environnement

439. Le secrétaire général de la Conférence a fait un exposé, dans lequel il a informé les participants des préparatifs entrepris en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit avoir lieu à Stockholm en 1972, ainsi que du rôle que la Commission devrait jouer dans ce domaine, en particulier pour ce qui est de l'organisation d'un séminaire régional préparatoire qui permettrait de réunir les points de vue et suggestions des pays de la région.

440. Le secrétariat a fait état de l'examen préliminaire auquel il avait procédé, en soulignant que la protection de l'environnement, loin de réduire les possibilités de développement, vise le même objectif, à savoir l'amélioration du bien-être de l'homme. Dans les pays en voie de développement, il serait dans bien des cas possible de prendre des mesures préventives, moins coûteuses que les mesures correctives prises a posteriori.

441. Les participants se sont accordés à reconnaître l'importance que revêtaient la Conférence et le Séminaire préparatoire pour l'Amérique latine, et le représentant du Mexique a fait part de l'offre de son pays d'accueillir ce séminaire.

442. Parmi les formes de dégradation de l'environnement qui affectent le plus l'Amérique latine, les participants ont mentionné la pollution de l'atmosphère, des fleuves et du littoral, le déboisement dans les régions montagneuses et la destruction des espèces locales, ainsi que les problèmes résultant du surpeuplement. Un représentant a indiqué que la définition de l'environnement adoptée à titre provisoire n'était pas suffisamment large car elle ne visait que les conséquences des actes de l'homme et non point celles des phénomènes naturels, comme certains types d'érosion, l'avance du désert et les tremblements de terre. Il a en outre proposé la création d'un fonds spécial pour le financement des dépenses entraînées par l'application des accords de la Conférence auxquels contribueraient surtout les pays industrialisés puisqu'ils portent en grande partie la responsabilité des problèmes de l'environnement.

443. Un autre participant a fait valoir que les problèmes écologiques de l'Amérique latine n'étaient pas imputables à un développement industriel important, mais à la distorsion des économies des pays de la région, à sa dépendance étroite vis-à-vis de l'extérieur, à un déséquilibre social intérieur toujours croissant ainsi qu'à un déséquilibre permanent de sa structure. Ces raisons, ainsi que l'absence de politiques nationales appropriées, expliquent que la consommation soit concentrée dans les grandes agglomérations et qu'elle soit ainsi cause de la pollution.

444. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il devrait exister dans ce domaine une étroite coordination entre les organismes internationaux. Un participant a affirmé que les pays devraient conserver leur liberté d'action pour décider de la politique à suivre au sujet de l'environnement et a estimé que ces organismes doivent borner leur action à accélérer l'échange de renseignements relatifs à l'étude des phénomènes, surtout des phénomènes du milieu rural. Nombre des problèmes liés à l'explosion démographique découlent en réalité de la mauvaise répartition géographique de la population.

445. A sa 159ème séance, tenue le 5 mai 1971, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution 301 (XIV) relative à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. (Pour le texte de la résolution, voir ci-dessous, troisième partie.)

Institut latino-américain de planification économique
et sociale

446. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'un rapport sur les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale établi par le secrétariat et publié sous la cote E/CN.12/880; elle a également entendu un exposé de M. Enrique Iglesias, président du Conseil d'administration de l'Institut, dont le texte in extenso était publié sous la cote E/CN.12/911.

447. Après avoir présenté les activités les plus récentes de l'Institut en matière de formation, de recherche, de services consultatifs, d'intégration et de projets ainsi que les tâches exécutées dans les divers domaines sectoriels, le Président du Conseil d'administration a indiqué la nouvelle orientation donnée aux travaux accomplis par cet organisme en Amérique latine. Il a particulièrement mis l'accent sur la largeur de vues qui caractérisait les relations de l'Institut avec l'Amérique latine et les autres régions et sur l'accueil fait au rapport du Directeur sur la transformation et le développement. Il a de même souligné que les séminaires actuellement organisés par l'Institut pour les années à venir constitueraient un moyen des plus adéquats pour engager la discussion et le dialogue sur les problèmes économiques, sociaux et politiques que l'évolution de la situation dans la région rendait chaque jour plus nécessaires.

448. Il s'est félicité de la décision prise en mai 1970 par le Comité plénier de la CEPAL [résolution 296 (AC.62)] de reconduire une troisième fois le mandat de l'Institut pour la période de la deuxième Décennie du développement et il a exprimé sa gratitude envers le HNUD et la BID pour le financement qu'ils avaient offert. A cet égard, il a déclaré à la Commission que le caractère intermittent et précaire de ce financement était un sujet de préoccupation pour le Conseil d'administration car cela nuisait à l'efficacité des travaux de l'Institut et il a instamment demandé aux gouvernements non seulement d'appuyer ses activités mais encore d'approuver les formules nécessaires pour lui assurer un financement stable et suffisant dont la source idéale serait l'Organisation des Nations Unies, sans préjudice des autres revenus que pourrait percevoir l'Institut pour les services qu'il rendait.

449. Diverses délégations ont félicité l'Institut pour la collaboration qu'il leur avait apportée dans différents domaines, et notamment en ce qui concerne la formation et les services consultatifs en matière de planification et de projets.

450. On a souligné l'oeuvre accomplie par l'Institut pour la planification du développement ainsi que les progrès réalisés en matière de méthodes. On a estimé que, pour que ces efforts puissent s'intensifier au cours des années à venir afin que chaque pays d'Amérique latine soit mieux à même d'atteindre ses objectifs de croissance dans le contexte global de la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il fallait a) élargir

les cours sur les techniques de planification et augmenter les services consultatifs aux gouvernements, b) fournir l'appui financier maximum à l'Institut pour qu'il puisse poursuivre et intensifier son oeuvre dans un climat d'indépendance intellectuelle, et c) convoquer des réunions périodiques des chefs des services de planification de l'Amérique latine pour qu'ils échangent leurs vues sur l'expérience acquise en matière de planification. (Voir à ce sujet la résolution 309 (XIV) sur la planification du développement.)

451. La Commission a considéré que, vu l'augmentation du nombre des gouvernements des pays membres de la CEPAL et la nécessité d'assurer une répartition géographique plus équitable entre les membres élus par la Commission, il convenait de porter à 10 le nombre de membres ressortissants de pays d'Amérique latine différents.

452. A cette fin, à sa 159^{ème} séance, tenue le 5 mai 1971, la Commission a adopté la résolution 299 (XIV), qui modifie les termes de la résolution 220 (AC.52) portant création de l'Institut. (Pour le texte de la résolution, voir ci-dessous, troisième partie.)

453. Les membres suivants du Conseil d'administration ont été élus par acclamation pour la période 1971-1973 :

M. Roberto Arenas Bonilla	(Directeur du Département administratif de planification de la Colombie)
M. Gladstone Bonnick	(Directeur du Service central de planification de la Jamaïque)
M. Carlos Manuel Castillo	(Ministre de l'industrie et du commerce du Costa Rica)
M. Enrique Iglesias	(Ancien Président de la Banque centrale de l'Uruguay)
M. Gonzalo Martner	(Directeur de l'Office national de planification du Chili)
M. Luis Enrique Oberto	(Directeur de l'Office de planification du Venezuela)
M. Gert Rosenthal	(Secrétaire général du Conseil de planification du Guatemala)
M. Leopoldo Solis Manjárez	(Directeur général du service d'études économiques au Secrétariat de la Présidence du Mexique)
M. Juan V. Sourrouille	(Sous-Secrétaire à l'économie de l'Argentine)
M. Joao Paulo Reis Veloso	(Ministre de la planification du Brésil)

Centre latino-américain de démographie (CELADE)

454. Le secrétariat de la Commission a fait savoir que le CELADE avait obtenu du Programme des Nations Unies pour le développement une aide financière pour une nouvelle période de trois ans, se terminant en avril 1974. Toutefois, bien que le CELADE ait résolu pour un temps ses problèmes financiers, son statut actuel ne lui conférait pas d'autonomie sur le plan juridique.

455. La Commission est donc convenue d'octroyer au CELADE un statut juridique analogue à celui de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, solution qui, sans entraîner aucune incidence financière ni pour la Commission ni pour les gouvernements, faciliterait à l'avenir l'accomplissement des nouvelles tâches du Centre.

456. A sa 160^{ème} séance, tenue le 6 mai 1971, par 23 voix contre zéro, avec une abstention, la Commission a adopté la résolution 304 (XIV) sur le Centre latino-américain de démographie. (Pour le texte de la résolution, voir ci-dessous, troisième partie.)

Programme de travail et ordre de priorité, 1971-1973

457. Trois représentants ont fait observer que le programme de travail et l'ordre de priorité (E/CN.12/875) ne pouvaient être examinés qu'à titre préliminaire, les projets recommandés à la Commission étant fonction des décisions que celle-ci prendrait à propos de la Stratégie pour la deuxième Décennie. Un représentant a jugé que les priorités attribuées n'étaient pas suffisamment explicites et un autre a fait observer que, bien qu'il s'agisse d'un problème difficile, il fallait y trouver une solution.

458. Un représentant a également émis l'avis que les projets nécessitant des crédits supplémentaires devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

459. Un représentant a félicité le secrétariat pour la qualité du document contenant le programme de travail, qu'il a jugé supérieur aux documents de même nature préparés par d'autres organes des Nations Unies. A son avis, la documentation établie pour la session était généralement de bonne qualité; il était toutefois regrettable qu'elle n'ait pas été distribuée avant les délais réglementaires, bien qu'il y ait eu progrès par rapport à l'année précédente. L'idéal serait de distribuer le programme de travail en décembre, comme on l'avait recommandé à la treizième session, afin de donner aux membres la possibilité de faire connaître en temps utile au secrétariat leurs observations préliminaires pour qu'il en soit tenu compte dans les documents définitifs. En ce qui concerne la documentation en général, ce même représentant a déploré la tendance à publier au dernier moment des documents de fond comme les documents d'information, par exemple les documents E/CN.12/906 et E/CN.12/910. La CEPAL, à la différence des autres commissions, ne se réunissait presque jamais entre les sessions ordinaires et le secrétariat devrait donc s'efforcer d'échelonner la distribution de certains documents sur une période plus longue et assez longtemps à l'avance, au lieu de présenter aux gouvernements une grande quantité de documents immédiatement avant chaque session. Il fallait également revoir les procédures de distribution, car de nombreux documents ne semblaient pas être préparés et distribués selon les voies

normales de distribution générale. Le Comité du programme et de la coordination avait demandé à la Commission de commenter, lors de sa session, le rapport du Corps commun d'inspection (E/4935 et Add.1) mais apparemment cette demande n'avait pas été transmise à la Commission et il était donc difficile de formuler officiellement des observations à cet égard.

460. Le secrétariat a expliqué qu'on avait choisi de faire figurer uniquement dans le programme les projets ayant un rang de priorité élevé et qu'on les avait sélectionnés en tenant compte des vœux des gouvernements tels qu'ils les avaient fait connaître aussi dans d'autres instances, et de la rigidité à court terme des qualifications du personnel. De même, lorsque l'on avait établi le programme, on avait essayé de prévoir dans quel sens les décisions de la Commission pourraient s'orienter, sur la base de l'intérêt manifesté par les gouvernements dans d'autres instances. En ce qui concerne la documentation, le secrétaire a expliqué que certains documents, bien que traitant de questions de fond, étaient distribués alors qu'ils ne figuraient pas à l'ordre du jour de la Conférence, pour profiter de la présence des représentants et que, pour cela, on n'avait pas respecté la règle des six semaines. D'autres documents faisaient l'objet d'une distribution restreinte car ils étaient d'un intérêt très limité ou faisaient partie de travaux plus importants que l'on espérait mener à bien ultérieurement. Pour ce qui est du Corps commun d'inspection, le secrétaire a indiqué que l'on n'avait pas reçu la demande du Comité du programme et de la coordination et que, de l'avis du secrétariat, le rapport du Service de gestion administrative remplaçait celui du Corps commun puisqu'il en reprenait le texte.

461. La Commission a examiné le programme de travail de chaque service du secrétariat.

462. Un représentant a indiqué que son gouvernement s'intéressait à la création d'un groupe d'étude qui serait chargé de présenter des recommandations et de proposer des solutions qui permettent d'intégrer le secteur primaire, en particulier l'agriculture, à l'activité économique.

463. En ce qui concerne le Bureau des Antilles, un représentant a dit qu'il apportait une aide importante aux pays de la zone mais qu'il était regrettable que les effectifs ne soient pas assez nombreux et que parfois le personnel affecté à des projets spécifiques n'ait pas une expérience suffisante des problèmes de la zone. Quant aux projets dont le titre était précédé d'un astérisque, il a estimé qu'il fallait les classer dans l'ordre de priorité suivant : 05-081, "Implantation des petites industries"; 05-082, "Industries d'intégration régionale"; et 06-691, "Spécialisation et complémentarité agricoles".

464. La Commission a approuvé le programme du Bureau des Antilles, compte tenu des pricrités suggérées pour les projets 05-081, 05-082 et 06-691.

465. La Commission est ensuite passée à l'examen du programme de la Division des affaires sociales. Deux représentants ont estimé que le projet 01-06 : "Les agents sociaux des transformations politiques : la jeunesse et sa participation au processus de la prise de décision" traitait de questions politiques extrêmement délicates qui touchaient aux affaires intérieures des Etats et ne relevaient donc pas de la

compétence directe de la CEPAL. Ils ne pouvaient appuyer l'inclusion de ce projet, et ont en conséquence proposé de le supprimer ou d'en modifier le libellé et de le présenter à nouveau à la Commission à une prochaine occasion.

466. Un autre représentant a, lui aussi, estimé que ce projet touchait à une question délicate. Il a expliqué que son gouvernement attribuait une grande importance aux questions liées aux problèmes de population et se préoccupait de la question du financement des projets 01-21 : "La situation démographique et ses répercussions sur la politique à suivre" et 01-22, "Groupe d'experts chargé d'évaluer le programme de population". Il a estimé qu'il convenait d'accorder un rang de priorité élevé au projet 01-35 : "Le coût de l'expansion urbaine en Amérique latine", qu'il serait peut-être possible d'associer au projet 01-01 : "Le processus d'urbanisation et les problèmes des groupes sociaux marginaux".

467. Le représentant du Service financier a expliqué que le Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques, grâce auquel seraient financés les projets 01-21 et 01-22, ne pouvait, selon les procédures actuelles, prendre des engagements financiers pour plus d'un an à la fois.

468. Le représentant de la Division des affaires sociales a dit qu'il était difficile de lier les projets 01-01, "Le processus d'urbanisation et les problèmes des groupes sociaux marginaux", et 01-35, "Le coût de l'expansion urbaine en Amérique latine", parce que le premier concernait les aspects sociaux des problèmes que posaient les groupes marginaux alors que le deuxième était en fait une étude coût/avantages du processus d'urbanisation. Quant au projet 01-06, il a expliqué que, dans une évaluation de l'évolution socio-politique latino-américaine, il convenait d'examiner le problème de la participation des jeunes à ce processus, étant donné la jeunesse qui caractérisait la population de l'Amérique latine et la participation effective des jeunes à la vie politique des différents pays.

469. La Commission a approuvé le rapport de la Division des affaires sociales, le projet 01-06 étant ainsi modifié :

"La participation de la jeunesse au processus de développement socio-économique (01-06) (projet nouveau)"

Il s'agit d'entreprendre des recherches sur la jeunesse de l'Amérique latine en vue de savoir comment elle participe à : a) la formulation de politiques de développement; b) la mise en application de ces politiques. Ces recherches seraient directement liées au projet 01-12, 'Conception unifiée pour l'analyse du développement et de la planification', que préparent la Division du développement social de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et la CEPAL."

470. En ce qui concerne la Division de la politique commerciale, un représentant a dit que son gouvernement attribuait une haute priorité aux projets 02-12 et 02-22, intitulés respectivement "Etude comparée des prix et des coûts internationaux en ce qui concerne le commerce des articles manufacturés" et "Intégration régionale et intégration nationale" et désirait que l'on accélère leur préparation.

471. Un autre représentant a demandé des renseignements complémentaires sur le projet O2-20, "Commerce de l'Amérique latine et relations commerciales avec les pays à économie planifiée". Il a soutenu que le montant des ressources prévues pour ce projet particulier paraissait excessif par rapport au programme de la Division. Il s'est déclaré satisfait de constater que le secrétariat collaborait étroitement avec le Centre du commerce international et l'Organisation des Etats américains.

472. Le Directeur de la Division de la politique commerciale a expliqué que les projets O2-12 et O2-22 étaient en suspens par suite de difficultés de recrutement. Le projet O2-20 figurait par erreur dans la série des projets concernant le commerce intrarégional et l'intégration économique et il fallait le replacer dans la série des projets sur le commerce et le développement. Il y avait également une erreur dans le montant des crédits qui serait affecté à son exécution. Ce projet consistait en une étude du commerce et des relations économiques avec les pays à économie planifiée, du même ordre que les études effectuées sur le commerce avec les Etats-Unis, avec les pays du Marché commun européen, etc.

473. La Commission a approuvé le programme de la Division de la politique commerciale avec les amendements apportés au projet O2-20.

474. La Commission est passée ensuite à l'examen du Bureau de Mexico. Un représentant a estimé que la répartition des ressources entre les deux programmes principaux du Bureau semblait peu équilibrée et qu'il conviendrait de revoir les activités dudit Bureau pour réduire le nombre des domaines d'intérêt. Il a également jugé trop nombreux les projets ayant une priorité élevée.

475. Le représentant du Bureau de Mexico a expliqué qu'environ 70 p. 100 des ressources du Bureau étaient affectés aux pays de l'Amérique centrale car ils avaient davantage besoin de coopération technique du fait qu'ils étaient relativement peu développés alors qu'ils s'engageaient dans un processus d'intégration.

476. Le programme de travail du Bureau de Mexico a été approuvé, compte tenu du fait que le Gouvernement mexicain présenterait dans un proche avenir une proposition concernant les activités d'assistance technique de ce bureau.

477. Un représentant a félicité la Division du développement industriel pour l'étroite collaboration qu'elle entretenait avec l'ONUDI. Un autre représentant s'est déclaré préoccupé de constater l'insuffisance des activités prévues dans le domaine de la promotion des exportations d'articles manufacturés.

478. Le Directeur de la Division du développement industriel a expliqué que le nombre de mois de travail figurant dans les tableaux ne donnait qu'un ordre de grandeur des ressources que sa Division apportait au programme multidivisionnel de promotion aux exportations. Répondant à une autre question, il a expliqué que l'ALIAIE était tenue dûment informée des progrès accomplis dans l'exécution du projet O5-01 : "Analyse comparée des politiques industrielles appliquées dans les pays latino-américains".

479. Le programme de travail de la Division du développement industriel a été approuvé.

480. Lors de l'examen du Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie, le Directeur a expliqué que le déséquilibre apparent entre les trois parties du programme, à savoir les ressources hydrauliques, l'énergie et les ressources minérales, tenait d'une part à la façon dont le service avait été organisé à l'origine et d'autre part aux limitations budgétaires ainsi qu'aux difficultés rencontrées pour recruter des experts en matière d'économie minière.

481. Le programme de travail relatif aux ressources naturelles et à l'énergie a été approuvé.

482. La Commission a approuvé le programme de travail du Centre latino-américain de projections économiques.

483. Répondant à la question d'un représentant, le Directeur du Bureau de Montevideo a expliqué que le projet O3-O3 : "Restrictions non tarifaires" complétait les travaux actuellement réalisés par l'ALAIIE et a pour objet d'étudier les entraves indirectes au commerce.

484. Le programme de travail du Bureau de Montevideo a été approuvé.

485. Au sujet du Programme relatif aux transports, un représentant a proposé d'effectuer une étude sur la possibilité de mettre au point un programme de tourisme et éventuellement de créer une division du tourisme au siège de la CEPAL, et il a suggéré que la Commission soit saisie de propositions précises lors de sa prochaine session.

486. Le Directeur du Programme relatif aux transports a fait observer que, vu le grand nombre des organisations qui s'occupaient actuellement du tourisme dans la région et ailleurs, il pourrait être extrêmement compliqué de coordonner ce programme. En outre, il fallait espérer que l'Organisation mondiale du tourisme, dont on envisageait la création imminente, entrerait en fonctions dans un avenir relativement proche en tant qu'institution spécialisée.

487. Un autre représentant a suggéré qu'il serait opportun que, dans les travaux prévus au programme, on mette davantage l'accent sur les moyens de transport terrestres pour qu'ils contribuent dans une plus grande mesure au processus d'intégration de l'Amérique latine, même si, de ce fait, il était nécessaire de réduire les travaux dans d'autres domaines.

488. La Commission a approuvé le programme de travail prévu pour le Programme relatif aux transports et décidé d'inclure dans ses travaux une étude sur la possibilité d'élaborer un programme de tourisme.

489. Passant en revue le programme de la Division de la recherche et du développement économique, un représentant s'est félicité de la coopération entre la CEPAL et l'OEA dont il était fait mention dans le projet CO-44, "Conférence sur la politique fiscale". Concernant le sous-programme CO-7, "Les pays relativement peu développés et l'intégration", il espérait que le secrétariat prendrait en considération l'attention accordée à ce groupe de pays au sein d'autres organismes des Nations Unies. Il a demandé quelles économies l'on pourrait réaliser en

n'établissant que tous les deux ans l'Estudio Económico, compte dûment tenu de la nécessité de procéder à des révisions et des évaluations comme cela était prévu dans la Stratégie internationale du développement. Un autre représentant s'est interrogé sur les rapports qui existaient entre les travaux de la Division en matière de politique de développement (OO-2) et les analyses de la politique économique qu'effectuait chaque année le Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès tandis qu'un autre représentant a recommandé qu'on intensifie les travaux de la Division concernant la répartition du revenu.

490. Le Directeur de la Division de la recherche et du développement économique a expliqué que la Division ne pouvait effectuer les travaux voulus concernant les pays relativement peu développés faute de personnel. Pour ce qui était de l'Estudio Económico, il a estimé qu'il fallait continuer de la publier chaque année puisqu'on y faisait état des progrès accomplis dans les pays de la région et qu'on y donnait un résumé des travaux de la CEPAL en matière de recherche. Les travaux relatifs à la politique de développement portaient sur les problèmes à court terme qui se posaient dans certains pays ainsi que sur des questions de plus vaste portée qui préoccupaient la CEPAL. Au sujet des études sur la répartition du revenu, le Directeur de la Division a indiqué que, pour tous les travaux à venir, il faudrait entreprendre des recherches originales et que cela dépendait de la coopération des organisations nationales et des gouvernements puisque le Secrétariat avait effectué toutes les études qu'il pouvait établir sur la base des renseignements dont il disposait.

491. La Commission a approuvé le programme de travail de la Division de la recherche et du développement économique.

492. En ce qui concerne le programme de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture, un représentant a considéré que la formule de coopération adoptée par cette division était une façon particulièrement heureuse d'organiser les activités des commissions régionales. Il s'est demandé si le programme de cette division tenait dûment compte de l'ampleur du problème de l'agriculture dans la région ou des principaux domaines d'intérêt actuels. Il a demandé si le projet 06-32 : "Production, consommation et commerce du coton, du café, du cacao, du tabac et d'autres produits agricoles dans les pays de l'ALALE" ne pourrait pas être exécuté conjointement avec les études qu'effectuent la CNUCED et la FAO sur certains produits.

493. Le Directeur de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture a dit qu'il fallait envisager les travaux de la Division dans le contexte de l'ensemble des travaux accomplis par la FAO dans la région. En outre, on avait élaboré le programme de travail dans un cadre assez large de façon qu'il ait la souplesse voulue pour satisfaire les gouvernements dont les besoins et les préoccupations ne sont pas toujours les mêmes. Il a expliqué qu'il fallait réaliser le projet 06-32 en Amérique latine car il concernait tout spécialement les pays de l'ALALE.

494. Le Groupe de travail a approuvé le programme de travail de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture.

495. Concernant le Bureau de Bogota, un représentant a demandé si l'on avait examiné la possibilité de transférer ce bureau, étant donné que le secrétariat du Groupe andin était à Lima. Un représentant du secrétariat a expliqué que le Bureau ne desservait pas seulement le Groupe andin mais aussi la Colombie, l'Equateur et le Venezuela et qu'il fallait tenir compte de ce facteur lorsque l'on discutait de l'emplacement du Bureau.

496. La Commission a approuvé le programme de travail du Bureau de Bogota.

497. Un représentant a estimé que la Division de statistique devait se préoccuper tout spécialement de mettre les Etats membres mieux à même de rassembler des données statistiques et d'établir des séries statistiques générales fiables pour la région. Il a demandé si l'institution d'une conférence permanente des statisticiens latino-américains suggérée par le Corps commun d'inspection ne ferait pas double emploi avec les travaux de l'Institut interaméricain de statistique. Un autre représentant a dit qu'il serait utile que la CEPAL essaie d'harmoniser la méthodologie qu'elle applique à ses statistiques afin de les uniformiser avec celles qui sont utilisées, par exemple par le Groupe de la BIRD.

498. Le Directeur de la Division de statistique a précisé que celle-ci coopérait étroitement avec l'Institut interaméricain de statistique sur le plan des opérations. Pour ce qui était de l'harmonisation des statistiques, il a estimé que cette question relevait de la compétence de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et que, de toute manière, ce problème difficile faisait l'objet d'une attention constante.

499. La Commission a approuvé le programme de travail de la Division de statistique.

500. Elle a ensuite examiné le programme du Groupe de l'administration publique et l'a approuvé.

501. Un représentant a fait observer que, dans son rapport, le Corps commun d'inspection avait recommandé que l'on réexamine la question du maintien du Bureau de Rio de Janeiro. Sa délégation ne pouvait en approuver le programme que si elle était sûre que le retard mis par le gouvernement hôte à approuver certains projets n'impliquait pas l'existence de difficultés.

502. Un représentant du secrétariat a expliqué que venait d'être signé entre le Gouvernement brésilien et la CEPAL un nouvel accord de coopération de cinq ans, qui portait notamment sur deux projets, l'un sur le développement régional et l'autre sur les intermédiaires financiers au Brésil.

503. La Commission a approuvé le programme de travail du Bureau de Rio de Janeiro.

504. La Commission est ensuite passée à l'étude des programmes de direction, d'administration et d'appui, qui ont été approuvés.

505. Analysant le Programme de promotion des exportations des articles manufacturés et semi-finis, un représentant a déclaré qu'il semblerait y avoir un chevauchement des efforts dans ce domaine, étant donné qu'existent déjà le CIPE et le CICOM, qui dépendent de l'OEA, et que le Centre du commerce international exerce ses activités également dans ce domaine. Un autre représentant s'est interrogé sur l'utilité de faire entreprendre par la CEPAL un programme de promotion des exportations, estimant que les activités régionales pouvaient être menées par le CIPE.

506. Se référant à une observation précédente louant la collaboration qui existait entre la CEPAL et le Centre CNUCED/GATT du commerce international dans le domaine de la promotion des exportations, un participant a déclaré avoir pris note des assurances données par le secrétariat selon lesquelles ses activités étaient bien coordonnées avec celles des autres organismes. Il a indiqué qu'il était disposé à approuver le programme, étant entendu que l'on réduirait au minimum les doubles emplois. Un autre représentant a indiqué que son pays avait tiré une expérience peu convaincante de ses relations avec les organismes existant dans ce domaine car ceux-ci tendaient à se concentrer presque exclusivement sur les problèmes de la demande extérieure. Il a déclaré qu'il était convaincu que le Programme de la CEPAL traiterait comme il se doit de la question de l'offre de produits industriels à l'exportation, dans le contexte de la planification nationale et que c'était pour cette raison qu'il l'appuierait. Un autre représentant a déclaré qu'il appuyait le programme de la CEPAL dans le domaine de la promotion des exportations qui, selon lui, avait été conçu dans une optique intégrée et traitait de certains aspects qui n'avaient pas été envisagés par d'autres organismes.

507. Le coordonnateur du Programme de promotion des exportations a expliqué qu'il existait un lien étroit entre le programme de la CEPAL et les activités des autres organismes s'occupant de la question. Il a souligné qu'en fait le programme de la CEPAL faisait partie du Programme de promotion des exportations de l'Organisation des Nations Unies qui était mené conjointement par le Centre du commerce international, la CNUCED, l'ONUDI et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Participaient au Programme, au sein de la CEPAL, la Division du développement industriel, la Division de la politique commerciale et le Groupe de l'administration publique.

508. La Commission a pris note de l'offre faite par le Gouvernement canadien de mettre sur pied un programme concernant les techniques, les statistiques et les industries alimentaires, et l'en a remercié.

509. Le représentant de la Jamaïque a dit que, bien que la Commission ait adopté la résolution 288 (XIII), qui demandait que l'on attribue une priorité élevée au renforcement du Bureau des Antilles de la CEPAL, en fait, l'inclusion de la sous-région des Antilles dans le cadre plus large des travaux de la Commission n'avait guère progressé. La délégation jamaïquaine était sensible aux efforts déployés par le Secrétaire exécutif dans certains domaines, efforts qui avaient amené la Jamaïque à faire un don pour couvrir certains frais de ce bureau, mais beaucoup des projets approuvés à la treizième session et qui étaient d'une importance capitale pour les travaux ultérieurs de la sous-région, n'avaient pas été menés à bien parce que l'on n'avait pas fourni au bureau le personnel

supplémentaire nécessaire. Pour être en mesure d'appliquer la Stratégie internationale du développement dans les Antilles, il faudrait faire des recherches sur les problèmes de la production, tant industrielle qu'agricole. Le représentant de la Jamaïque a demandé l'assurance que, lors de l'affectation des crédits dans le prochain budget de la CEPAL, on prête l'attention voulue aux besoins spéciaux des Antilles.

510. Un représentant du secrétariat a remercié la Jamaïque de son don. Concernant le renforcement du Bureau des Antilles, il a fait savoir qu'il avait autorisé deux postes provisoires respectivement affectés, conformément aux vœux du Directeur du Bureau, aux questions sociales et à l'industrie, et cela parce qu'il importait d'attaquer le problème du chômage dans la sous-région et de répondre aux demandes pressantes des gouvernements dans le domaine de l'industrie. Une grande partie des travaux de base sur l'agriculture devraient être effectués par l'équipe consultative des Nations Unies pour le développement des Antilles, conformément à l'accord entre la CARIFTA, la FAO et la CEPAL portant le titre général de "rationalisation de l'agriculture".

511. A sa 159^{ème} séance, tenue le 5 mai 1971, la Commission, par 20 voix contre une, avec 3 abstentions, a adopté la résolution 300 (XIV) sur les méthodes de planification et les instruments de la politique économique.

512. A la même séance, la Commission, par 21 voix contre zéro, avec 3 abstentions, a adopté la résolution 302 (XIV) sur les ressources naturelles.

513. A sa 160^{ème} séance, tenue le 6 mai 1971, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution 305 (XIV) sur le programme d'intégration régionale des Antilles.

514. A sa 161^{ème} séance, tenue le 6 mai 1971, la Commission a adopté la résolution 306 (XIV) sur le programme d'amélioration des statistiques.

515. A sa 162^{ème} séance, tenue le 7 mai 1971, la Commission, par 22 voix contre zéro, avec 2 abstentions, a adopté la résolution 312 (XIV) sur le programme de travail et l'ordre de priorité. (Pour le texte de ces résolutions, voir ci-dessous, troisième partie.)

516. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que sa délégation s'était vue dans l'obligation de s'abstenir lors du vote sur la résolution 312 (XIV) car elle ne pouvait appuyer le niveau d'effectifs que supposait le programme de travail. Il a rappelé à ce propos à la Commission que le Service de gestion administrative venait de terminer une étude sur la CEPAL. La délégation des Etats-Unis a réservé sa position quant à la nécessité de créer de nouveaux postes jusqu'à ce que l'on ait pu étudier les recommandations budgétaires du Secrétaire général fondées sur les conclusions auxquelles est parvenu le Service de gestion administrative.

Modification du nom de la Commission

517. Conformément aux termes de la résolution 2686 (XXV) de l'Assemblée générale, on a examiné la question du remplacement du nom actuel de la Commission par celui de "Commission économique et sociale pour l'Amérique latine" proposé parce qu'on avait estimé que cette nouvelle dénomination refléterait sans doute mieux la véritable nature des travaux effectués dans les domaines économique et social.

518. A cet égard, les délégations ont convenu avec celle du Chili que ce changement était inutile et il a été décidé de conserver le nom actuel, connu dans le monde entier.

Centre latino-américain de documentation économique et sociale

519. Les délégations ont pris note du fait que la Commission avait créé le Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES). Cette initiative lui permettrait de mieux s'acquitter du mandat qui l'autorisait à entreprendre ou à faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion d'informations économiques, techniques et statistiques et à conclure, avec d'autres organismes, des arrangements en vue de l'échange le plus large des renseignements qui lui étaient nécessaires pour coordonner ses efforts dans le domaine économique. Pour des raisons financières, la Commission n'avait pu jusqu'ici organiser ce centre, mais grâce au don reçu des Pays-Bas, qui permettait de couvrir les frais de fonctionnement pendant les deux premières années, il avait été possible de le faire.

520. Les participants ont été informés que l'ébauche d'un système d'information régionale existait déjà en Amérique latine, mais que les efforts portaient principalement sur la science et la technique, les sciences économiques et sociales étant considérées comme marginales. Le système d'information et de documentation économique et sociale serait relié à l'UNISIST, système d'information scientifique et technique de l'UNESCO, et à l'OEA à l'échelon régional.

521. Les dépenses de fonctionnement du Centre devraient ultérieurement être imputées sur le budget ordinaire ou couvertes par des dons, ou l'on pourrait combiner ces deux sources de financement. Ces dépenses seraient minimales, mais étant donné l'importance que le Centre revêtait pour l'Amérique latine, il fallait espérer que beaucoup de pays voudraient contribuer à en assurer le fonctionnement, puisque déjà plusieurs pays envisageaient d'envoyer des experts et de faire des dons.

522. A sa 160ème séance, tenue le 6 mai 1971, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution 303 (XIV) sur la documentation économique et sociale. Le représentant des Etats-Unis, sans voter contre la résolution, a considéré qu'il était prématuré que le Centre offre une assistance technique, comme il était prévu au paragraphe 5 du dispositif, avant d'avoir acquis une expérience suffisante dans ce domaine. (Pour le texte de la résolution, voir ci-dessous, troisième partie.)

Etablissement de relations entre la Commission et le
Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de
cuivre (CIPEC)

523. Répondant à une demande du Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, dont sont membres la République démocratique du Congo, le Chili, le Pérou et la Zambie, la Commission a décidé d'établir des relations officielles avec ce conseil et de lui permettre de se faire représenter par des observateurs aux réunions de la Commission pouvant l'intéresser.

Plan d'action mondial pour l'application de la science
et de la technique au développement

524. Les délégations ont été informées que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social avaient prié le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement d'élaborer un Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement dans le cadre de la Stratégie internationale, tâche qui devait être menée à bien en collaboration avec les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les autres organismes des Nations Unies.

525. On a souligné que le secrétariat de la CEPAL devait activement participer à l'étude des aspects régionaux du Plan d'action mondial touchant l'Amérique latine, en coordination avec les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organismes du système interaméricain.

526. A sa 162^{ème} séance, tenue le 7 mai 1971, la Commission, par 25 voix contre zéro, avec une abstention, a adopté la résolution 308 (XIV) sur l'étude des techniques et de leur transfert. (Pour le texte de cette résolution, voir ci-dessous, troisième partie.)

Lieu et date de la prochaine session

527. Le représentant des Pays-Bas a rappelé à la Commission qu'il avait offert en 1969 que la prochaine session se tienne à Curaçao, proposition qui avait ultérieurement reçu l'appui de divers pays. Néanmoins, désireux d'éviter un désaccord possible entre les membres de la Commission, il a demandé que le rapport reproduise la déclaration suivante: "La délégation des Pays-Bas, sans retirer l'offre de Curaçao comme lieu de la quinzième session de la CEPAL, propose de différer la décision à ce sujet et de demander au Secrétaire exécutif d'engager les consultations nécessaires afin que le lieu de ladite session soit choisi au moment le plus opportun et rencontre l'agrément de l'ensemble des membres de la Commission".

528. Un représentant a indiqué qu'il espérait que la prochaine session se tiendrait en un lieu accessible aux représentants de tous les pays membres.

529. La Commission a retenu ces suggestions et a demandé au Secrétaire exécutif d'engager ces consultations et de fixer le lieu et la date de la prochaine session en accord avec les Etats membres de la CEPAL.

Etat des incidences financières des résolutions 306 (XIV),
308 (XIV), 309 (XIV), 310 (XIV) et 311 (XIV) présenté
conformément à l'article 26 du règlement intérieur de la
Commission économique pour l'Amérique latine

530. Aux termes de l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 306 (XIV), le secrétariat envisagerait la possibilité d'organiser une réunion des fonctionnaires chargés dans leurs pays respectifs de l'établissement et de l'utilisation des statistiques. S'il s'avère souhaitable d'organiser la réunion en 1972, le Conseil économique et social serait saisi d'une recommandation en ce sens. Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des participants ne seraient pas imputés au budget de l'Organisation des Nations Unies. Il serait toutefois nécessaire d'établir une documentation spéciale de 150 pages environ, pour laquelle il faudrait faire appel aux services de deux consultants pendant deux mois chacun. Les frais de traduction et de reproduction des documents pourraient être couverts par les ressources disponibles.

531. Aux termes de la résolution 308 (XIV), le secrétariat rechercherait la collaboration des organismes des Nations Unies (CNUCED, ONUDI et UNESCO par exemple) ainsi que l'aide des gouvernements et organismes latino-américains pour développer et mener à bien un programme de travail sur l'application de la science et de la technique au développement. Pour superviser et coordonner ce travail, il faudrait faire appel au concours d'un administrateur. Il faudrait également les services d'une secrétaire et des crédits pour les frais de voyage. On estime que le coût serait le suivant :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage (un administrateur de la classe P-5 et une secrétaire)	30 000
Frais de voyage	1 000
Total	<u>31 000</u>

532. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif de la résolution 309 (XIV), le secrétariat est prié de convoquer à des réunions périodiques les chefs des services de planification de la région. Le secrétariat envisage de convoquer la première réunion d'un groupe spécial d'experts en 1972. Le coût de cette réunion serait de 12 000 dollars.

533. Les études demandées aux termes du paragraphe 3 du dispositif de la résolution 310 (XIV) exigeraient, pour leur préparation, les services d'experts de la planification du développement. On estime les besoins à 12 mois de travail représentant un coût de 30 000 dollars.

534. Comme ce sont des représentants des gouvernements qui participeraient aux réunions proposées dans les autres paragraphes du dispositif, il n'y aurait pas d'incidences budgétaires pour l'Organisation des Nations Unies au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance. Les frais de traduction et de reproduction des documents pourraient être couverts avec les ressources disponibles. Néanmoins il y aurait des frais d'interprétation.

535. Les délégations ont été informées que toutes les résolutions qui prévoient la convocation des réunions de représentants de gouvernements - les résolutions 309 (XIV), 310 (XIV) et 311 (XIV) - comporteraient un coût de 220 dollars par jour pour les services d'interprétation, dans la mesure où les interprètes pourraient être recrutés sur le plan local. Néanmoins, le coût serait plus élevé s'il fallait recruter les interprètes ailleurs. On a expliqué que l'on adresserait au Conseil économique et social un projet de calendrier des réunions gouvernementales afin de permettre d'établir les estimations financières avec plus d'exactitude.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS ET AUTRES DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA QUATORZIEME SESSION

Résolutions

536. A sa quatorzième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes :
- 299 (XIV) Elargissement de la composition du Conseil d'administration de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale
 - 300 (XIV) Méthodes de planification et instruments de la politique économique
 - 301 (XIV) Conférence des Nations Unies sur l'environnement
 - 302 (XIV) Ressources naturelles
 - 303 (XIV) Documentation économique et sociale
 - 304 (XIV) Centre latino-américain de démographie
 - 305 (XIV) Programme d'intégration régionale des Antilles
 - 306 (XIV) Programme d'amélioration des statistiques
 - 307 (XIV) Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale
 - 308 (XIV) Etude des techniques et de leur transfert
 - 309 (XIV) Planification du développement
 - 310 (XIV) Stratégie internationale du développement
 - 311 (XIV) La CEPAL et la troisième session de la CNUCED
 - 312 (XIV) Programme de travail et ordre de priorité, 1971-1973
 - 313 (XIV) Etude des problèmes des secteurs primaires

299 (XIV). ELARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE 38/

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du fait que, depuis la création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale en 1962, le nombre des pays membres de la Commission a augmenté et qu'il convient d'assurer une répartition géographique plus équitable dans la composition du Conseil d'administration de l'Institut, que la Commission élit et renouvelle tous les deux ans,

Considérant que sur les 11 membres qui composent actuellement le Conseil d'administration, trois sont désignés par le Président de la Banque interaméricaine de développement, le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine, et huit seulement, ressortissants de pays d'Amérique latine différents, sont élus par la Commission,

Décide de porter à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration qui sont élus tous les deux ans pendant les sessions ordinaires de la Commission et demande que soient modifiés en ce sens les alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 du dispositif de la résolution 220 (AC.52) portant création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale.

159ème séance,
5 mai 1971.

300 (XIV). METHODES DE PLANIFICATION ET INSTRUMENTS DE LA
POLITIQUE ECONOMIQUE 39/

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que la mise en oeuvre de la stratégie adoptée par l'Organisation des Nations Unies aux termes de sa résolution 2626 (XXV) exige non seulement que la société future soit envisagée dans une optique à long terme mais encore que soient élaborés des plans à moyen terme et des politiques à court terme,

Ayant présent à l'esprit le fait qu'en Amérique latine les techniques sont surtout conçues dans une perspective à moyen terme et ont été en grande partie créées sur la base des études de la CEPAL, notamment celles concernant les techniques en matière d'analyse et de projections du développement économique ainsi que d'évaluation des projets,

38/ Voir par. 452.

39/ Voir par. 511.

Tenant compte de ce qu'est encore notoirement insuffisante l'élaboration des méthodes d'établissement et d'évaluation des plans à long terme et à court terme, qui assurent l'harmonie entre l'évolution souhaitée des principales variables économiques et les mesures concrètes à appliquer en matière de politique économique,

Recommande au secrétariat d'étudier en priorité :

a) Les aspects méthodologiques des plans à long terme, en s'efforçant notamment de créer des techniques permettant de comparer les coûts, les solutions de rechange et les rapports entre les différentes structures de la production, l'affectation des biens, la structure du capital, la répartition du revenu, les structures de consommation, le niveau culturel et l'organisation institutionnelle, et

b) Les instruments de la politique économique que l'on pourrait mettre en oeuvre à court terme pour répondre aux besoins à long terme énumérés à l'alinéa précédent. En particulier, ces instruments devront être comparés à ceux qui sont actuellement employés pour permettre ainsi d'évaluer quels sont les changements à apporter à cet égard pour l'application d'une stratégie du développement.

159ème séance,
5 mai 1971.

301 (XIV). CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT^{40/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

En application des résolutions 2398 (XXIII), 2581 (XXIV) et 2657 (XXV) de l'Assemblée générale tendant à convoquer une Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm en 1972, et à créer un Comité préparatoire,

Considérant que les efforts des pays latino-américains pour améliorer l'environnement doivent être liés à l'action menée sur le plan international et aux objectifs de développement de la politique générale de chaque pays et qu'il est dans l'intérêt de ces pays de participer activement aux préparatifs et aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement,

Considérant que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a donné son appui à l'organisation de séminaires régionaux en Amérique latine, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient avant sa prochaine session,

Tenant compte du fait que, durant les préparatifs de la Conférence, il importe de préciser la véritable nature, l'origine et les conséquences des problèmes de l'environnement pour les pays de la région, compte tenu de leur stade de développement économique et social respectif,

^{40/} Voir par. 445.

1. Recommande que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour assurer la participation effective des pays de la région à la Conférence;

2. Prie instamment les gouvernements de coopérer, par l'entremise du secrétariat de la Commission, à la réalisation de cette conférence et en particulier du Séminaire régional qui se tiendra à Mexico à la fin du mois d'août 1971, avec la collaboration du secrétariat de la Conférence, aux fins d'échanger des informations pour examiner ensemble les problèmes qui intéressent la région;

3. Prie instamment les gouvernements de participer activement aux groupes de travail intergouvernementaux constitués par le Comité préparatoire;

4. Prie le secrétariat de continuer à coordonner, sur le plan régional, les activités liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement avec l'étude des problèmes de milieu dans la région, dans le cadre des politiques et des plans de développement.

159ème séance,
5 mai 1971.

302 (XIV). RESSOURCES NATURELLES^{41/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que son secrétariat, en coopération avec d'autres organisations des Nations Unies, a exercé, presque depuis sa création, ses activités dans le domaine des ressources naturelles, notamment pour ce qui est de l'énergie et des ressources hydrauliques [résolution 99 (VI)], ainsi que des minéraux et autres ressources [résolution 239 (X)],

Tenant compte du fait que ces travaux sont menés dans des domaines liés à la connaissance et à la mise en valeur des ressources, à la détermination des obstacles qui freinent leur progrès et à la définition des mesures de politique générale visant à surmonter ces obstacles, ainsi qu'à la recherche des méthodes de planification et aux services consultatifs fournis aux gouvernements, en liaison avec les institutions spécialisées, pour l'évaluation des projets,

Estimant que le Conseil économique et social a créé, par sa résolution 1535 (XLIX), un Comité permanent des ressources naturelles chargé de renforcer et de rendre plus efficace la coopération que les Nations Unies apportent aux pays en voie de développement pour l'utilisation de leurs richesses principales, qui recevrait l'assistance du Département des affaires économiques et sociales, des commissions économiques régionales, du Programme des Nations Unies pour le développement, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique,

^{41/} Voir par. 512.

Ayant présent à l'esprit le fait que le secrétariat devra, pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, rassembler systématiquement des renseignements d'ordre technique, procéder à des enquêtes ayant trait à l'utilisation des ressources naturelles, et évaluer les progrès correspondants,

Consciente du fait que la planification régionale exige notamment que soient connues l'existence et la répartition dans le monde des ressources naturelles,

1. Recommande au secrétariat de poursuivre ses travaux concernant les ressources naturelles et l'énergie, dans le cadre des programmes nationaux de développement et de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en coordination avec les organismes des Nations Unies intéressés (Division des ressources et des transports du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation mondiale de la santé, et Organisation météorologique mondiale);

2. Demande auxdits organismes des Nations Unies de continuer à apporter leur coopération au secrétariat de la Commission;

3. Demande au secrétariat de contribuer aux études de planification régionale entreprises par les pays, à l'élucidation du rôle joué par les ressources naturelles, ainsi qu'au perfectionnement et à l'application des techniques de programmation correspondantes.

159ème séance,
5 mai 1971.

303 (XIV). DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE^{42/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, dans le cadre d'une conception globale du développement de l'Amérique latine, il est extrêmement important de posséder des systèmes de documentation et d'information modernes et efficaces tant à l'échelon national que régional,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies souhaiterait disposer de systèmes d'information à l'échelle mondiale,

Tenant compte des dons que le Gouvernement des Pays-Bas a faits pour la création d'un Centre latino-américain de documentation économique et sociale de la CEPAL (CLADES), et qui ont été acceptés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

^{42/} Voir par. 522.

1. Remercie le Gouvernement des Pays-Bas de son geste généreux;
2. Recommande au secrétariat de la CEPAL d'intensifier au maximum ses travaux de documentation et d'information dans les domaines économique et social, et de communiquer aux gouvernements des pays membres de la Commission les résultats qui les intéressent;
3. Souligne la nécessité pour les pays d'Amérique latine de posséder des systèmes nationaux modernes d'information économique, sociale, scientifique, statistique et technique;
4. Recommande aux gouvernements de contribuer, par l'envoi régulier et systématique de renseignements, par des échanges d'experts, par l'octroi de dons et de bourses et par d'autres moyens, à renforcer le CLADES, en tant que système régional de documentation de la CEPAL;
5. Recommande que le CLADES élabore un programme pour fournir aux pays qui le demandent une assistance technique en vue de créer des centres nationaux de documentation économique et sociale.

160ème séance,
6 mai 1971.

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Notant les activités que mène, depuis 1957, le Centre latino-américain de démographie (CELADE) pour former en Amérique latine des spécialistes des techniques d'analyse démographique, encourager les recherches sur les questions de population et fournir l'assistance requise par les gouvernements des pays de la région, activités qui ont contribué à confirmer les répercussions des facteurs démographiques sur les efforts de développement de ces pays,

Tenant compte de la résolution 2211 (XXI) de l'Assemblée générale sur l'accroissement démographique et le développement économique, dans laquelle les commissions économiques régionales ont été priées de prêter leur concours afin de développer et de renforcer davantage les moyens nationaux et régionaux de formation, de recherche, d'information et de consultation dans le domaine démographique,

Notant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a travaillé efficacement en tant qu'organisme autonome sous les auspices de la CEPAL, en application de la résolution 220 (AC.52) de la Commission, constituant ainsi un précédent attestant l'efficacité de ce statut juridique,

Tenant compte de la décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de fournir une assistance supplémentaire au CELADE pour une période de trois ans, à compter du 1er mai 1971, et du fait que le Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques (UNFPA) a accepté de fournir un appui financier aux activités du CELADE, ce qui assure le financement des activités du Centre sans entraîner aucune dépense supplémentaire à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies,

1. Exprime sa gratitude au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, dont le concours a permis au CELADE de poursuivre ses travaux;

2. Exprime également sa gratitude au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques pour l'appui financier qu'ils ont accepté de fournir aux activités du CELADE à partir de 1971;

3. Estime qu'il est extrêmement utile que le CELADE poursuive ses travaux dans la région, complétant ainsi les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL);

4. Confère au CELADE un statut d'organisme autonome sous les auspices de la CEPAL et lui recommande de continuer à élargir et à améliorer ses activités de formation, de recherche et de consultation dans le domaine démographique, à l'intention des pays de la région;

^{43/} Voir par. 456.

5. Suggère au Programme des Nations Unies pour le développement et aux gouvernements qui participent au projet du CELADE d'adapter le plan d'opérations pour la nouvelle phase des activités du Centre, ainsi que sa structure et son régime financier et administratif, compte tenu de son nouveau statut juridique.

160ème séance,
6 mai 1971.

305 (XIV). PROGRAMME D'INTEGRATION REGIONALE DES ANTILLES^{44/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les pays de la sous-région des Antilles ont déployé des efforts importants pour réaliser l'intégration économique régionale,

Ayant présent à l'esprit le fait que l'établissement et le développement de l'Association de libre-échange des Antilles (CARIFTA) ont contribué à l'expansion du commerce et à la coopération entre ces pays,

Tenant compte de l'assistance et de la coopération que le Bureau des Antilles de la CEPAL a prêtées aux gouvernements des Etats membres de la CARIFTA,

Consciente de l'importance toujours plus grande que revêt l'évaluation du développement économique et social pour l'exécution des plans et programmes nationaux et sous-régionaux,

1. Demande au secrétariat de la CEPAL de continuer à coopérer activement avec les gouvernements des Etats membres de la CARIFTA et avec le secrétariat de cette association, surtout en ce qui concerne les questions relatives au processus d'intégration,

2. Prie le secrétariat de la CEPAL lorsqu'il établira des documents et fournira des renseignements et lorsqu'il formulera et exécutera des études et des programmes de recherche, surtout ceux qui concernent l'exécution de la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement, d'accorder l'importance voulue aux besoins des pays de la sous-région des Antilles.

160ème séance,
6 mai 1971.

^{44/} Voir par. 513.

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que pour la formulation et l'évaluation de plans et des politiques de développement économique et social il faut disposer de données statistiques nombreuses, détaillées et fiables, ce qui impose des responsabilités croissantes aux services nationaux de statistique,

Reconnaissant que les statistiques dont disposent bien des pays de la région ne répondent pas à ces exigences et qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour les améliorer à l'échelon national et sur le plan international,

Rappelant que dans sa résolution 2626 (XXV) sur la Stratégie internationale du développement, l'Assemblée générale se réfère à l'objectif des pays en voie de développement qui est de renforcer les mécanismes de planification y compris les services de statistique,

1. Prie les gouvernements des pays d'Amérique latine de ne ménager aucun effort pour améliorer la portée, la qualité et l'actualité des statistiques en vue de répondre aux besoins toujours plus grands de renseignements;

2. Recommande au secrétariat :

a) D'intensifier ses efforts pour aider les pays de la région à répondre aux exigences statistiques qui sont considérées comme prioritaires pour l'évaluation des progrès de la Stratégie de la deuxième Décennie du développement, en soulignant la nécessité de coordonner les travaux de collecte des données de base avec les travaux de calcul des statistiques dérivées, et en envisageant à cette fin l'application plus fréquente des méthodes modernes comme celles des sondages;

b) D'organiser, s'il le juge nécessaire, après avoir consulté et en coopération avec les autres organismes compétents de la région, une réunion des fonctionnaires nationaux s'occupant de la production et de l'utilisation des statistiques, pour examiner la possibilité d'améliorer et d'harmoniser, autant que faire se peut, la production des services de statistique en tenant compte de l'opinion et des priorités des principaux utilisateurs;

c) De promouvoir la coordination des systèmes et des programmes statistiques du commerce extérieur, en se fondant pour cela sur les progrès accomplis au sein de l'ALALE et d'autres systèmes d'intégration régionale et sous-régionale.

161ème séance,
6 mai 1971.

^{45/} Voir par. 514.

307 (XIV). PROGRAMME D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE CENTRALE^{46/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les objectifs fondamentaux de l'intégration économique de l'Amérique centrale ont été définis lors de la quatrième session de la Commission en 1951,

Tenant compte du fait que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses organismes régionaux et spécialisés, a efficacement contribué à la création et au développement du Marché commun centraméricain,

Considérant que, pour permettre au Marché commun de résoudre ses problèmes, il est nécessaire d'entreprendre de nouvelles recherches et de poursuivre celles qui ont déjà été commencées, pour définir un ensemble de mesures tendant à restructurer le programme d'intégration,

1. Prend note des travaux que le secrétariat de la CEPAL a mis à la disposition des gouvernements et des institutions centraméricaines d'intégration au cours des dernières années;

2. Prie le secrétariat de continuer à collaborer activement avec ces gouvernements et institutions, notamment en ce qui concerne les questions qui présentent un intérêt particulier du point de vue de la restructuration du Marché commun centraméricain;

3. Recommande au secrétariat, lorsqu'il formulera et exécutera ses programmes d'activités et de recherches, de continuer à accorder une priorité élevée aux demandes de coopération technique qui lui sont adressées par les gouvernements et les organismes d'intégration économique d'Amérique centrale;

4. Prie instamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes des Nations Unies de continuer à prêter, en l'élargissant, leur appui le plus ferme au programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, en tenant compte, en particulier, des projets régionaux qui sont actuellement en cours d'exécution.

162ème séance,
7 mai 1971.

308 (XIV). ETUDE DES TECHNIQUES ET DE LEUR TRANSFERT^{47/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant présent à l'esprit le fait que, pour remédier en partie à la disparité des niveaux de vie et de technique qui existe entre les pays développés et ceux

46/ Voir par. 424.

47/ Voir par. 526.

qui sont en voie de développement, le Conseil économique et social a demandé dans sa résolution 1155 (XLI) que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement élabore un plan d'action mondial à cet égard,

Rappelant que l'Assemblée générale, par sa résolution 2318 (XXII), a appuyé la décision du Conseil économique et social et prié le Comité consultatif d'envisager avec soin les aspects régionaux de ce plan et de rechercher à cette fin la coopération des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth,

Prenant note de la partie de la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale par laquelle l'Assemblée a adopté la Stratégie internationale du développement pour la Décennie concernant la promotion, l'adaptation et la création de techniques et leur application au développement,

Considérant la création d'un groupe intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui devra commencer prochainement l'étude des modalités et pratiques que l'on pourrait adopter pour le transfert des techniques,

Tenant compte du fait que le plan d'action mondial est rédigé en termes généraux, qu'il convient d'élaborer des programmes et des projets particuliers, et qu'en ce qui concerne les aspects régionaux de cette action les commissions économiques régionales seront appelées à jouer un rôle, en étroite coopération avec les institutions spécialisées, dans leurs domaines de compétence respectifs,

Reconnaissant que la Commission économique pour l'Amérique latine a accumulé une vaste somme d'expérience dans l'étude des problèmes du développement économique de la région,

1. Prie le secrétariat de trouver les moyens de mettre en place l'organisation nécessaire pour s'acquitter du mandat susmentionné que lui a confié l'Assemblée générale et de prêter tout particulièrement attention, dans son programme de travail à l'étude de la technique, à la promotion de son application en tant que moyen d'intensifier le développement économique de la région, et aux moyens propres à faciliter le transfert des techniques aux pays en voie de développement;

2. Recommande au secrétariat, dans l'accomplissement des tâches mentionnées, de coordonner ses travaux avec ceux des institutions spécialisées et des autres organes des Nations Unies tels que le Groupe intergouvernemental de la CNUCED susmentionné, et avec ceux des organismes compétents du système interaméricain.

162ème séance,
7 mai 1971.

309 (XIV). PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT^{48/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'aussi bien son secrétariat que d'autres organes, notamment l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, contribuent depuis des années au progrès des méthodes et des systèmes de planification du développement,

Tenant compte du fait que ces efforts doivent être intensifiés au cours des prochaines années afin que chaque pays d'Amérique latine puisse mieux atteindre ses objectifs de développement dans le contexte général de la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

1. Décide d'intensifier les efforts déployés pour mettre au point des méthodes de planification, en particulier celles qui sont liées aux processus de modification des structures, d'élargir les cours de formation en matière de techniques de planification et d'offrir davantage de services consultatifs aux gouvernements;

2. Prie instamment les organismes compétents d'apporter tout l'appui nécessaire, financier et autre, à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, afin de lui permettre de poursuivre et d'intensifier les efforts qu'il déploie en vue de la planification de la région, en conservant l'indépendance intellectuelle nécessaire;

3. Prie instamment le secrétariat de convoquer à des réunions périodiques les chefs des services de planification de la région, afin qu'ils puissent échanger leurs vues sur l'expérience que les différents pays accumulent dans le domaine de la planification en mettant en oeuvre les instruments de planification et les politiques de développement.

162ème séance,
7 mai 1971.

310 (XIV). STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT^{49/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris acte de la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui établit la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et du document sur la question présenté par le secrétariat (E/CN.12/869),

^{48/} Voir par. 425.

^{49/} Voir par. 426 à 429.

Tenant compte du fait que l'Amérique latine, dans son ensemble, a maintenu pendant la première Décennie des Nations Unies pour le développement le même taux de croissance que pendant la décennie antérieure et que, bien qu'elle ait réalisé des progrès économiques appréciables dans divers domaines importants, ces progrès n'ont pas été également répartis entre tous les pays de la région, n'ont pas réussi à se concrétiser sous la forme de tendances soutenues et n'ont pas, en général, amené de changements qualitatifs et structurels qui permettent de répondre aux espoirs qu'ils avaient suscités ou de réduire les tensions sociales et économiques qui existent dans de nombreux pays de la région,

Considérant que, malgré certaines améliorations dans les relations économiques avec l'extérieur, l'Amérique latine ne participe pas pleinement à l'expansion de l'économie mondiale, que souvent les termes de l'échange évoluent défavorablement pour elle et que le déséquilibre des paiements a provoqué, dans de nombreux cas, un niveau d'endettement extérieur élevé,

Ayant présent à l'esprit le fait que le progrès économique et social constitue une responsabilité commune, appelant la solidarité de toute la communauté internationale, comme le reconnaît la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies et que les conditions dans lesquelles évoluent les économies latino-américaines font ressortir la nécessité de redoubler d'efforts tant sur le plan intérieur qu'extérieur, pour surmonter les obstacles qui s'opposent au progrès économique et social,

Reconnaissant que les pays latino-américains souhaitent atteindre des objectifs de développement considérablement plus élevés que par le passé et en répartir plus équitablement les avantages et qu'ils ont manifesté leur volonté et leur décision de participer activement à l'action prévue dans le cadre de la Stratégie internationale des Nations Unies pour le développement, dans la mesure où celle-ci constitue un mécanisme adéquat permettant de conjuguer et d'harmoniser les politiques nationales et les mesures de coopération extérieure,

Rappelant que, comme l'a reconnu l'Assemblée générale, la responsabilité du développement et la tâche consistant à tirer parti du potentiel des économies nationales dépendent avant tout des efforts intérieurs des différents pays et des politiques qu'ils adoptent à cette fin, mais qu'il incombe à la communauté internationale de faciliter et de compléter ces efforts par l'adoption par les pays développés de mesures concertées plus favorables, notamment en matière de politiques financière, commerciale et technique,

Considérant que la CEPAL devra assumer la responsabilité principale des travaux d'évaluation sur le plan régional, en coopération avec les banques régionales de développement et les groupes sous-régionaux et avec l'assistance d'autres organismes des Nations Unies,

Tenant compte du fait que les pays en voie de développement devront, le cas échéant, créer des mécanismes de planification ou renforcer les mécanismes existants, notamment leurs services statistiques, en vue de la formulation et de l'exécution de leurs plans nationaux de développement durant la décennie,

1. Recommande aux gouvernements des pays en voie de développement membres de la Commission d'examiner la nécessité :

a) De définir dès que possible leurs buts et objectifs de développement économique et social, dans le cadre de leurs programmes nationaux pour la décennie en cours, conformément à la Stratégie internationale, en particulier en ce qui concerne l'accélération du rythme de croissance de l'économie et les changements qualitatifs et structurels dont elle doit s'accompagner, les besoins en matière d'importation et d'exportation, la mobilisation des ressources nationales et les besoins complémentaires en matière de coopération extérieure financière et technique;

b) De renforcer et de perfectionner leurs systèmes de planification de manière qu'ils correspondent aux caractéristiques propres à chaque pays, afin de disposer de bases techniques plus solides pour concevoir et appliquer leurs politiques économiques et sociales et de faciliter l'évaluation desdites politiques;

c) D'adopter les mesures nécessaires pour améliorer leurs services statistiques, en particulier pour pouvoir disposer, en temps voulu, des données de base nécessaires pour examiner périodiquement et évaluer le processus de développement national et régional. Ces données porteraient sur : i) le rythme et la régularité de la croissance; ii) les changements structurels et techniques intervenant dans le processus de développement; iii) leurs répercussions sociales et iv) le comportement et les modifications du secteur extérieur;

d) De disposer, en particulier dans le but d'évaluer les aspects sociaux du développement, de renseignements périodiques permettant de répondre aux besoins pour ce qui est des statistiques indispensables pour suivre l'évolution dans les domaines suivants : i) l'emploi et sa structure; ii) la répartition du revenu; iii) les conditions de vie des populations urbaines et rurales; iv) les déséquilibres régionaux et v) la situation concernant l'alimentation, la santé, l'éducation, le logement et d'autres aspects sociaux;

e) De favoriser, au sein des différentes instances internationales, l'application des mesures de politique générale figurant dans la Stratégie internationale du développement, aussi bien de la part des pays industrialisés que des pays en voie de développement;

2. Prie les pays développés et les organisations internationales compétentes de faire connaître, au moment opportun et avec la périodicité voulue, les mesures et décisions concrètes adoptées et appliquées et celles qu'ils se proposent de mettre en oeuvre conformément à la Stratégie internationale;

3. Charge le secrétariat d'adopter, conformément aux termes de la résolution 2626 (XXV), les mesures nécessaires aux fins de :

a) Procéder sur le plan régional aux évaluations dont la première devra être soumise à l'examen de la Commission, lors de sa quinzième session. A cet effet, demande instamment aux institutions spécialisées des Nations Unies d'examiner les progrès réalisés dans leurs secteurs respectifs et de fournir les renseignements et avis nécessaires, ainsi que de collaborer avec la Commission lorsqu'elle procédera

aux évaluations régionales. Dans ce même but, le secrétariat favorisera la conclusion, avec ces institutions, d'accords concrets de coordination des travaux techniques et prendra les mesures nécessaires pour obtenir les études et renseignements dont disposent les organismes régionaux, internationaux et intergouvernementaux qui fonctionnent en Amérique latine, ainsi que leur collaboration, dans toute la mesure du possible. A cet effet, les gouvernements donneront des instructions à leurs représentants dans les institutions intéressées, et le secrétariat restera en liaison avec lesdits organismes;

b) Elaborer les méthodes et poser les critères permettant aux pays et au secrétariat de procéder aux évaluations prévues par la résolution 2626 (XXV);

c) Rassembler et analyser les renseignements sur l'évolution des économies latino-américaines en vue de procéder aux évaluations régionales prévues;

4. Prie le secrétariat et l'ILPES d'accorder la priorité voulue à l'assistance technique demandée par les Etats membres au sujet des questions liées à la Stratégie du développement;

5. Crée un Comité d'experts gouvernementaux de niveau élevé où seront représentés les pays en voie de développement membres de la Commission, qui sera l'organe chargé d'analyser les différents éléments contribuant à la réalisation et à l'évaluation des objectifs de la Stratégie internationale du développement en Amérique latine, conformément aux paragraphes 79 et 81 de la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale. Le secrétariat, en consultation avec les gouvernements, convoquera le Comité en temps opportun et portera à son attention les conclusions des réunions de caractère technique qu'il pourrait être nécessaire d'organiser et les études qu'il effectue sur la question;

6. Demande au secrétariat de poursuivre les études en cours et d'en entreprendre pour les pays en voie de développement de la région pour lesquels il n'y en a pas encore sur :

a) Les diverses modalités et stratégies du développement à long terme des pays de l'Amérique latine, afin d'analyser ses répercussions, notamment en ce qui concerne l'emploi, la répartition du revenu, les équilibres régionaux, les comportements sectoriels, le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur et le développement technique;

b) Les aspects sociaux du développement;

c) La mobilisation des ressources intérieures, notamment les intermédiaires financiers et la participation du secteur public à cette mobilisation;

d) La répartition du revenu et les études de base sur les situations existant à cet égard dans les pays de la région;

e) Les déséquilibres régionaux et les politiques régionales, ainsi que les divers aspects du processus d'urbanisation;

f) L'expansion, la diversification et l'accès aux marchés des exportations des pays latino-américains et le renforcement de leur capacité d'exportation;

g) Le financement extérieur et son expansion à des conditions et selon des modalités qui assurent sa contribution effective au développement économique et social des pays d'Amérique latine;

h) La participation et les effets des investissements privés étrangers dans les pays d'Amérique latine;

i) L'évolution du processus d'intégration compte tenu des systèmes en fonctionnement.

162ème séance,
7 mai 1971.

311 (XIV). LA CEPAL ET LA TROISIEME SESSION DE LA CNUCED^{50/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'aux termes de la résolution 310 (XIV) sur la Stratégie internationale du développement adoptée à sa présente session, la Commission a formulé des recommandations à l'intention des gouvernements et a chargé le secrétariat de rendre possible la pleine participation de l'Amérique latine au processus d'examen et d'évaluation des objectifs et mesures de politique générale qui figurent dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie,

Considérant que la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui se tiendra à Santiago du Chili, en avril/mai 1972 sera une tribune de la plus haute importance où la communauté internationale pourra envisager une action concertée des pays en voie de développement et des pays développés en vue de trouver de nouveaux domaines d'accord et d'élargir ceux qui existent déjà, en ce qui concerne les aspects fondamentaux du commerce international, de la coopération financière extérieure et du développement des techniques,

Reconnaissant que le secrétariat de la CEPAL a offert une collaboration technique efficace aux gouvernements de la région lors de la phase préparatoire des première et deuxième sessions de la CNUCED et durant celles-ci,

Recommande au secrétariat de donner dans ses études sur la Stratégie une priorité élevée aux aspects qui sont le plus directement liés aux questions que la CNUCED abordera lors de sa troisième session, de manière qu'elles constituent une source importante de renseignements et d'appui technique qui facilite la participation des pays latino-américains à cette conférence et les aide à harmoniser leur position.

162ème séance,
7 mai 1971.

50/ Voir par. 430.

312 (XIV). PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE, 1971-1973^{51/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour 1971-1973,

Ayant apporté audit projet les ajustements proposés par les gouvernements des Etats membres et incorporé les modifications qui découlent des résolutions adoptées à la quatorzième session,

"Consciente du fait qu'en approuvant le programme de travail et l'ordre de priorité la Commission approuve également le niveau des effectifs demandés pour mener à bien les tâches qui y sont décrites."

1. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1971-1973, avec les modifications introduites conformément aux résolutions et décisions adoptées à la quatorzième session;

2. Réaffirme les résolutions qui sont à l'origine des projets figurant dans ledit programme de travail et ordre de priorité;

3. Prie le Secrétaire exécutif de rendre compte à la quinzième session de la CEPAL de l'exécution du programme de travail pour 1971-1973 dans la forme dans laquelle il a été approuvé.

162ème séance,
7 mai 1971.

313 (XIV). ETUDE DES PROBLEMES DES SECTEURS PRIMAIRES^{52/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les activités du secteur primaire, et notamment du secteur agricole, des économies d'Amérique latine connaissent un retard évident par rapport aux innovations sociales, économiques et techniques du monde contemporain, retard qui résulte en partie de la priorité que les gouvernements ont accordée dans leurs politiques au développement de l'industrie manufacturière,

Demande au secrétariat d'intensifier l'étude des obstacles qui ont jusqu'à présent empêché les secteurs primaires de s'intégrer au secteur moderne de l'économie des points de vue social, institutionnel, économique et technique.

162ème séance,
7 mai 1971.

51/ Voir par. 515 et 516.

52/ Voir par. 431.

Autres décisions

537. La Commission a adopté un consensus relatif au rôle futur de la CEPAL dans la rationalisation des structures régionales des Nations Unies (voir par. 432 à 438).
538. Il a été décidé, quant à la question de la modification du nom de la Commission, d'en conserver le nom actuel (voir par. 517 et 518).
539. La Commission a décidé d'établir des relations officielles avec le Comité intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) (voir par. 523).
540. La Commission a décidé de différer la décision relative au lieu et à la date de sa prochaine session (voir par. 527 à 529).

QUATRIEME PARTIE

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

541. La Commission a décidé de soumettre au Conseil économique et social le projet de résolution ci-après :

"Le Conseil économique et social,

1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période du 8 mai 1970 au 8 mai 1971 ainsi que des résolutions et recommandations qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;

2. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité consignés dans la cinquième partie du rapport."

CINQUIEME PARTIE

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE

542. La cinquième partie constitue le volume II du présent rapport.

ANNEXE I

LISTE DES REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES
PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport ^{a/}
Groupe de travail IGE/ENALUF pour l'interconnexion électrique entre Costa Rica et Nicaragua Directeur des débats : Alvaro Robles	Deuxième session Première partie San José, Costa Rica 4-6 mars 1970	GRIE/GT.N.CR/II/4
Directeur des débats : Luis Manuel Debayle	Deuxième partie Managua, Nicaragua 26-28 novembre 1970	
Groupe de travail des systèmes de codages applicables aux matériaux et au matériel utilisés en électricité Président : Alcalá Bolaños	Troisième session Managua, Nicaragua 21-25 septembre 1970	CRNE/GTC/III/2
Comité régional des normes électriques Président : Alcalá Bolaños Rapporteur : Sergio A. Chocano	Sixième session Managua, Nicaragua 25-30 septembre 1970	CCE/SC.5/CRNE/VI/4
Groupe régional sur les tarifs de l'électricité Président : Victor Urrutia Rapporteur : Mauricio Posada	Deuxième session Panama, Panama 26-30 octobre 1970	CCE/SC.5/GRTE/II/5

^{a/} Les exemplaires des rapports que l'on ne pourrait se procurer par les moyens habituels de diffusion au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Office de Genève peuvent être obtenus auprès de la Section des commissions régionales du Département des affaires économiques et sociales au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

ANNEXE II

LISTE DE REUNIONS ET SEMINAIRES

Titre	Lieu et date	Cote du rapport ^{a/}
Réunion interinstitutions de coordination de l'Amérique centrale	Guatemala, 19-21 janvier 1970	
Réunion du Groupe de travail sur l'assistance technique régionale en Amérique centrale	San Salvador, 4 et 5 mars 1970	CEPAL/MEX/70/9/Rev.2
Comité consultatif de planification pour l'Amérique centrale	Washington D.C., 6-8 avril 1970	CEPAL/MEX/70/9/Rev.2
Cours de formation aux techniques de promotion des exportations pour les pays anglophones des Antilles	Port of Spain, la Trinité, 13-24 avril 1970	
Réunion interinstitutions sur les études démographiques en Amérique centrale	Guatemala, 21-23 avril 1970 Costa Rica, 7 et 8 septembre 1970	
Première réunion interinstitutions de coordination sur les transports maritimes et l'aménagement des ports	Guatemala, 21-23 avril 1970	
Cinquième Réunion interinstitutions de coordination des activités pour le développement de l'infrastructure	Guatemala, 12-18 mai 1970	
Réunion régionale sur le développement des industries forestières et de l'industrie de la cellulose et du papier en Amérique latine	Mexico, 19-26 mai 1970	E/CN.12/858
Cinquième cours régional de politique commerciale	Santiago du Chili, 29 juin-14 août 1970	
Groupe de travail des statistiques industrielles	Santiago du Chili, 3-14 août 1970	E/CN.12/864

Liste de réunions et séminaires (suite)

Titre	Lieu et date	Cote du rapport ^{a/}
Cours de planification régionale du développement	Santiago du Chili, 31 août-3 octobre 1970	
Cours sous-régional de formation à la promotion des exportations pour divers pays latino-américains	Santiago du Chili, 31 août- 11 septembre 1970	
Groupe de travail sur l'industrie automobile en Amérique latine	Santiago du Chili, 21-30 septembre 1970	
Réunion d'experts de la documentation	Santiago du Chili, 25-26 septembre 1970	
Septième cours intensif d'Amérique centrale sur la comptabilité nationale	Mexico, 5-30 octobre 1970	
Dixième cours de base sur la planification économique et sociale	Mexico, 5-30 octobre 1970	
Troisième Réunion inter-institutions sur le régime foncier et le développement rural	Mexico, 13 novembre 1970	
Réunion sur le rôle des services météorologiques dans le développement économique de l'Amérique latine	Santiago du Chili, 30 novembre- 5 décembre 1970	
Réunion d'experts sur la capacité administrative au développement	Santiago du Chili, 16-20 novembre 1970	E/CN.12/879

^{a/} Aucune cote n'est indiquée car le rapport n'est pas disponible.

ANNEXE III

LISTE DES DELEGATIONS

ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION

- Argentine : MM. D. Juan V. Sorrouille, Gabriel O. Martínez*,
Juan José Fernández Prato**, Carlos Mazzitelli**,
Juan A. Lanus**, Juan Jorge Jordán**,
Antonio Estrany y Gendre**
- Barbade : Mlles D. A. Blackett, E. M. Bentham*
- Bolivie : MM. Arturo Núñez del Prado, Carlos Machicado*,
Victor Márquez**, René Mercado**,
José M. Illescas M.**, Alfredo Olmedo**
- Brésil : MM. Joaquim de A. Serra, Pedro Penner da Gunha*,
Guilherme Leite Ribeiro**,
Luis Felipe Teixeira Soares**,
Clodoaldo Hugueney Filho**,
Luiz Henrique Pereira da Fonseca**
- Canada : MM. Andrew D. Ross, Ambassadeur; Cameron D. Miller*,
M. S. McKay**, M. P. J. Thibault**
- Chili : MM. Pedro Vusković Bravo, Gonzalo Martner*,
Alfonso Inostroza*, Hugo Cubillos*, Diego Valenzuela**,
Mme Edda Rossi de Pérez**, MM. Fernando Pardo**,
Jacobó Schatan**, Ernesto Torrealba**, Jorge Bertini**,
Pío García**, Sergio de la Cruz**, Enrique Sierra**,
Mario Silberman**, Fernando Flores**, Rubén Céspedes**,
Hernán Frigolett**, Sergio Ramos**, Helio Varela**,
Sergio Lazzerini**, Oscar Agüero**,
José Miguel Insulza**, Sergio Sánchez**,
Bayardo González, Julio de la Fuente**
- Colombie : MM. Jorge Valencia Jaramillo, Alvaro García Herrera,
Ambassadeur; Ignacio Combariza**, Alberto Añez Ariza**
- Costa Rica : MM. Viriato Camacho, Ambassadeur;
Carlos Manuel Castillo, Carlos Eduardo Echeverría

* Suppléant.

** Conseiller.

Etats membres de la Commission (suite)

- Cuba : MM. Marcelo Fernández Font, Mario García Incháustegui, Ambassadeur; Rafael Núñez Cuesta, José R. Viera Linares, Oscar Pinto Santos, Michael Vásquez y Montes de Oca, Jorge Pollo García, William Haber Yaja
- El Salvador : M. Armando Peña Quezada, Ambassadeur
- Equateur : MM. Miguel Antonio Vasco V., Pedro Aguayo Cubillos*, Cornelio Marchant**
- Etats-Unis d'Amérique : MM. Joseph John Jova, Ambassadeur; John W. Ford*, Paxton T. Dunn*, Joel W. Biller**, Robert P. Coe**, James C. Dean**, Charles J. Montrie**, Richard H. Morefield**, Dennis H. Morrissey**
- France : MM. Gabriel Lisette, Ambassadeur; Henri Chollet*, Paul Bertin**, Mlle Elizabeth de Miribel**, MM. J. Cheminade**, Ives de Kermel**
- Guatemala : MM. Roberto Velázquez Oliva, Humberto Solís Gallardo
- Guyane : Mme Anne Jardim, Ambassadeur au Venezuela
- Honduras : M. Efraín Reconco Murillo, Carlos H. Díaz V.
- Jamaïque : MM. Hugh N. Bonnick, Rolston Williams
- Mexique : MM. Eliseo Mendoza Berrueto, Roberto Dávila, Gómez Palacio*, José Bravo Silva**, Leopoldo Solís Manjarrez**, Marconi Osorio Granados**, Luis Bravo Aguilera**, Eduardo Alcaraz Ortiz**, Francisco Javier Alejo**, Luis Cossio Silva**
- Nicaragua : MM. Reynaldo Navas Barreto, Ambassadeur; Harmodio Ampié B.
- Panama : M. Roger Decerega S., Ambassadeur
- Paraguay : MM. Pablo González Maya, Ambassadeur; Julio Peña del Molino Torres*
- Pays-Bas : MM. I. C. Debrot, Ambassadeur; R. A. C. Henríquez*, A. Raan*, J. F. Boddens Honsang**, V. P. Bareño**
- Pérou : MM. Arturo García, Ambassadeur; Oldemar Saavedra Magne*, Jaime Stiglich Bérninzon**

Etats membres de la Commission (suite)

- République Dominicaine : M. Franz Baehr Cabral, Ambassadeur
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : MM. David T. Hildyard, Ambassadeur; Mlle E. M. Young*, M. Henry McQuade**, Mlle Susan Darling**
- Trinité-et-Tobago : MM. George Hamel Legall, Thomas Ainsworth Harewood, Knowlson W. Gift
- Uruguay : MM. Ricardo Zerbino, Francisco Bustillo del Campo*, Alberto Bensión**, Enrique Arocena**
- Venezuela : MM. Tomás Polanco Alcántara, Ambassadeur; Jesús Alberto Fernández Jiménez, Hermann Soriano*, Freddy Christians Pinto*, Freddy Navas G.*

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, NON MEMBRES DE LA COMMISSION,
PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

- Belgique : M. Alexandre Van Mossevelde
- Bulgarie : M. Marin Ivanov Churov, Ambassadeur
- Espagne : M. Luis Velasco Rami
- Hongrie : MM. Ferenc Császár, Karoly Havas*, Peter Sugar**
- Israël : M. Naphtalí Gal
- Japon : M. Ryoichi Kurata
- Norvège : M. Carl Helge Guldbakke
- Pologne : MM. Witold Jurasz, Ambassadeur; Olgierd Podobinski*
- Roumanie : MM. Vasile Dumitrescu, Ambassadeur; Aurel Rotaru
- Suède : M. P. Christer M. Manhusen
- Tchécoslovaquie : M. Milos Vesely, Ambassadeur
- Union des Républiques socialistes soviétiques : MM. Vladimir Andreev, Lev Astafiev**, Vladislav Kourenkov**, Oleg Jartchenko**
- Yougoslavie : M. Radomir Radović, Ambassadeur

OBSERVATEURS D'ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

République fédérale
d'Allemagne :

MM. U. Lebsanft, Ambassadeur; R. Fischer*,
Hans Jansen*, E. Reiche**

Suisse :

M. Georges Peyraud

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conférence des Nations
Unies sur le commerce
et le développement
(CNUCED) :

MM. Manuel Pérez Guerrero, Pedro Abelardo Delgado

ORGANES DES NATIONS UNIES

Fonds des Nations Unies
pour l'enfance (FISE) :

M. Oreste Fernández

Programme des Nations
Unies pour le dévelop-
pement (PNUD) :

MM. Paul-Marc Henry, Luis M. Ramírez Boettner

INSTITUTS REGIONAUX

Centre latino-américain
de démographie (CELADE) :

MM. Jorge Somoza, Juan C. Elizaga

Institut centraméricain
d'administration
publique (ICAP) :

M. Carlos Enrique Gutiérrez Luna

Institut latino-américain
de planification éco-
nomique et social (ILPES) :

MM. Raúl Prebisch, William Lowenthal,
Oscar J. Bardeci, Francisco Gíner de los Ríos

INSTITUTIONS SPECIALISEES, AIEA ET GATT

Organisation internationale
du Travail (OIT) :

MM. Albert Lauterbach, José Luis Bustamante

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO) :

MM. Juan Felipe Yriart, Pedro Moral López,
John Menz

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science
et la culture (UNESCO) :

M. Julián Juez

Organisation mondiale de la
santé (OMS) :

MM. Emilio Budnik a/, Tulio Fernández a/,
David A. Tejada Rivero a/

Banque internationale pour la
reconstruction et le
développement (BIRD) :

M. Luis Escobar

Fonds monétaire international
(FMI) :

M. Jorge del Canto

*

* *

Agence internationale de
l'énergie atomique (AIEA) :

M. Pedro Herzberg

*

* *

Accord général sur les tarifs
douaniers et le commerce (GATT) :

M. Desmond Peart

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Association de libre-échange des
Antilles (CARIFTA) :

Mlle Shirley Omawale

Association latino-américaine de
libre-échange (ALALE) :

MM. Pedro Liscano Lobo, Hugo Opazo Ramos

a/ Représentent également l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) :

M. Gustavo Pavón Castillo

Banque interaméricaine de développement (BID) :

M. Pedro Trafieta

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIML) :

MM. Guillermo L. Mulet, Bruce A. Greene

Communauté économique européenne (CEE)

Conseil des Ministres :

MM. Gabriel Lisette, Ambassadeur;
H. Chollet

Commission :

Philipp Masserer, Wolfgang Renner

Société andine de développement (CAF) :

MM. Oscar del Pino, Edgar Camacho Omiste

Conseil de l'Accord de Carthagène :

M. Manuel Arana Castillo

Secrétariat permanent du Traité d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) :

M. Salvador Sánchez Aguillón

Organisation des Etats américains (OEA) :

MM. Roberto González-Cofiño b/,
Víctor Tokman b/, Alejandro Escobar b/,
Luis Olivos Ruiz de Gamboa

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Confédération internationale des syndicats libres :

M. Luis Lavín

Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens (CLASC) - (CISC) :

M. Luis Ernesto Molano

Fédération syndicale mondiale (FSM) :

MM. Enrique Avendaño Atenas,
Ricardo García Posada

Conseil interaméricain de commerce et de production :

MM. José Rafael Revenga, Jorge Ross

Fédération internationale des avocats :

Mme Iris Vittini de Gutierrez

Fédération internationale de la planification de la famille :

M. José Valladarez

b/ Représentent également le Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès (CIAP).

ANNEXE IV

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE
 POUR L'AMERIQUE LATINE DEPUIS LA CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU
 COMITE PLENIER

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/854 et Add.1	Posibilidades para la industria siderúrgica en los países de menor desarrollo relativo II. Bolivia y Paraguay	Espagnol
E/CN.12/856	Antecedentes para el estudio de los problemas de desarrollo de la subregión andina	Espagnol
E/CN.12/857	Situación actual, problemas y perspectivas del comercio del arroz en los países de la AIALC	Espagnol
E/CN.12/858	Informe de los debates y recomendaciones de la Reunión Regional sobre el Desarrollo de las industrias forestales, de la celulosa y del papel en América Latina	Espagnol Anglais
E/CN.12/859	Situación actual, problemas y perspectivas del comercio del trigo en los países de la AIALC	Espagnol
E/CN.12/860	Guía del exportador latinoamericano	Espagnol
E/CN.12/861	La obtención y el uso de la información sobre los recursos hidráulicos en América Latina	Espagnol
E/CN.12/862	Tendencias actuales de la organización administrativa para el riego	Espagnol
E/CN.12/863	<u>La distribución del ingreso en América Latina</u> (publicación de las Naciones Unidas, No de venta : S.71.II.G.2)	Espagnol
E/CN.12/864	Informe del Grupo de Trabajo sobre estadísticas industriales	Espagnol Anglais

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/865	Proyecciones macroeconómicas de América Latina en el decenio de 1970	Espagnol Anglais
E/CN.12/868 et Add.2	Estudio Económico de América Latina 1970, vols. I y II (versión preliminar)	Espagnol Anglais
E/CN.12/869	América Latina y el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo	Espagnol Anglais
E/CN.12/872	Las empresas públicas : su significación actual y potencial en el proceso de desarrollo	Espagnol Anglais
E/CN.12/873	La intermediación financiera en América Latina	Espagnol
E/CN.12/878	Estudio sobre la clasificación económica y social de los países de América Latina	Espagnol
E/CN.12/882	El comercio exterior y la política comercial de los países del Caribe de habla inglesa	Espagnol Anglais
E/CN.12/883	Política subregional agraria en los países del Pacto Andino	Espagnol
E/CN.12/884 et Add.1	Tendencias y estructuras de la economía latinoamericana	Espagnol Anglais
E/CN.12/885	El mercado común centroamericano y sus problemas recientes	Espagnol Anglais
E/CN.12/886	El proceso de integración en la Asociación de Libre Comercio del Caribe	Espagnol Anglais
E/CN.12/887	Evolución reciente de la Asociación Latinoamericana de Libre Comercio	Espagnol Anglais
E/CN.12/888	Evolución del Acuerdo de Cartagena	Espagnol Anglais
E/CN.12/889	La cooperación económica internacional y la Tercera UNCTAD	Espagnol Anglais

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/896	Aspectos regionales del desarrollo en los países latinoamericanos	Espagnol
E/CN.12/L.42	Indices de precios al por mayor del sector industrial por grupos de productos	Espagnol
E/CN.12/L.43	Indices de volumen de la producción manufacturera	Espagnol
E/CN.12/L.44	The chemical industry : Development possibilities in the CARIFTA region	Anglais
E/CN.12/L.45	América Latina : Principales indicadores derivados de los censos y encuestas industriales	Espagnol
E/CN.12/L.46	Posibilidades para el desarrollo de la industria siderúrgica en países de menor desarrollo relativo. I. América Central, II. Bolivia y Paraguay, y III. Ecuador. Resumen	Espagnol
E/CN.12/L.47	Las economías de escala en la industria siderúrgica	Espagnol
E/CN.12/L.49	América Latina y el Caribe. Producto e ingreso. Principales conceptos a precios corrientes, 1960 a 1968	Espagnol
E/CN.12/L.50	América Latina y el Caribe. Formación de capital y su financiamiento. Principales conceptos a precios corrientes, 1960 a 1968	Espagnol
E/CN.12/L.51 et Add.1	Producto interno bruto de los países de América Latina	Espagnol
	<u>Boletín Económico de América Latina</u> Vol. XV, No. 1, primer semestre de 1970 (publicación de las Naciones Unidas, No. de venta : S.70.II.G.6)	Espagnol Anglais
	<u>Boletín Económico de América Latina</u> Vol. XV, No. 2, Segundo semestre de 1970 (publicación de las Naciones Unidas, No. de venta : S.70.II.G.7)	Espagnol Anglais

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/L.51 et Add.1	<u>Boletín Estadístico de América Latina</u> Vol. VI, No. 2, septiembre de 1969 (publicación de las Naciones Unidas, No. de venta : E/S.70.II.G.2)	Espagnol Anglais
	<u>Boletín Estadístico de América Latina</u> Vol. VII, Nos. 1-2, junio de 1970 (publicación de las Naciones Unidas, No. de venta : E/S.70.II.G.5)	Espagnol Anglais
	<u>Estadísticas sobre la Infancia y la</u> <u>Juventud en América Latina</u> , Suple- mento del Boletín Estadístico de América Latina, 1970	Espagnol Anglais
	<u>Boletín Estadístico de América Latina</u> Vol. VIII, No. 1, marzo de 1971 (publicación de las Naciones Unidas, No. de venta : E/S.71.II.G.4)	Espagnol Anglais
CEPAL/MEX/70/3	Problemas de carácter social con que tropieza la población salvadoreña desalojada de Honduras	Espagnol
CEPAL/MEX/70/7 TAO/LAT/105	Coordinación de los puertos Santo Tomás de Castilla y Barrios, Guatemala	Espagnol
CEPAL/MEX/70/8/Rev.1	Apuntes sobre el desarrollo y la inte- gración económica de Centroamérica	Espagnol
CEPAL/MEX/70/11	Centroamérica. Sector industrial : Valor bruto de la producción y valor agregado, 1950-68	Espagnol
CEPAL/MEX/70/12	Posibilidades de interconexión de los sistemas eléctricos de algunos países del Istmo Centroamericano	Espagnol
CEPAL/MEX/70/13	Istmo Centroamericano : Reseña de acti- vidades en el sector eléctrico. Primer semestre de 1970	Espagnol
CEPAL/MEX/70/14	Los problemas del Mercado Común en 1960-70	Espagnol
CEPAL/MEX/70/20	Comentarios sobre las necesidades de adiciones en generación para el sistema nacional interconectado de Guatemala en el período 1970-80	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
CEPAL/MEX/71/2	Condideraciones sobre la situación del empleo en Centroamérica	Espagnol
CEPAL/MEX/71/6	Istmo Centroamericano : Reseña de actividades en el sector eléctrico. Segundo semestre de 1970	Espagnol

COMITE DE COOPERATION ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE CENTRALE

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/CCE/362	Consideraciones económicas y técnicas para establecer lineamientos sobre la segunda etapa de revisión del Arancel de Aduanas Centroamericano	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.3/28 TAO/LAT/106	Estimación de costos de transporte de mercancías en Centroamérica	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.3/29 TAO/LAT/110	Análisis de la situación portuaria en Centroamérica y Panamá, 1964-69	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/77 TAO/LAT/107	Estudio comparativo de costos de la energía eléctrica en Centroamérica y Panamá, 1967 y 1968	Espagnol
CCE/SC.5/CRNE/VI/2	Proyecto de norma de trabajo CRNE-13. Especificaciones de equipos y materiales para redes de distribución de energía eléctrica	Espagnol
CCE/SC.5/CRNE/VII/2	Proyectos de norma de trabajo CRNE-13-A, CRNE-13-B y CRNE-14	Espagnol
CRNE/GTC/III/DT.2	Grupo No. 33. Herramientas. Codificación provisional	Espagnol
CRNE/GTC/III/DT.3	Proyecto de codificación de los materiales y equipos correspondientes a los grupos : 02 Metales ferrosos; 03 Metales no ferrosos; 08 Combustibles, lubricantes, aceites, pinturas, barnices, esmaltes y productos conexos; 26 Artículos de ferretería; 31 Tubería para uso eléctrico y accesorios; 32 Tubería hidráulica y accesorios	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
CCE/SC.5/GRTE/II/2	Antecedentes y objetivos de la Segunda Reunión del Grupo Regional sobre Tarifas Eléctricas	Espagnol
CCE/SC.5/GRTE/II/3 TAO/LAT/108	Estado y perspectivas de la electrificación rural en el Istmo Centroamericano	Espagnol
CCE/SC.5/GRTE/II/4	La depreciación y amortización de los activos fijos en la industria eléctrica de los países del Istmo Centroamericano	Espagnol

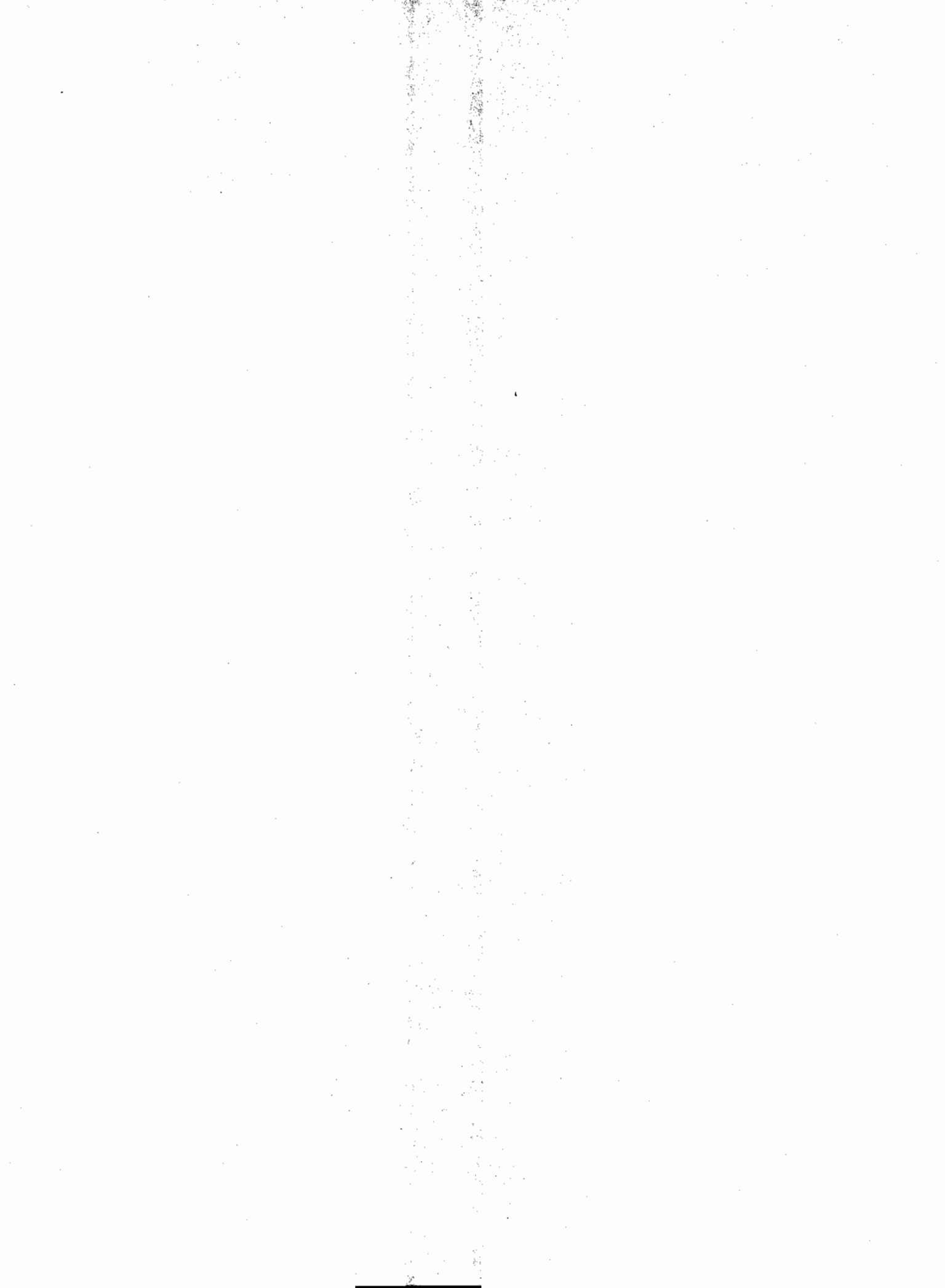
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES
Santiago du Chili, 3-14 août 1970

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
ST/ECLA/Conf.39/L.2	Proyecto de lista uniforme de productos mineros y manufacturados	Espagnol
ST/ECLA/Conf.39/L.3	Algunas consideraciones sobre las estadísticas industriales en América Latina	Espagnol
ST/ECLA/Conf.39/L.4	Informe preliminar	Espagnol

REUNION D'EXPERTS SUR LA CAPACITE ADMINISTRATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT
Santiago du Chili, 16-21 novembre 1970

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
ST/ECLA/Conf.38/L.1	Un enfoque crítico de la planificación en América Latina, por Ricardo Cibotti y Oscar Julián Bardeci	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.2	Corporaciones públicas multinacionales latinoamericanas : Posibles contribuciones al desarrollo y a la integración de América Latina, por Marcos Kaplán	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.3	Sistemas para el desarrollo, por Gerald E. Caiden	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.4	Reflexiones sobre la estrategia de la reforma administrativa : La experiencia federal brasileña, por Kleber Nascimento	Espagnol Anglais

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
ST/ECLA/Conf.38/L.5	Capacidad y racionalización : Lo eficiente y lo suficiente, por Julio C. Rodríguez Arias	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.6	La modernización de las operaciones de planificación : Identificación de algunos puntos críticos, por Breno Genari	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.7	El perfeccionamiento del personal y de la investigación, elementos esenciales para la ejecución de los planes, programas y proyectos de desarrollo, por Donald C. Stone	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.8	La evolución de la capacidad administrativa para el desarrollo por INTERPLAN, publié par les Nations Unies	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.9	Descripción y evaluación de los logros y obstáculos de la capacidad administrativa centroamericana, por Wilburg Jiménez Castro	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.10	Bases para una reforma administrativa, por Gustavo Martínez Cabañas	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.11	¿Administración pública para qué? Un punto de vista pragmático, por Albert Waterston	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.12	Capacidad administrativa para el desarrollo en América Latina : Diagnóstico general y medidas para fortalecerla, por la Unidad de Administración Pública de la CEPAL	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.13	Planificación para el desarrollo y el proceso de planificación, por Oscar Oszlak	Espagnol Anglais
ST/ECLA/Conf.38/L.14	Quelques remarques générales sur l'importance de la "capacité administrative" dans les pays en voie de développement, par Michel Crozier	Espagnol Français
ST/ECLA/Conf.38/L.15	Problemas latinoamericanos y soluciones estadounidenses en administración pública, por Win Crowther y Gilberto Flores G.	Espagnol Anglais
E/CN.12/879	Informe de la Reunión de Expertos sobre Capacidad administrativa para el Desarrollo (Santiago de Chile, 16-20 novembre 1970)	Espagnol Anglais



HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Найдите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
